

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Table des matières

INTRODUCTION	5
LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2012	6
<hr/>	
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
<hr/>	
<i>Introduction</i>	15
I / ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	16
A / SERVICES GÉNÉRAUX	19
1° - <i>Dépenses de personnel (service du personnel)</i>	19
a) - <i>Ventilation des dépenses de personnel</i>	19
b) - <i>Évolution des frais de déplacement</i>	22
c) - <i>Frais de formation des agents</i>	22
2° - <i>Dépenses du service des Moyens généraux</i>	24
3° - <i>Dépenses du service Informatique</i>	26
4° - <i>Dépenses des services Cabinet et Communication</i>	27
B / SERVICE SÉCURITÉ : LE FINANCEMENT DU SDIS	27
C / ENSEIGNEMENT, CULTURE ET SPORT	28
1° - <i>Les collèges, écoles et universités</i>	28
2° - <i>La culture</i>	30
3° - <i>Le sport</i>	31
4° - <i>La jeunesse et loisirs</i>	32
D / SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE	33
1° - <i>Enfance et famille</i>	37
2° - <i>Action sociale et Lutte contre les exclusions</i>	40
3° - <i>Autonomie</i>	43
4° - <i>Direction – Service des Affaires Financières</i>	48
E / TRANSPORTS, ROUTES ET BÂTIMENTS	48
1° - <i>Les transports</i>	48
a) - <i>Les transports scolaires (hors personnel)</i>	48
b) - <i>Les transports hors scolaires</i>	50
2° - <i>Les routes</i>	50
F / SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED) : Fonctionnement	52
II / LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	53
A - LES DOTATIONS GLOBALISÉES (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 49 565 K€	55
1° - <i>La Dotation Globale de Fonctionnement : 45 912 K€</i>	55
2° - <i>La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€</i>	57
3° - <i>Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 2 110 K€</i>	57
B - LES CONCOURS ET FONDS SPECIFIQUES (CNSA, FMDI, FSE) : 4 850 K€	58
1° - <i>La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 333 K€</i>	58
2° - <i>Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 356 K€</i>	59
3° - <i>Le FSE : 161 K€</i>	60
C - LA FISCALITÉ INDIRECTE DE COMPENSATION : 17 660 K€	60

1° – <i>Compensations RMI RMA – RSA</i> : 3 295 K€.....	60
a) - La TIPP.....	60
b) - La TIPP au titre du RSA.....	60
2° – <i>Compensations transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004</i> : 14 365 K€.....	61
a) - La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 10 181 K€.....	62
b) - La TIPP complémentaire : 2 688 K€.....	62
c) - La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 496 K€.....	62
D - LA FISCALITE DIRECTE : 24 065 K€ (hors Part Etat DMT0)	63
E - LA FISCALITÉ INDIRECTE CLASSIQUE : 12 026 K€	65
1° - <i>Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle</i> : 5 585 K€.....	65
2° - <i>Le Fonds départemental de péréquation des DMT0</i> : 5 411 K€.....	67
3° - <i>La taxe sur l'électricité</i> : 926 K€.....	68
4° - <i>La taxe d'aménagement</i> : 100 K€.....	69
5° - <i>Les autres taxes</i> : 4 K€.....	69
F - AUTRES RECETTES : 3 948 K€	70
a) Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI).....	70
b) Les transports.....	70
c) TVA transports scolaires.....	70
d) Les participations et subventions.....	71
e) Recouvrements spécifiques.....	71
f) Autres.....	71
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	72
I / ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	73
1° - <i>Les subventions d'équipement</i>	75
2° - <i>Enseignement</i>	80
3° - <i>Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</i>	81
4° - <i>Action sociale</i>	84
5° - <i>Réseaux et infrastructures</i>	85
6° - <i>Aménagement et environnement</i>	87
7° - <i>Développement économique</i>	89
8° - <i>Plan d'Équipement Départemental</i>	91
II / LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	92
1° – <i>La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques</i>	94
a) - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C).....	94
b) - Les amendes de radars automatiques.....	94
2° – <i>La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)</i>	95
3° – <i>Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)</i>	96
4° – <i>Les autres recettes</i>	97
5° – <i>L'autofinancement</i>	99
6° – <i>L'endettement</i>	101
III / LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012	104
IV / LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	105

V / LA TRÉSORERIE.....108

VI / BUDGETS ANNEXES.....110

Laboratoire Départemental d'Analyses.....110

Aire de la Lozère.....112

Domaine des Boissets.....115

Résultats d'activité des budgets annexes (en recettes et dépenses réelles).....116

INTRODUCTION

Le Compte administratif 2012 fait ressortir un bilan positif de la gestion de notre Département et correspond à la volonté de maintenir une section d'investissement dynamique et forte en augmentation constante depuis 2008, malgré un contexte économique et social très difficile. En volume cette section représente 51 M€ (41,097 M€ hors ligne d'emprunts) soit 35,5 % du montant total du CA soit 143,61 M€.

Cette section d'Investissement conséquente a permis au Département d'améliorer ses propres équipements : routes (13 M€), bâtiments collèges, institutionnels,...(2,3 M€) mais plus largement d'intervenir encore cette année de manière très importante sur tout le territoire par le biais de subventions versées aux Communes, aux EPCI, à divers organismes. (19,369 M€). Enfin le programme Très Haut Débit, s'inscrivant dans un objectif à long terme d'amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur, s'est poursuivi à hauteur de 2,809 M€.

En matière de recettes, le nouveau panier fiscal des départements mis en place en 2011 (l'année 2010 étant une année de transition) s'est appliqué pleinement durant l'année 2012 et a montré un début d'affaiblissement des recettes de fonctionnement et notamment de la DGF totale qui diminue pour la première année de - 0,12 %.

Heureusement, pour l'année 2012, les critères de répartition du fonds de péréquation DMTO, basés essentiellement sur le potentiel financier, ont été favorables à notre département : le montant péréqué perçu atteint presque le même volume que notre propre ressource Droits de mutation liée aux transactions réalisées sur notre territoire (Fonds de péréquation DMTO : 5,4 M€ - DMTO Lozère : 5,585 M€).

D'ailleurs, l'évolution positive de cette péréquation nous a permis de financer la mise en place de la procédure de rattachements des dépenses (dépenses pour lesquelles le service fait est attesté sur l'année N mais dont le règlement n'intervient qu'en N+1) qui a représenté un montant global toutes directions confondues de 2,56 M€.

Quant à la hausse entamée en 2010 des droits de mutation perçus sur notre département qui s'est bien confirmée, elle repose non seulement sur l'enregistrement d'une opération exceptionnelle et sur des régularisations intervenues en début d'année 2012, mais aussi sur une réforme de la fiscalité sur les plus-values qui a influé le volume des transactions.

Il convient donc d'être très prudent sur l'évolution des recettes. En effet, les nouveaux critères d'éligibilité et de répartition des fonds de péréquation introduits dans la Loi de finances pour 2013 notamment celui du « revenu par habitant » et celui de la « population » pénalisent fortement les départements ruraux et ouvrent l'éligibilité à 10 départements supplémentaires tels que les départements du Nord, de la Seine Saint Denis, de la Seine Maritime. En application de ces nouveaux critères, la capacité correctrice de ces fonds perd de son efficacité. Leur dynamique s'avère extrêmement faible et subira vraisemblablement une régression dans les années à venir.

Il est également important de noter que le différentiel de croissance entre les recettes et les dépenses redevenu positif en 2010 et 2011, subit, en 2012, un effet négatif évalué à près de 5 %.

S'agissant des recettes Investissement, une augmentation de + 6,57 % de la DGE est constatée. En revanche le FCTVA, directement lié à nos dépenses d'investissements directs, subit une baisse de - 5,39 %.

La situation financière 2012 de notre département vous est décrite, ci-après, de manière détaillée.

Le budget 2012 en dépenses réelles (toutes sections confondues) a été exécuté à hauteur de 77,63 % :

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 92,51 M€ exécutées à hauteur de 95,97 %, évoluent de + 5,15 %.

Parallèlement, le Département de la Lozère a pu réaliser une section d'investissement conséquente d'un montant de 41,09 M€ pour un taux d'exécution de 76,97 % hors remboursement d'emprunts revolving (les tirages et remboursement sur emprunts revolving représentent en dépenses et en recettes un montant de 10 M€ portant ainsi le total de la section d'investissement en dépenses à 51,09 M€).

La section d'investissement représente 30,76 % du budget total réel hors emprunts revolving (35,58 % en incluant les remboursements sur emprunts revolving). Elle se décompose de la manière suivante :

- 19,944 M€ en équipements départementaux,
- 19,369 M€ en équipements non départementaux,
- 1,784 M€ en opérations diverses (11,784 M€ avec 10 M€ de remboursements sur emprunts revolving).

Les montant des dépenses d'équipement a progressé de 1,61 % entre 2007 et 2012, soit + 0,623 M€ en volume.

L'indicateur « Épargne brute » atteint en 2012, 17,48 % des recettes réelles de fonctionnement contre 21,40% en 2011.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2012

Ratios légaux

Population INSEE 2011 : 81 312

	2010	2011	2012
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 058,42	1 082,02	1 137,78
Produit des impositions directes en euros par habitant	264,08	229,50	236,91
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 246,46	1 376,64	1 378,82
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	535,89	476,01	479,49
Encours de la dette en euros par habitant	62,64	204,77	257,15
Dotations globale de fonctionnement en euros par habitant	565,57	565,31	564,64
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,29	0,28	0,28
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,03	1,04	1,27
Coefficient de mobilisation de l'épargne nette	0,85	0,80	0,84
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement	0,43	0,35	0,35
Encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	0,13	0,20	0,28

Ajustement des ratios en fonction de la population totale INSEE 2011

Remarque : dans les tableaux comparatifs avec les départements de la même strate (moins de 250 000 habitants), la population retenue par SFL est différente de celle indiquée ci-dessus. Pour maintenir la cohérence des indicateurs comparés, il a été retenu les données prises en compte par SFL-Forum.

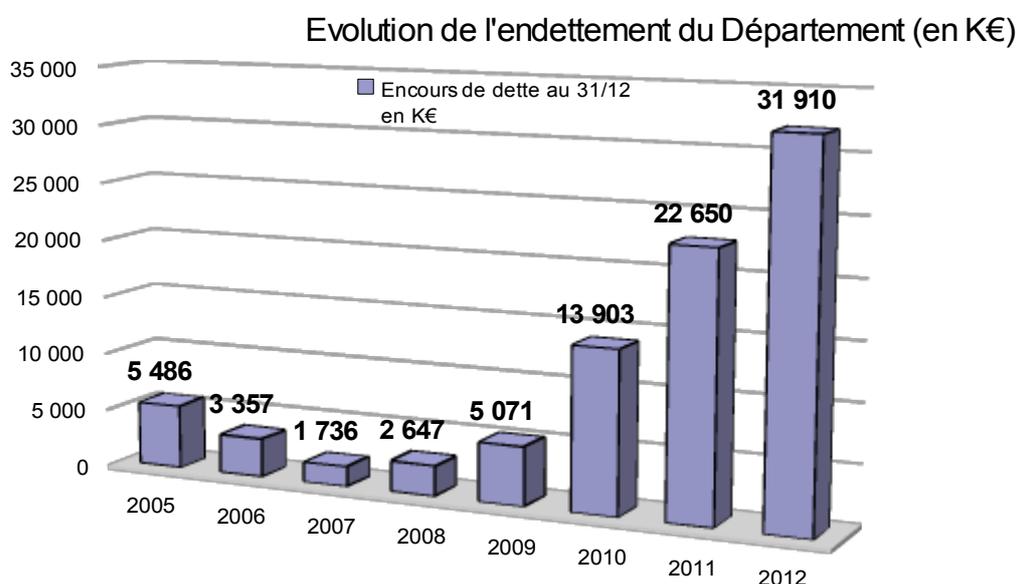
Répartition de la population par tranches d'âge (source INSEE)

	structure par âge en 2005				structure par âge en 2030			
	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans
Hérault	24,0%	53,8%	17,3%	4,8%	22,1%	49,2%	22,0%	6,7%
Gard	24,3%	52,6%	18,1%	4,9%	22,6%	45,7%	24,3%	7,4%
P O	22,3%	50,2%	21,3%	6,3%	20,8%	44,8%	26,2%	8,1%
Aude	22,4%	50,4%	20,9%	6,2%	21,4%	43,1%	27,0%	8,5%
Lozère	21,3%	53,0%	19,7%	6,1%	18,8%	46,2%	26,6%	8,4%

La dette

Encours au 31/12/2012

31 909 518,47 €



Au 31/12/2012, 100 % de la dette consolidée du Département (20 909 K€) est à taux fixe. Quant à la dette non consolidée soit 11 000 K€, elle a été mobilisée sur la base de l'euribor 3 mois.

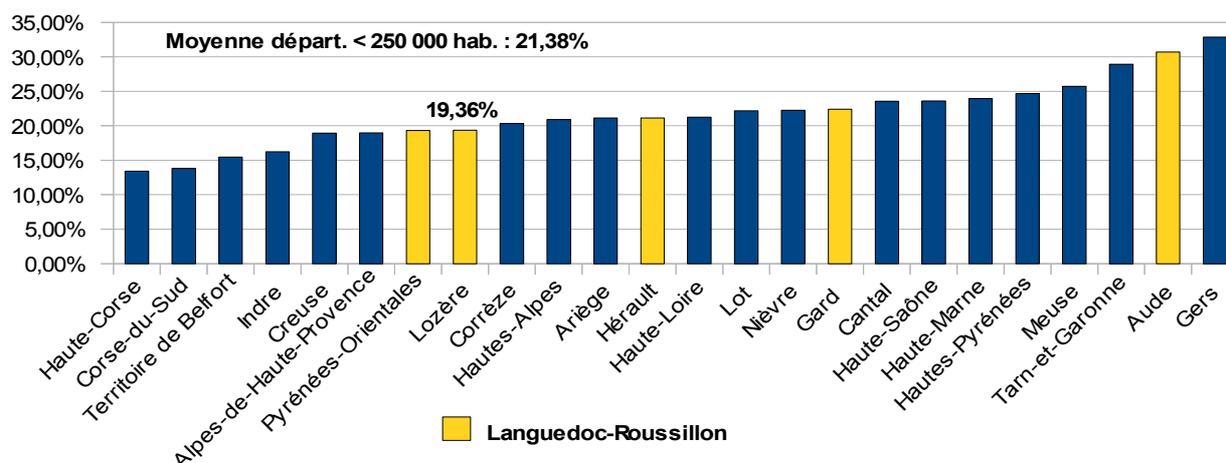
Taxes et impôts en 2012

Impôts directs :

Depuis 2012, seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est voté par l'Assemblée Départementale. Le taux voté pour l'année 2012 est de 19,36 %. Il se décompose de la manière suivante :

Part départementale de la taxe foncière :	12,68 %
Part régionale transférée au département :	4,86 %
Frais de gestion transférés par l'Etat au département :	1,82 %
Total taxe foncière sur les propriétés bâties :	19,36 %

Taux 2012 TAXE FONCIERE
- Départements < 250 000 hab. + région Languedoc-Roussillon -



Engagements externes

Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2012 en K€	17 999 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	16 555 K€
Nombre d'organismes garantis	13
Dont organismes œuvrant dans le logement social	5

Lorsqu'un département souhaite accorder sa garantie à un emprunt, il se doit de veiller à respecter un ratio de plafonnement (loi Galland). Ce ratio compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement et ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

(en K€)	2012
Annuité de la dette propre au 31/12	2 361
Annuité de la dette garantie au 31/12	1 635
Recettes réelles de fonctionnement	112114
Ratio Galland	3,57%

Les chiffres du compte administratif 2012 (en K€)

Budget principal	2010	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	98 304	111 132	108 140
Recettes de fonctionnement	108 245	124 116	116 365
Dépenses d'investissement	53 216	65 708	55 724
Recettes d'investissement	46 094	57 634	60 687
Résultat	2 819	4 909	13 187

Budget annexe Aire de la Lozère	2010	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	597	608	949
Recettes de fonctionnement	597	608	949
Dépenses d'investissement	412	88	2 563
Recettes d'investissement	144	369	2 646
Résultat	-268	281	83

Budget annexe Laboratoire Départemental	2010	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	1 708	1 664	1 740
Recettes de fonctionnement	1 708	1 664	1 740
Dépenses d'investissement	61	100	74
Recettes d'investissement	133	105	116
Résultat	72	4	42

Budget annexe domaine des Boissets	2010	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	94	63	59
Recettes de fonctionnement	94	63	59
Dépenses d'investissement	3	0	0
Recettes d'investissement	46	45	43
Résultat	43	45	43

Structure du Compte Administratif 2012 par fonctions (budget principal)

	DEPENSES		RECETTES	
I H V E S T I S S E M E N T	Services généraux	2 976 033	Services généraux	2 040
	Sécurité	290 731		
	Enseignement	2 304 631	Enseignement	838 035
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 348 986		
	Action sociale	1 408 934		
	Réseaux et infrastructures	18 550 835	Réseaux et infrastructures	960 538
	Aménagement et environnement	7 066 708	Aménagement et environnement	5 767 511
	Transports	25 432		
	Développement	5 341 252	Développement	445 940
	TOTAL EQUIPEMENTS	39 313 541	TOTAL EQUIPEMENTS	8 014 064
	Dotations et participations		Dotations et participations	2 556 493
	Dettes et autres opérations financières	11 740 974	Dettes	21 000 000
	Opérations pour compte de tiers	42 775	Opérations pour compte de tiers	0
	Opérations patrimoniales	376 268	Opérations patrimoniales	376 268
	Transferts entre les sections	4 250 917	Transferts entre les sections	15 625 401
Déficit reporté	15 196 308 (1)	Financement de la section D'investissement 2011	13 114 391 (2)	
TOTAL EXECUTION	70 920 783	TOTAL EXECUTION	60 686 617	
		Déficit de clôture 2012	10 234 166 (3)	
TOTAL	70 920 783	TOTAL	70 920 783	
F O H C T I O H H E M E H T	Services généraux	8 361 383	Services généraux	263 484
	Sécurité	3 363 449		
	Enseignement	5 968 221	Enseignement	443 858
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 642 651	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	62 162
	Prévention médico-sociale	490 816	Prévention médico-sociale	45 146
	Action sociale	43 430 696	Action sociale	6 229 332
	Réseaux et infrastructures	14 174 593	Réseaux et infrastructures	613 633
	Aménagement et environnement	938 243	Aménagement et environnement	281 347
	Transports	6 619 280	Transports	731 734
	Développement	4 839 293	Développement	122 792
	TOTAL EQUIPEMENTS	91 828 625		
	Autres impôts et taxes		Impositions directes	22 843 200
	Charges d'intérêts	686 381	Autres impôts et taxes	29 686 258
	Amortissements	15 586 822	Dotations et participations	50 787 171
	Opérations patrimoniales	38 578	Opérations financières	4 313
		Transferts entre les sections	4 250 917	
		Résultat de fonctionnement reporté	3 992 810 (4)	
TOTAL EXECUTION	108 140 407	TOTAL EXECUTION	120 358 156	
Excédent de clôture 2012	12 217 750 (5)			
TOTAL	120 358 156	TOTAL	120 358 156	

Section d'investissement :

En dépenses, le déficit reporté de – 15 196 308 € **(1)** correspond au résultat de clôture de l'exercice 2011 (recettes d'investissement – dépenses d'investissement).

A ce déficit, vient se rajouter l'excédent de reports 2011 en investissement repris sur l'exercice 2012 pour un montant de 2 081 917 €.

De ce fait, le déficit total de la section d'investissement 2011 atteint 13 114 391 €. Il est financé par un prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant équivalent, inscrit en recettes d'investissement **(2)**.

Il en résulte un déficit de clôture de l'exercice 2012 de 10 234 166 € **(3)**.

Section de fonctionnement :

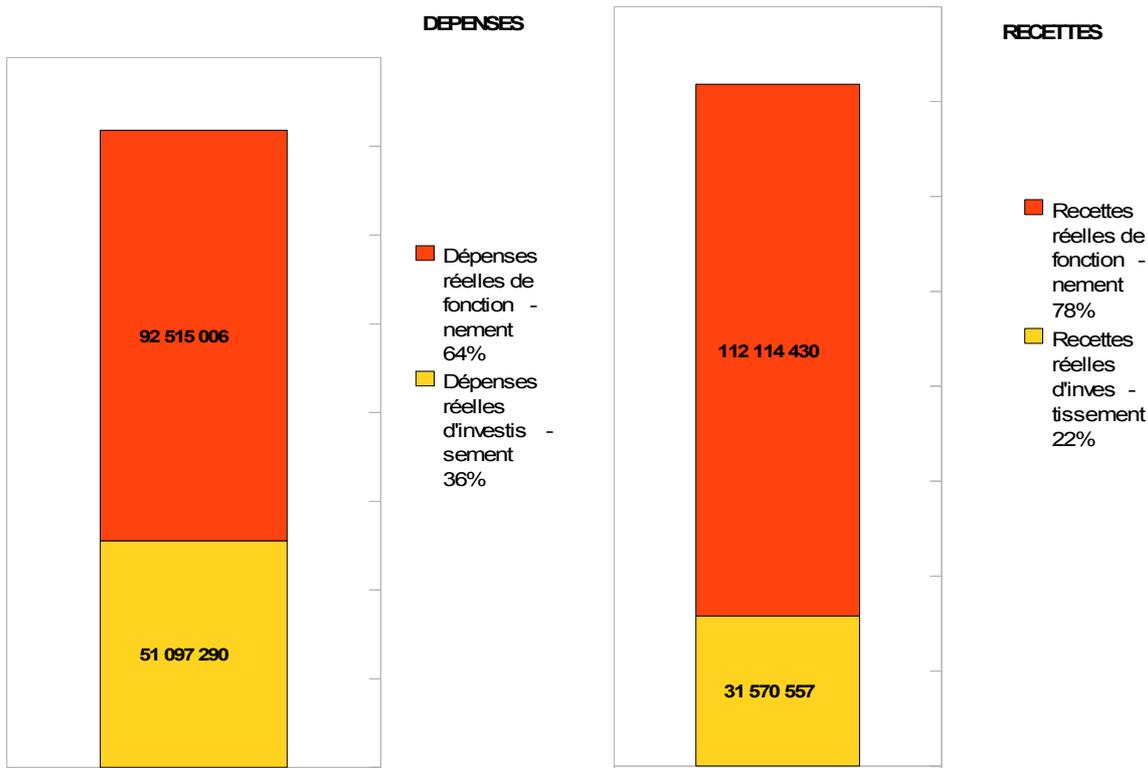
Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2011 dégage un excédent de 17 107 201 € qui permet de financer le déficit total de la section d'investissement 2011 par prélèvement de 13 114 391 € sur la section de fonctionnement (inscrit en recettes d'investissement **(2)**).

Le solde de 3 992 810 € (17 107 K€ - 13 114 K€) correspond au résultat de fonctionnement reporté, inscrit en recettes de fonctionnement **(4)**.

L'excédent de clôture 2012 d'un montant de 12 217 750 € **(5)** correspond au résultat de fonctionnement 2012 (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement).

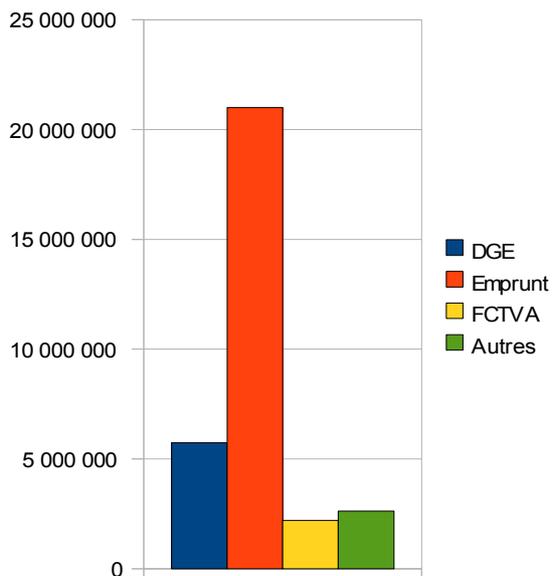
Les transferts entre les sections correspondent à des écritures d'ordre liées principalement aux amortissements et aux écritures de sortie de patrimoine suite à des cessions, destructions ou mises au rebut.

Les amortissements inscrits en dépenses d'ordre de fonctionnement représentent des recettes d'ordre d'investissement, les subventions transférables amorties inscrites en dépenses d'ordre d'investissement sont inscrites en contre partie en recettes d'ordre de fonctionnement.

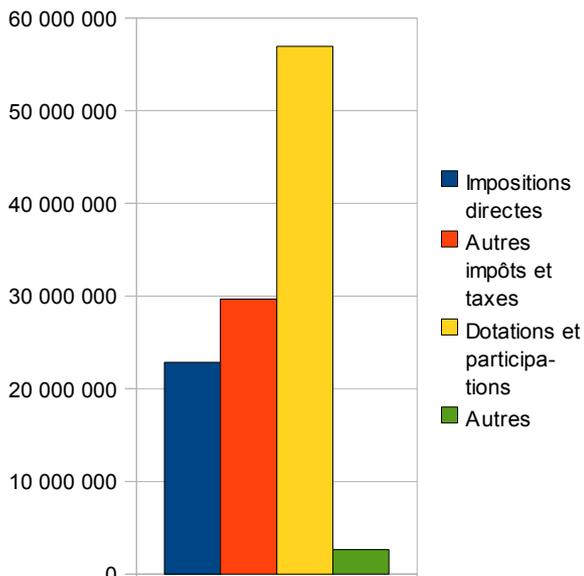


1) : les montants d'investissement, en dépenses et en recettes, incluent les mouvements de tirages et de remboursements sur emprunt revolving. Retraitées, les dépenses d'investissement atteignent 41 097 K€ pour 16 571 K€ de recettes d'investissement.

RECETTES INVESTISSEMENT

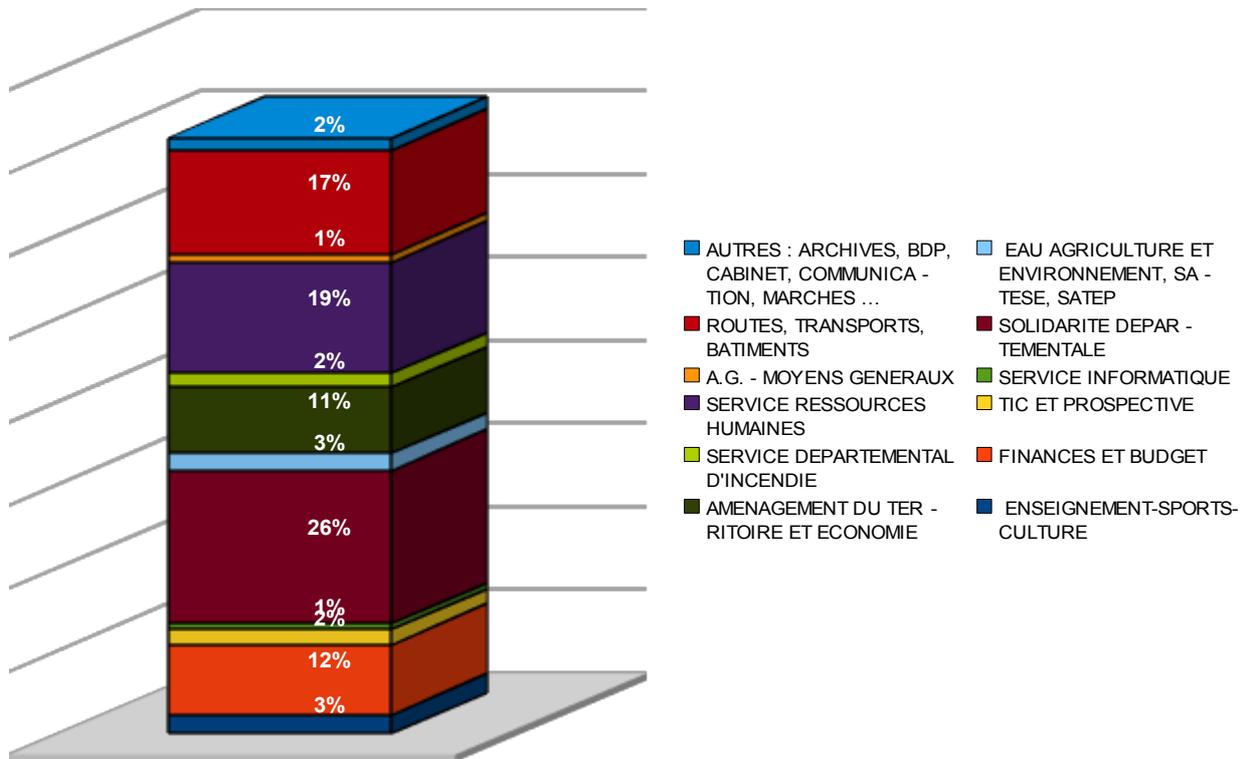


RECETTES FONCTIONNEMENT

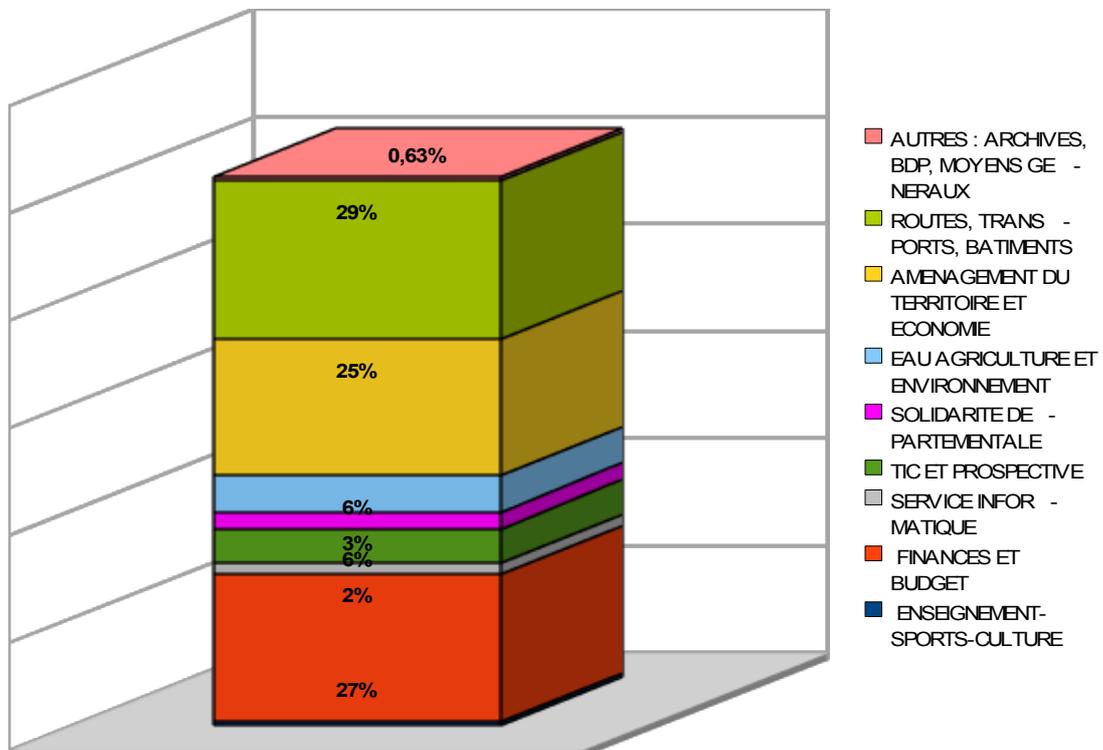


Répartition des dépenses réelles par direction

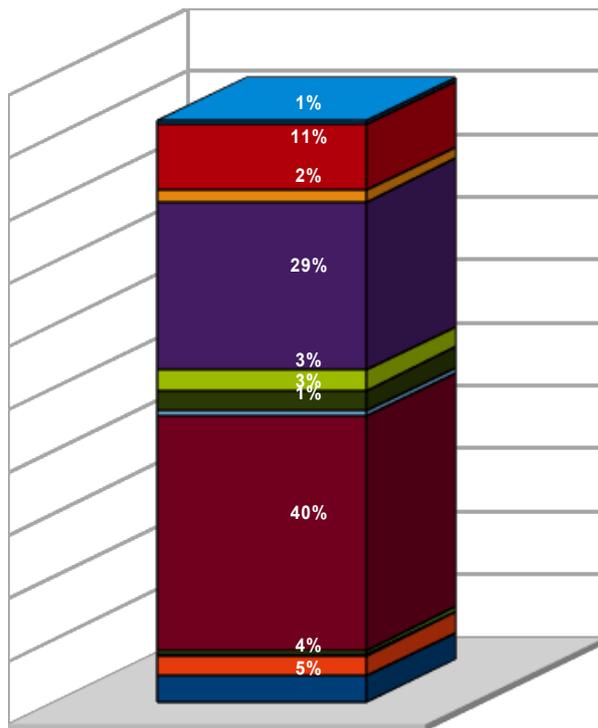
BUDGET TOTAL (investissement + fonctionnement)



INVESTISSEMENT (51 097 K€)



FONCTIONNEMENT (92 515 K€)



- AUTRES : ARCHIVES, BDP, CABI ■ EAU AGRICULTURE ET ENVI
NET, COMMUNICATION, MARCHES RONNEMENT, SATESE, SATEP
...
- D.R.T.B. ROUTES, TRANSPORTS, ■ SOLIDARITE DEPARTEMENTALE
BATIMENTS
- A.G. - MOYENS GENERAUX ■ SERVICE INFORMATIQUE
- SERVICE RESSOURCES HUMAINES ■ TIC ET PROSPECTIVE
- SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ■ FINANCES ET BUDGET
- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ■ ENSEIGNEMENT-SPORTS-
CULTURE

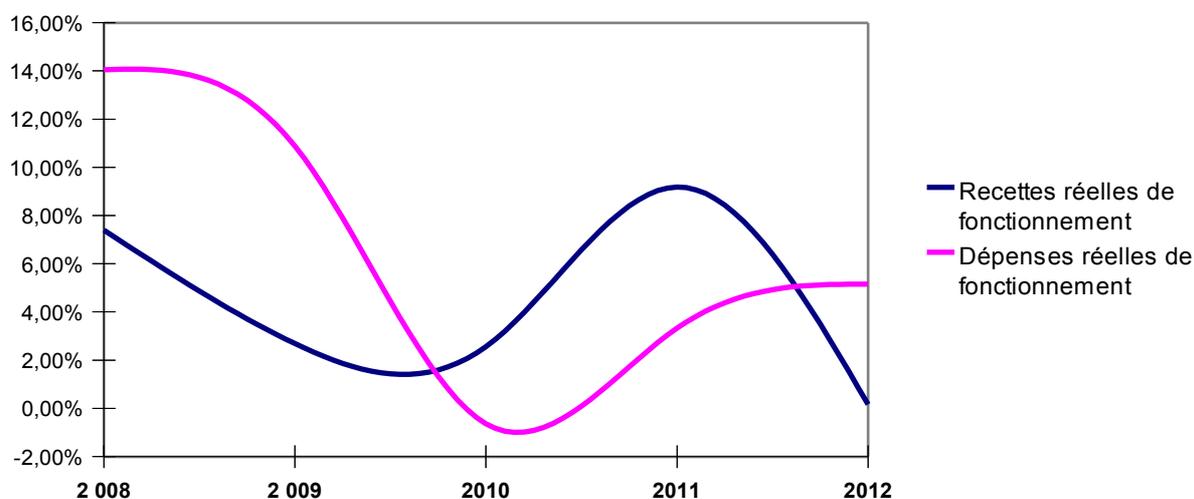
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Introduction

Entre 2008 et 2012, **les recettes de fonctionnement ont progressé de 15,17 % contre 19,70 % pour les dépenses de fonctionnement.**

Le différentiel de croissance entre les recettes et les dépenses, négatif entre 2008 et 2009, positif en 2010 et 2011, redevient négatif en 2012, les recettes de fonctionnement réelles ne progressant entre 2011 et 2012 que de + 0,16 % contre + 5,15 % pour les dépenses de fonctionnement, soit un différentiel de près de 5 %.

Comparaison % d'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



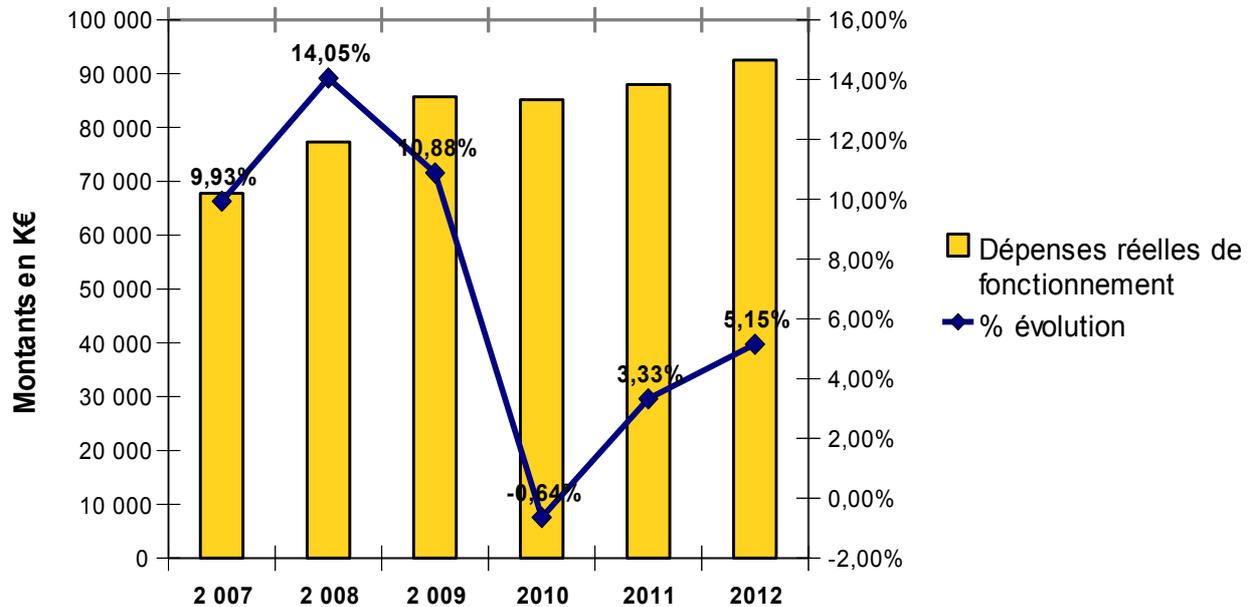
Après une légère diminution des dépenses de fonctionnement, ces dernières ont progressé de + 3,3 % en 2011 et de + 5,2 % en 2012, soit + 8,65 % sur deux ans.

Sur la même période, les recettes de fonctionnement ont progressé de + 9,4 %.

L'évolution des recettes de fonctionnement grâce notamment au Fonds de péréquation des DMTO et aux droits et taxes départementaux d'enregistrement permet de financer tous les rattachements dont la procédure a été mise en place fin 2012 pour notamment, la DSD (1,7 M€), la DATE (0,352 M€), la DEAE (0,156 M€), le services des Routes (0,140 M€), le service des Moyens Généraux (0,110 M€), le service Informatique (0,104 M€).

Elle permet aussi de maintenir un taux d'épargne brute de 17,48 % en 2012 en baisse cependant par rapport à 2011 (21,40 %).

Evolution des dépenses de fonctionnement

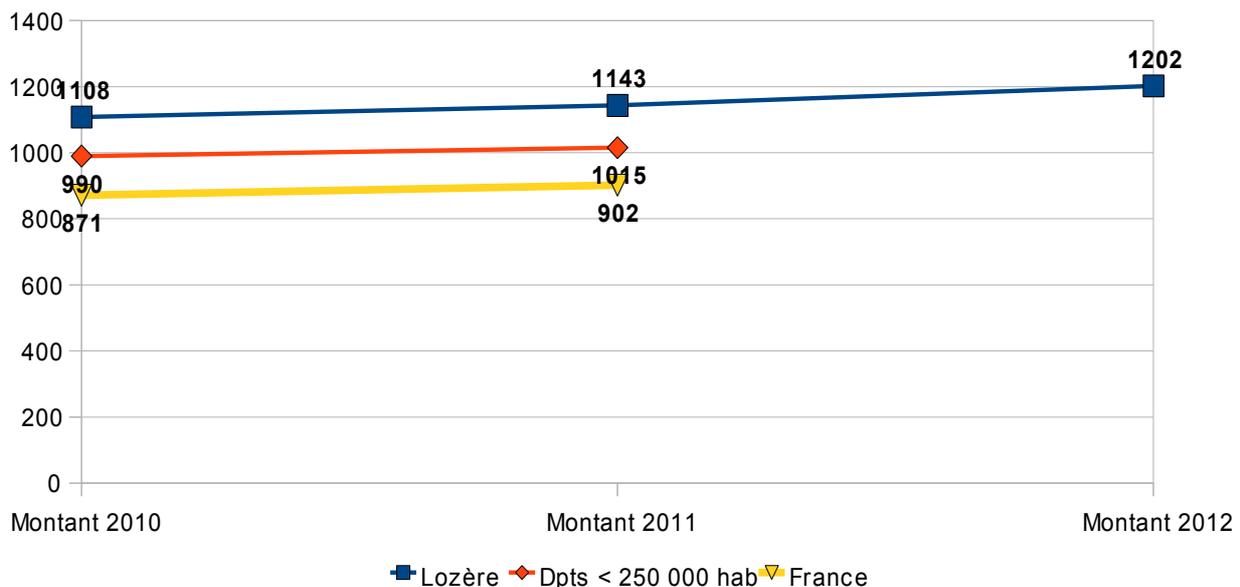


Les recettes réelles de fonctionnement restent cependant, sur la période 2007-2012, moins dynamiques (+ 23,7 %) que les dépenses qui progressent de 36,5 % sur la même période.

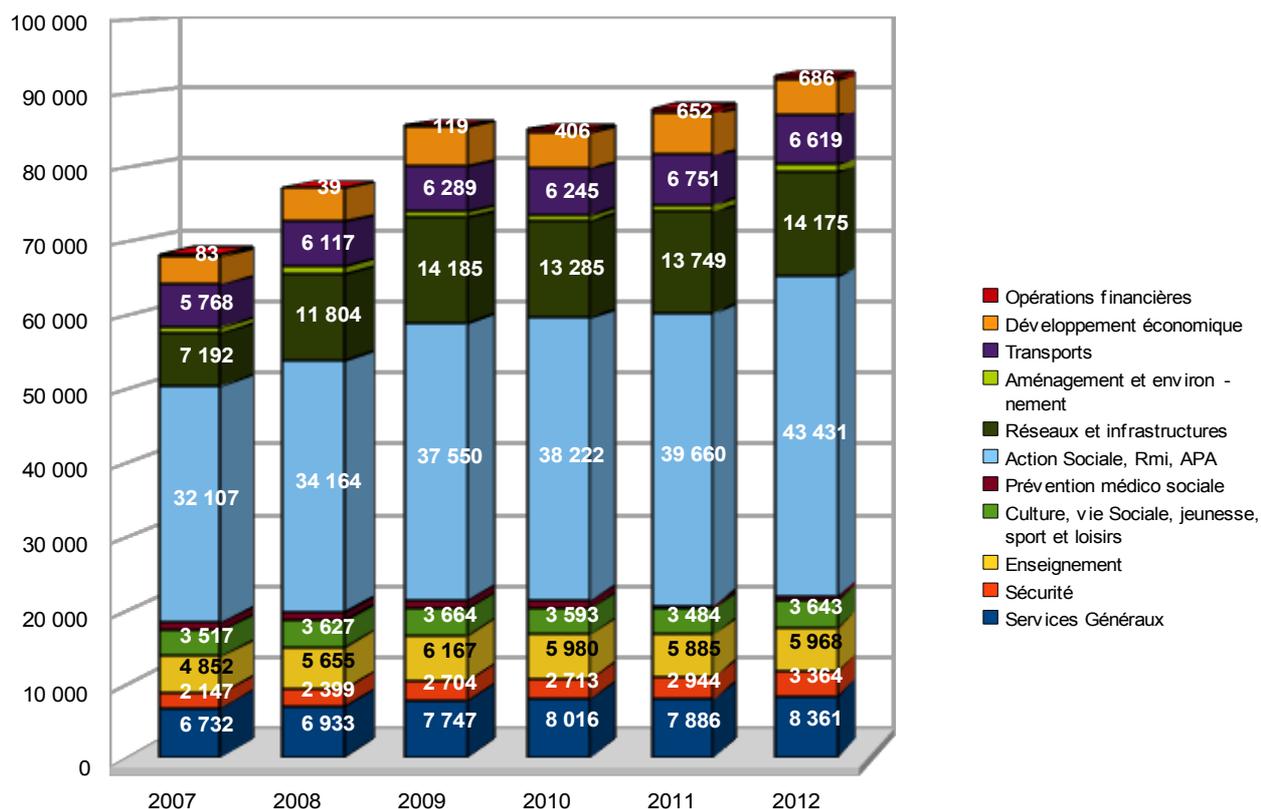
I / ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint en 2012 92,51 M€, soit 1 202 € par habitant (population : 76 973 hab., source SFL 2011).

Montants des dépenses par habitant - DEPENSES REELES DE FONCTIONNEMENT -



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€



Par fonction, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, soit 92 515 006 €, se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€) pour le budget principal	2010	2011	2012	% évolution 2011/2012	Evolution 2011/2012 en K€
Prévention médico sociale	1 008	416	491	18,03%	75
Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs	3 593	3 484	3 643	4,56%	159
Enseignement	5 980	5 855	5 968	1,93%	113
Services Généraux	8 016	7 886	8 361	6,02%	475
Réseaux et infrastructures	13 285	13 749	14 175	3,10%	426
Action Sociale, Rmi, APA	38 222	39 660	43 431	9,51%	3 771
Transports	6 245	6 751	6 619	-1,96%	-132
Sécurité	2 713	2 943	3 364	14,31%	421
Développement économique	4 911	5 662	4 839	-14,54%	-823
Aménagement et environnement	768	923	938	1,63%	15
Opérations financières	406	652	686	5,21%	34
Total	85 147	87 981	92 515	5,15%	4 534

* dont 1 718 K€ concernant les charges rattachées sur l'exercice 2012 : effectuées en application du principe d'indépendance des exercices, le rattachement des charges vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné seulement les charges qui s'y rapportent. Cette opération comptable mise en place en 2012 entraîne sur cet exercice une augmentation des charges correspondant aux services réalisés en 2012 mais payés en 2013.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent entre 2010 et 2012 de près de 8,65 % et de 5,15 % entre 2011 et 2012. Hors rattachements de charges, elles augmentent de 1,96 %.

En volume, les trois premiers postes ayant la plus forte évolution entre 2011 et 2012 sont :

- l'action sociale avec 3 771 K€ d'augmentation, (+ 3 640 K€ hors part salariale),
- les services généraux avec 475 K€ d'augmentation (+ 66 K€ hors part salariale),
- les réseaux et infrastructures avec 426 K€ d'augmentation (+ 271 K€ hors part salariale qui a progressé entre 2011 et 2012 de 155 K€).

A noter la fonction Développement économique qui diminue de 823 K€ entre 2011 et 2012, suite à la fin de l'aide exceptionnelle aux agriculteurs touchés par la sécheresse 2011 (931 K€ de subventions ont été accordés dans le cadre de cette aide exceptionnelle en 2011).

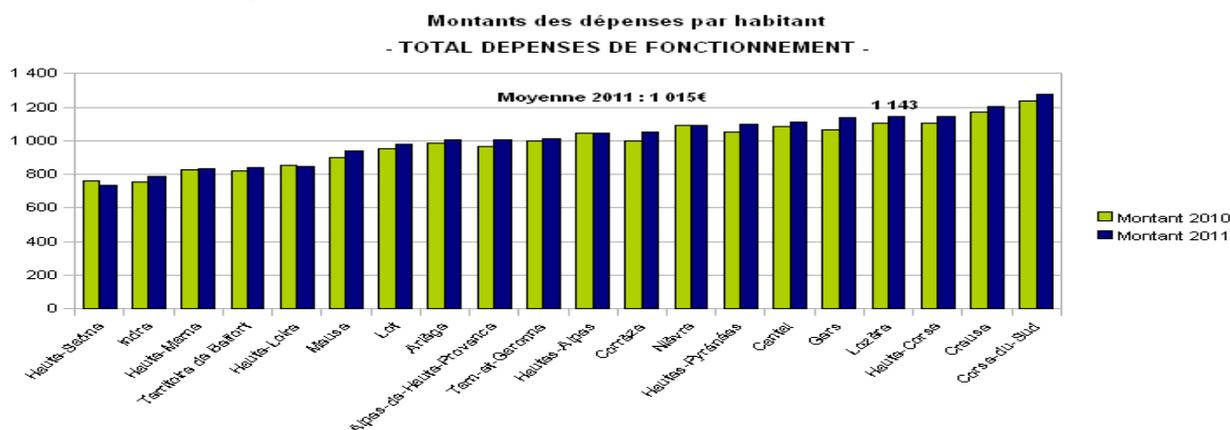
En pourcentage, sur la période 2011/2012, les évolutions par fonction des postes les plus importants sont les suivantes :

- la prévention médico-sociale : + 18,03 %,
- la sécurité : + 14,31 %,
- l'action sociale, RMI, APA : + 9,51 %,
- le développement économique : - 14,54 %,
- la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : + 4,56 %,
- les opérations financières : + 5,21 %, ce poste regroupe notamment le paiement des intérêts de la dette propre du Département ainsi que le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie et des tirages sur emprunts type revolving, passant de 652 K€ en 2011 à 686 K€ en 2012,

Quant aux taux d'exécution, ils restent comparables à 2011 (95,97 % en 2012 contre 96,25 % en 2011).

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant des dépenses de fonctionnement en K€	77 286	85 695	85 148	87 981	92 515
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	90,99%	96,22%	96,30%	96,25%	95,97%

Sur la période 2010 à 2011, les dépenses de fonctionnement moyennes par habitant du département ont augmenté (1 108 €/hab en 2010 contre 1 143 €/hab en 2011) pour atteindre un niveau légèrement supérieur à celui des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 1 015 €/hab.



Par direction, les crédits évoluent de la manière suivante :

Direction	2011	2012	% évolution
Direction des Finances	3 431 894	3 254 699	-5,16%
Cabinet du Président + Communication	413 027	443 156	7,29%
DATE	3 132 926	3 222 089	2,85%
DEAE	1 663 794	850 758	-48,87%
DESC	4 177 041	4 210 123	0,79%
Assemblées	7 110	4 591	-35,43%
Ressources Humaines	25 855 755	26 824 754	3,75%
Service Informatique	815 628	700 019	-14,17%
Archives	68 959	67 614	-1,95%
Bibliothèque	109 694	108 273	-1,30%
DSD	23 793 313	26 821 305	12,73%
DSD ASE	3 609 837	3 742 936	3,69%
DSD PMI	265 331	331 861	25,07%
DSD RSA	5 674 052	6 241 400	10,00%
Moyens Généraux	1 770 675	1 874 256	5,85%
Bureau des Marchés Publics et Contentieux	52 352	29 585	-43,49%
DTICP	253 749	214 169	-15,60%
SDIS	2 800 000	3 230 000	15,36%
DRTB Routes	3 221 852	3 507 507	8,87%
DRTB Bâtiment	282 133	345 494	22,46%
DRTB Transports	6 582 370	6 490 417	-1,40%
	87 981 492	92 515 006	5,15%

A / SERVICES GÉNÉRAUX

1° - Dépenses de personnel (service du personnel)

a) - Ventilation des dépenses de personnel

Tous budgets confondus, les dépenses de personnel ont évolué, par fonction, de la manière suivante :

Chapitres	Sous-fonction	Total consommé 2008	Total consommé 2009	Total consommé 2010	Total consommé 2011	Total consommé 2012	Evolution 2008/2012	Evolution 2011/2012
---	LDA	959 148	948 540	993 630	1 001 922	1 035 133,05	7,92%	3,31%
930 - Services généraux	Administration générale	3 872 365	4 182 220	4 879 006	4 806 749	5 226 367,55	34,97%	8,73%
930 - Services généraux	Assemblée locale	684 657	713 686	720 420	746 679	735 493,30	7,43%	-1,50%
932 - Enseignement	Services communs	220 546	239 829	204 240	125 797	216 201,39	-1,97%	71,87%
932 - Enseignement	Collèges	2 560 645	3 036 896	2 998 976	2 889 299	2 944 430,04	14,99%	1,91%
933 - Culture, vie sociale, sport	Services communs	966 579	937 731	967 307	902 541	1 028 917,50	6,45%	14,00%
934 - Prévention médico sociale	Services communs	589 451	638 808	575 196	0	0,00	0,00%	0,00%
935 - Action sociale	Services communs	3 225 950	3 485 503	3 654 698	4 325 739	4 533 524,90	40,53%	4,80%
935 - Action sociale	Famille et enfance	960 300	977 374	1 087 297	1 155 355	1 109 198,84	15,51%	-3,99%
935 - Action sociale	Autres interventions sociales/ Personnes Handicapées	1 075	175 729	298 154	361 795	330 378,78	30631,19%	-8,68%
936 - Réseaux et Infrastructures	Services communs	1 628 094	1 705 526	1 712 188	1 754 024	1 927 961,55	18,42%	9,92%
936 - Réseaux et Infrastructures	Réseau routier départemental	4 919 389	7 035 982	7 811 103	7 839 775	7 821 559,75	58,99%	-0,23%
937 - Aménagement et environnement	Services communs	469 744	426 501	475 238	479 760	500 362,26	6,52%	4,29%
938 - Transport	Services communs	199 812	215 313	217 091	222 942	177 815,07	-11,01%	-20,24%
939 - Développement économique	Services communs	267 907	299 980	307 531	245 300	272 542,59	1,73%	11,11%
TOTAL		21 525 660	25 019 627	26 902 074	26 857 677	27 859 887	29,43%	3,73%

En cinq ans les dépenses ont augmenté de 29,43 %, augmentation particulièrement forte en 2009 suite aux transferts de personnels.

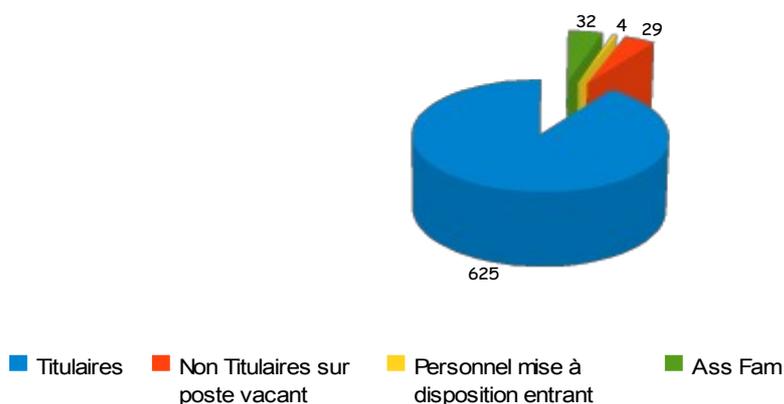
Au 31 décembre 2011, 11 agents sont mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Leurs salaires et frais annexes font l'objet d'un remboursement au Conseil Général pour un montant global de 311 136,92 euros en 2012.

Évolution de l'effectif (sur poste pérenne au 31 décembre de l'année)

	2009			2010			2011			2012		
	Titulaires stagiaires	+ Non titulaires	TOTAL	Titulaires stagiaires	+ Non titulaires	TOTAL	Titulaires stagiaires	+ Non titulaires	TOTAL	Titulaires stagiaires	+ Non titulaires	TOTAL
Pôle Services généraux	72	16	88	77	10	87	75	12	87	76	6	82
Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture	109	29	138	112	20	132	122	8	130	126	2	128
Pôle Développement durable	45	14	59	44	17	61	45	14	59	47	9	56
Pôle Social	93	45	138	98	49	147	97	52	149	105	45	150
Pôle Infrastructures	236	8	244	244	2	246	243	2	245	247	0	247
Autres (mises à disposition, personnes percevant une pension, une allocation chômage...)		3	12	10	1	11	26	2	28	26	1	27
Total	564	115	679	585	99	684	608	90	698	627	63	690
Évolution année n/n-1						7,30%			2,05%			-1,15%

Globalement, les effectifs se sont stabilisés depuis 3 ans. L'effectif des agents « autres » correspond pour l'essentiel aux OPA (Ouvriers des parcs et ateliers) mis à disposition du Conseil général (13 OPA) et des agents mis à disposition de la MDPH (11 agents).

Effectif au 31/12/2012



Il s'agit d'une photo de l'effectif rémunéré au 31 décembre de l'année. Le nombre de personnel rémunéré peut donc varier en fonction des agents remplacés par des non titulaires (congrés maternité, congé longue maladie...)

	2008	2009	2010	2011	2012
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre	610	679	684	698	703
Personnel mis à disposition à titre gratuit	70	16	22	18	17
Total personnel œuvrant pour le Département	680	695	706	716	720

Personnel mis à disposition à titre gratuit au 31 décembre

	2008	2009	2010	2011	2012
Pôle Services généraux	0	0	0	0	0
Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture	7	2	2	2	2
Pôle Social	1	0	1	2	2
Pôle Infrastructures	62	14	19	14	13
Total	70	16	22	18	17

Les 13 agents du Pôle infrastructure (Ouvriers des parcs et ateliers) ont fait l'objet d'un remboursement spécifique à la DDT. Ce remboursement s'est élevé à 488 905,86 euros en 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses réelles totales de personnel (en K€) Budget Principal et LDA	21 525	25 019	26 902	26 858	27 860
Evolution année n/n-1	35,54%	16,23%	7,53%	-0,16%	3,73%
Effectif en ETP (Équivalent Temps Plein) au 31/12	549,45	588,15	655,10	645,40	646,19
Evolution année n/n-1	30,40%	28,10%	11,38%	-1,48%	0,12%
Dépenses / ETP	39,17 €	42,53 €	41,07 €	41,61 €	43,11 €
Evolution année n/n-1	3,93%	8,57%	-3,43%	1,33%	3,60%

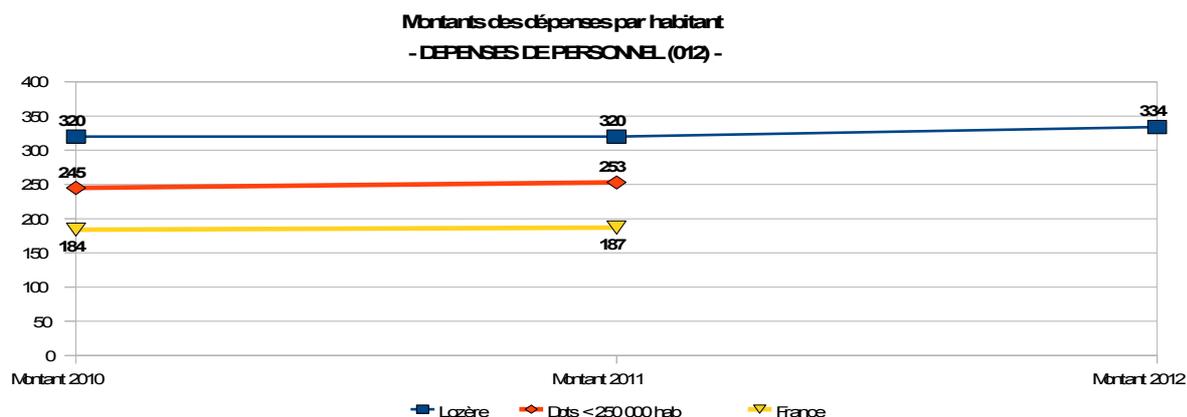
Les dépenses réelles de personnel augmentent de 3,73 % entre 2011 et 2012, les effectifs en ETP augmentent de 0,12 % sur la même période.

En recettes, le montant total des compensations 2012 s'élève à 12 868 683 € réparti comme suit :

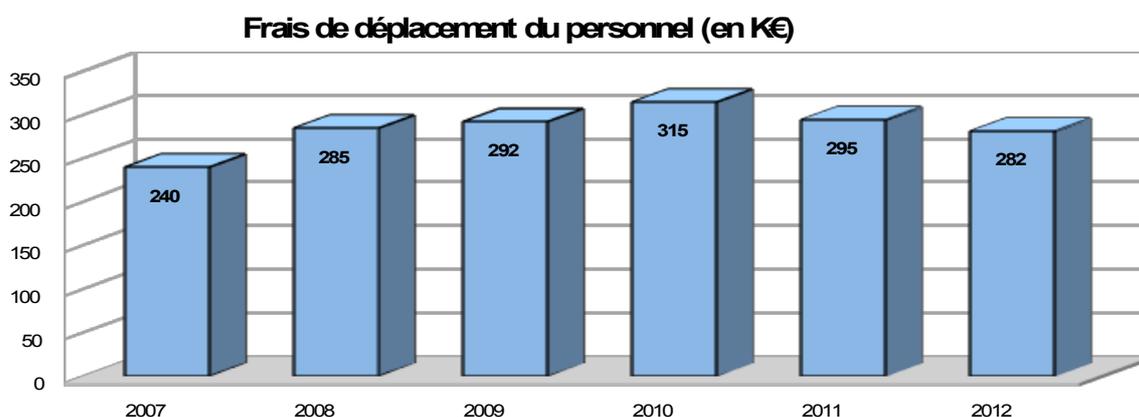
- TSCA : 10 180 952 € (+ 8,36 % entre 2011 et 2012),
- TIPP complémentaire : 2 687 731 € (+ 5,96 % entre 2011 et 2012).

En tenant compte des compensations, le coût net des dépenses de personnel en 2012 est de 14 991 K€ (27 860 K€ - 12 869 K€), il était de 14 926 K€ en 2011. La charge nette pour le Département reste stable entre 2011 et 2012.

Le chapitre 012 "charges de personnel" du budget principal en €/hab évolue depuis 2010 de la manière suivante:



b) - Évolution des frais de déplacement

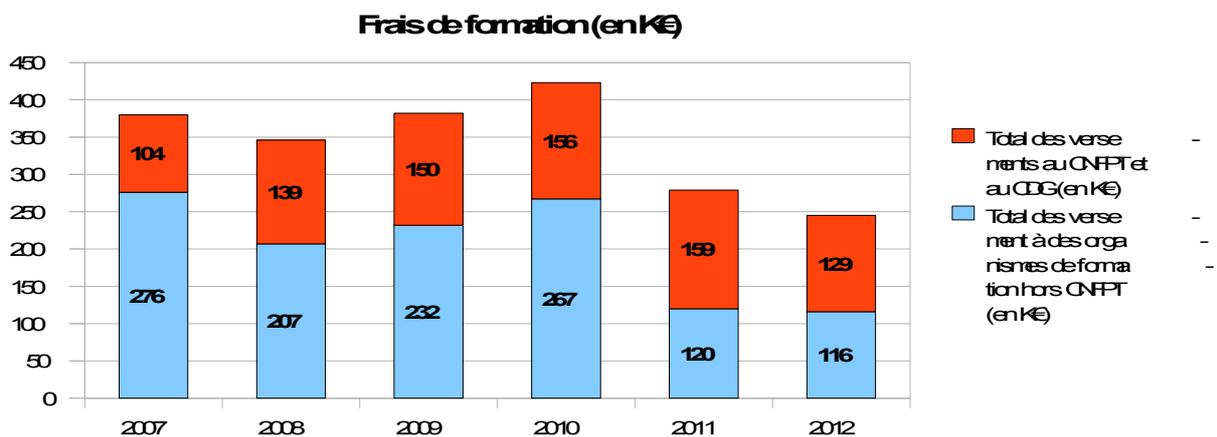


Les frais de déplacement des agents rattachés au budget principal ont diminué de - 4,41 % en 2012 par rapport à 2011

c) - Frais de formation des agents

(en K€)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total des versement à des organismes de formation hors CNFPT	276	207	232	267	120	116
Total des versements au CNFPT et au CDG	104	139	150	156	159	129
Total	380	346	382	423	279	245

Depuis 2 ans et la mise en place d'un plan de formation au sein de la collectivité, le nombre de formations réalisées par des prestataires payant a fortement diminué. En effet, un effort important a été réalisé afin de privilégier les formations organisées par le CNFPT, développer les formations intra (moins coûteuses) et faire appel à des formateurs internes à la collectivité.



Les cotisations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale sont assises sur le traitement brut global de chaque agent. Elle est de 0,9 % en 2012 et repassera à 1 % à compter du 1er janvier 2013.

S'ajoutent à ces cotisations, les remboursements pour frais de concours qui fluctuent chaque année en fonction des agents nommés sur la collectivité ainsi que la cotisation au profit du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale.

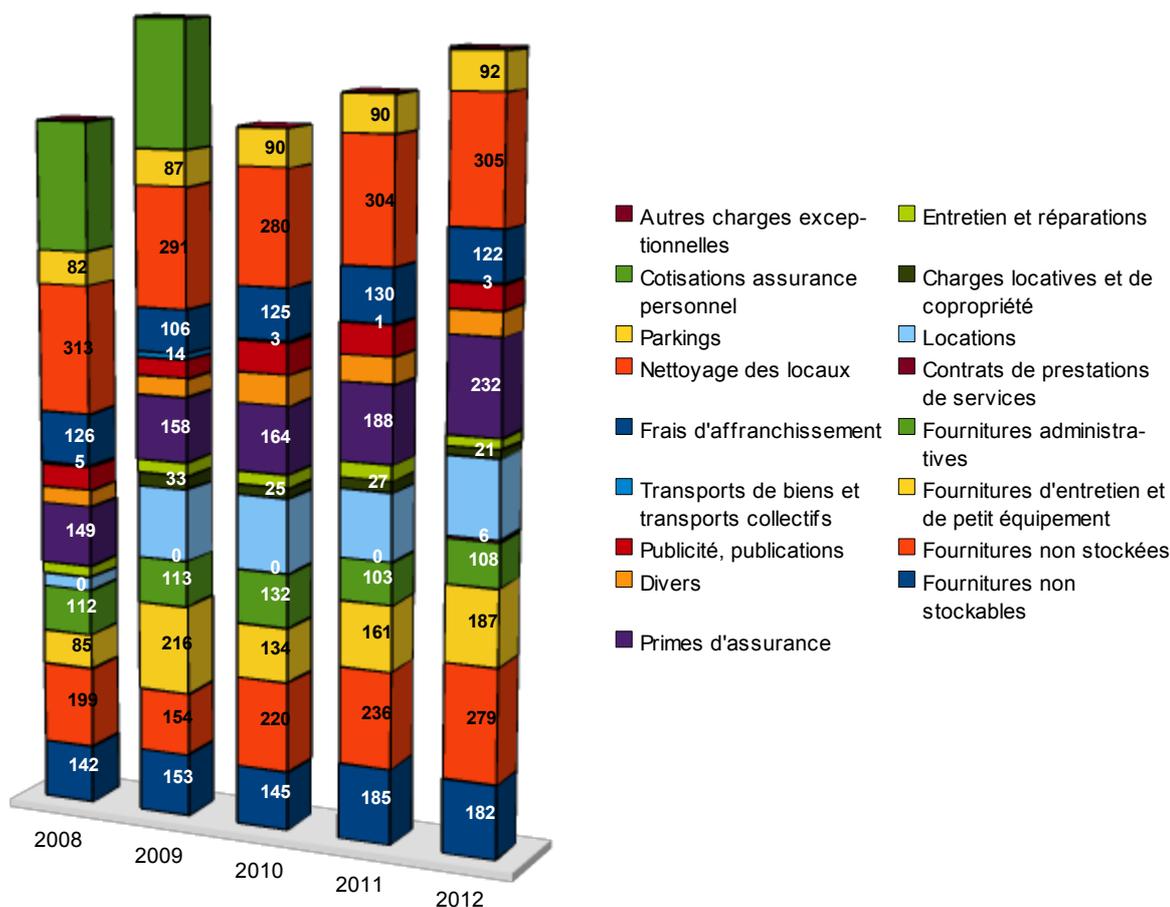
2° - Dépenses du service des Moyens généraux

Le budget total du service des Moyens Généraux atteint au 31 décembre 2012 1 874 K€ soit une augmentation de + 5,9 % par rapport à 2011.

en K€	2008	2009	2010	2011	2012
Fournitures non stockables	142	153	145	185	182
Eau et assainissement	8	16	10	23	19
Energie – Electricité	134	137	135	162	163
Fournitures non stockées	199	154	220	236	279
Combustibles	138	108	160	167	208
Carburants	61	46	60	69	71
Fournitures d'entretien et de petit équipement	85	216	134	161	187
Fournitures d'entretien	6	7	11	14	8
Fournitures de petit équipement	46	52	63	59	95
Habillement et vêtements de travail	33	157	60	88	84
Fournitures administratives	112	113	132	103	108
Contrats de prestations de services	0	0	0	0	6
Locations	33	176	182	165	189
Locations immobilières		142	161	162	185
Locations mobilières	33	34	21	3	4
Charges locatives et de copropriété		33	25	27	21
Entretien et réparations	28	32	32	38	25
Matériel roulant	26	30	29	28	21
Autres biens mobiliers	1	1	1	2	0
Maintenance	1	1	2	8	4
Primes d'assurances	149	158	164	188	232
Divers	41	47	74	64	59
Documentation générale et technique	40	41	50	54	50
Autres frais divers	1	6	24	10	9
Publicité, publications, relations publiques	56	44	76	75	60
Annonces et insertions	8	8	7	19	18
Catalogues et imprimés et publications	48	36	69	56	42
Transports de biens et de personnel	5	14	3	1	3
Frais d'affranchissement	126	106	125	130	122
Frais de nettoyage des locaux	313	291	280	304	305
Cotisations pour assurance du personnel	312	306	0	0	0
Autres charges – Parkings	82	87	90	90	92
Autres charges exceptionnelles	1	2	2	3	4
TOTAL	1 684	1 932	1 684	1 770	1 874

Les différents postes gérés par les moyens généraux évoluent de la manière suivante :

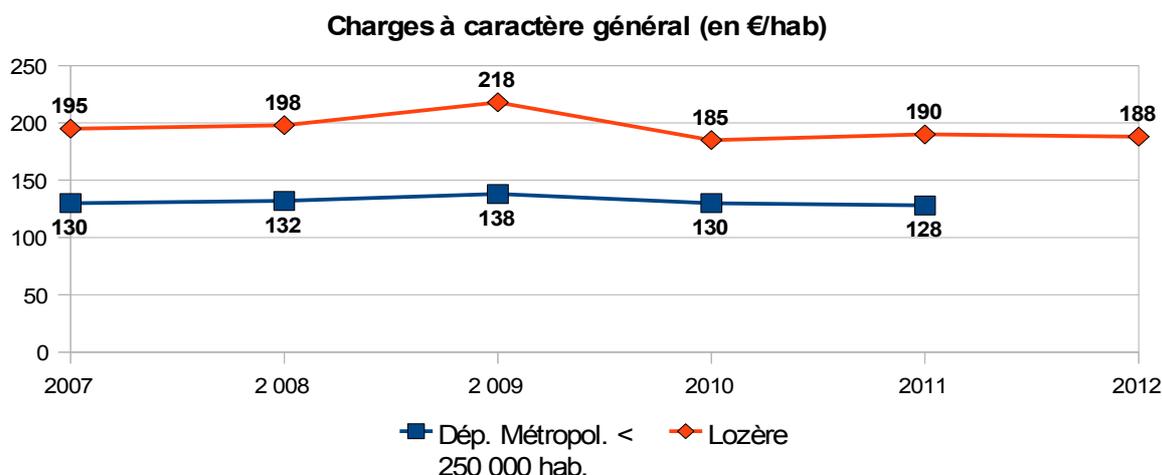
Evolution des dépenses du service des moyens généraux - en K€ -



- **Combustibles** : augmentation, en 2012, des consommations et tarifs de chauffage (fuel, gaz et réseau de chaleur) (+ 24,6 %)
- Augmentation des **Fournitures de petit équipement** liée à l'activité des équipes mobiles des collèges mises en place au 2ème semestre 2012 (+ 61 %)
- **Locations immobilières** : un hangar de stockage (pour véhicules du SMS, et matériel équipe mobile) a été loué à compter de janvier 2012 : loyer mensuel : 1 900 €
- **Primes d'assurances** : augmentation liée au nouveau contrat Risques automobiles : prime indexée sur la sinistralité des années précédentes, et garanties supplémentaires. (+ 23,4 %)
- le nombre de travaux **d'impression** a sensiblement diminué en 2012
- la diminution des **frais d'affranchissement** peut s'expliquer par une diminution du poids moyen des envois (nombre de plis affranchis en légère augmentation)

Les charges à caractère général tous services confondus (chapitre 011: achats, services extérieurs y compris les charges d'entretien et de réparation de la voirie, impôts et taxes, etc) atteignent en 2012 un montant de 14,477 K€ contre 14,627 K€ en 2011, soit une légère baisse de 1,04 %.

En 2011, elles représentaient un coût par habitant de 190 € pour la Lozère, contre 128 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



3° - Dépenses du service Informatique

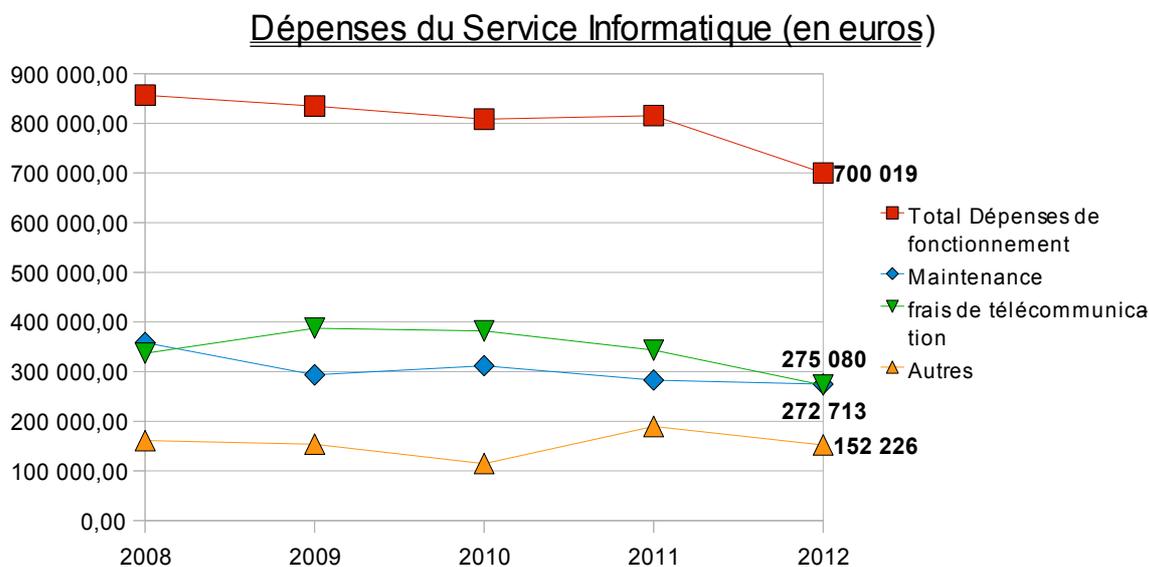
Entre 2011 et 2012, les frais de télécommunications sont en baisse de - 20,50 %. Depuis trois ans, le service informatique tend à supprimer les contrats de maintenance dont les montants paraissent trop élevés.

Les frais de maintenance sont aussi en diminution de - 2,78 %.

En 2012, les locations mobilières connaissent une hausse de 33 %, due principalement au changement de politique de location concernant les copieurs et grosses imprimantes ainsi que les sites internet. En parallèle, le poste acquisitions de matériel connaît une diminution.

Quant aux « autres participations » (droits de raccordement aux réseaux pour les collègues), leur baisse est proche de - 50 %.

Sur l'ensemble du budget de fonctionnement du service informatique, les dépenses 2012 sont en baisse de - 14,17 % et atteignent 700 K€.



4° - Dépenses des services Cabinet et Communication

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses cabinet et communication	300 441 €	530 254 €	537 229 €	413 027 €	443 156 €
dont dépenses de communication	247 053 €	481 859 €	491 558 €	357 782 €	387 387 €

En 2012, le budget de fonctionnement du cabinet et de la communication (hors charges du personnel) représente globalement 0,48 % des dépenses réelles totales de fonctionnement.

Il est en augmentation de + 7,3 % par rapport à 2011 mais reste en deçà de 2010 (- 17,5 %).

A noter le lancement de Lozère 2020 : élaboration d'un projet de territoire pour la Lozère.

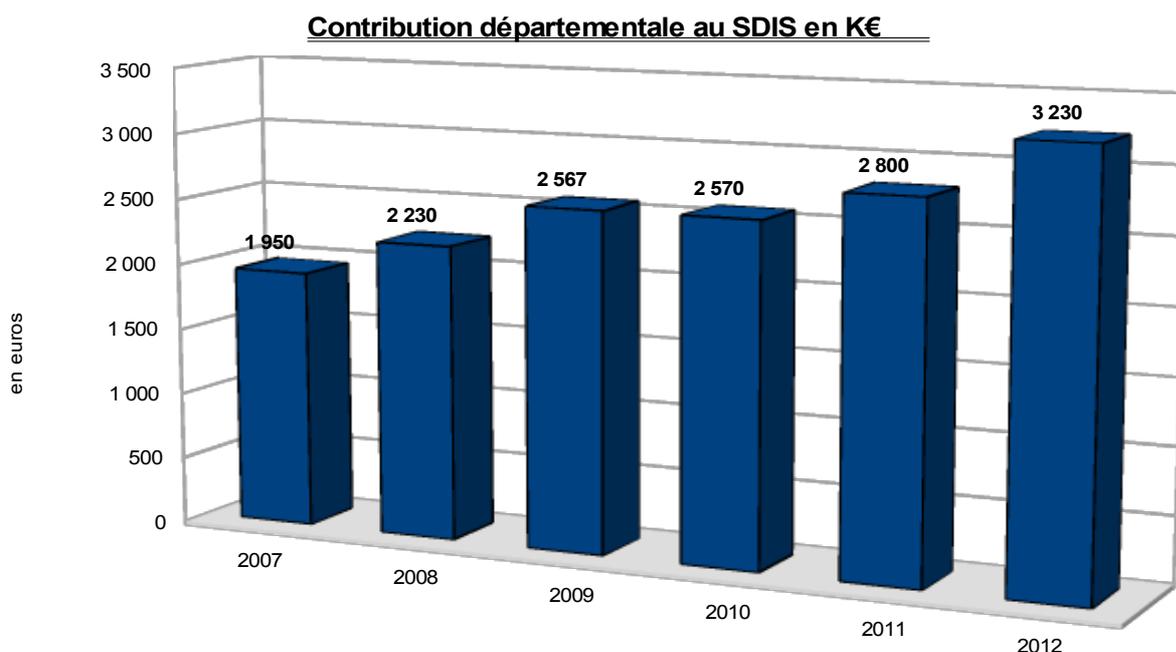
B / SERVICE SÉCURITÉ : LE FINANCEMENT DU SDIS

Depuis 2007, les dépenses de fonctionnement du Département pour financer le SDIS ont augmenté de 65,64 %, conséquence de la loi de modernisation de la sécurité civile mise en place en 2004 qui a renforcé le rôle du département dans le financement de cet établissement. Le SDIS a par ailleurs dû faire face à des besoins nouveaux en personnels, en véhicules, en matériel médical dans le cadre de sa modernisation à la suite de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Analyses et de Couvertures des Risques.

La contribution annuelle du SDIS est fixée lors du vote du budget primitif. Elle tient compte des dépenses nouvelles du SDIS ainsi que de l'évolution du taux d'inflation prévisionnelle définie par la loi de finances ou projet de loi de finances et ce conformément à la convention définissant les relations entre le Conseil Général et le SDIS.

En 2012, la participation au SDIS a été augmentée de 430 K€ par rapport à 2011 (+ 15,36 %).

Cette participation complémentaire a servi à couvrir les dépenses de l'année 2011 non rattachées à l'exercice 2012, notamment le dernier trimestre de vacances habituellement réglé en début d'année n+1.

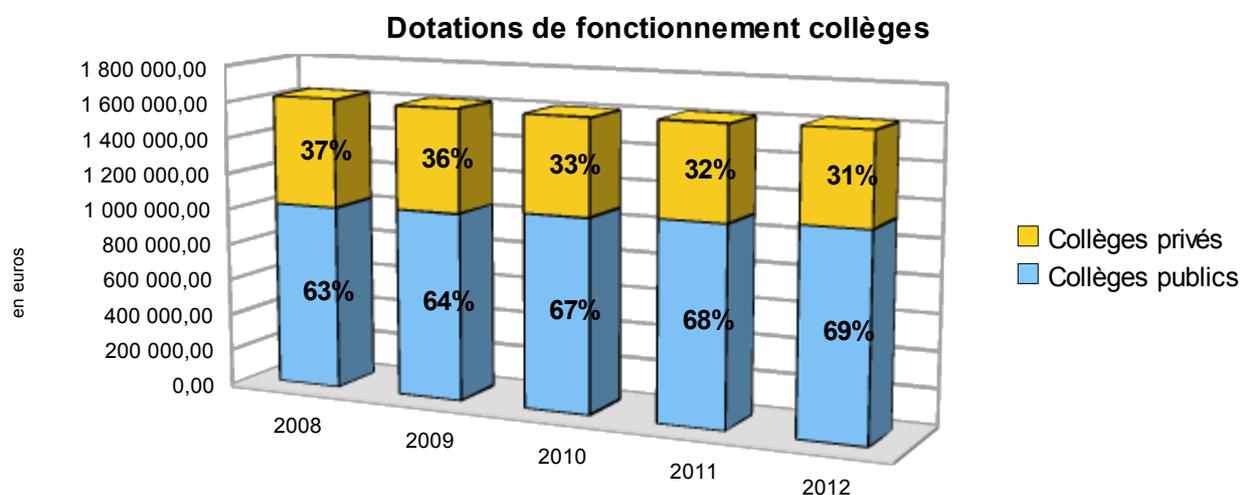


C / ENSEIGNEMENT, CULTURE ET SPORT

1° - Les collèges, écoles et universités

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2008	2009	2010	2011	2012
Collèges publics	1 019	1 037	1 069	1 094	1 119
Evolution	3,96%	1,77%	3,09%	2,34%	2,29%
Collèges privés	926	882	827	806	785
Evolution	1,42%	-4,75%	-6,24%	-2,54%	-2,61%
Total	1 945	1 919	1 896	1 900	1 904
Evolution	2,75%	-0,98%	-0,37%	0,21%	0,21%



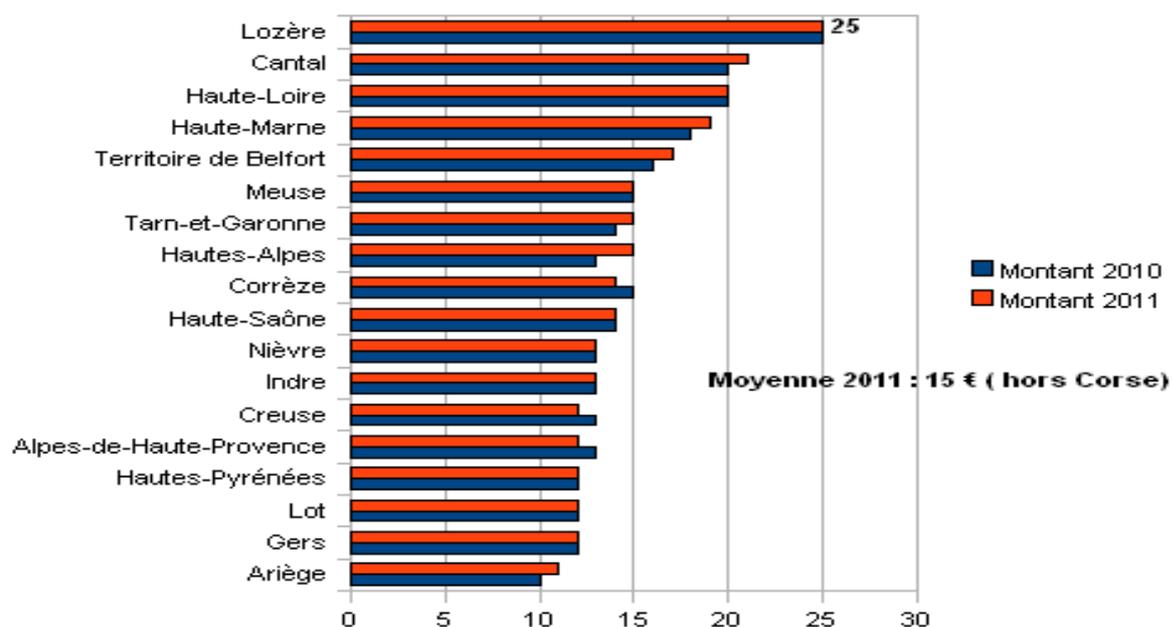
La dotation moyenne par élève en 2012 s'élève à 418,67 € (423,96 € en 2011).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre d'élèves dans les collèges publics	2 304	2 368	2 479	2 483	2 514	2 577
Nbre d'élèves dans les collèges privés	1 379	1 312	1 247	1 247	1 237	1 179

Depuis 2007, l'effectif des collèges publics a augmenté de 11,85 % ; celui des collèges privés a diminué de - 14,5 %.

En moyenne, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 25 € contre 15 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit pratiquement le double.

**Montants des dépenses par habitant
- DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES -**



Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges et des écoles comme notamment :

61 221 €	Subventions pour les voyages à Paris, à l'étranger ou sur des lieux de mémoire	1 583 élèves
12 019 €	Subventions dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma »	636 collégiens
27 744 €	Subventions dans le cadre de l'éducation à l'environnement	
27 450 €	Subventions aux sections sportives et classes promotionnelles	7 sections sportives 11 classes promotionnelles
25 910 €	Subventions concernant l'apprentissage de la natation	54 écoles concernées

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : 270 048 € ont été accordés aux antennes universitaires présentes sur le territoire de la Lozère.

2° - La culture

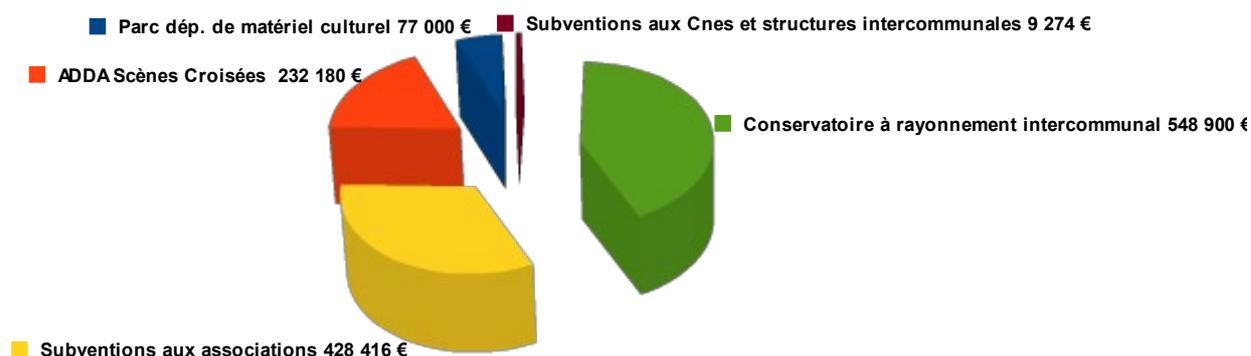
La structure des dépenses pour la culture, toutes directions confondues, se présente comme suit :

en K €	2008	2009	2010	2011	2012
Activités artistiques et action culturelle	1 300	1 270	1 180	1 201	1 296
Patrimoine	87	68	127	79	81
Bibliothèques, médiathèques	149	161	158	148	148
Musées	133	172	161	110	121
Service d'Archives	146	170	137	129	144
TOTAL	1 815	1 841	1 763	1 667	1 790

72,4 % des crédits alloués concernent les activités artistiques et les actions culturelles pour un montant total de 1 296 K€.

Structure des subventions culture en 2012

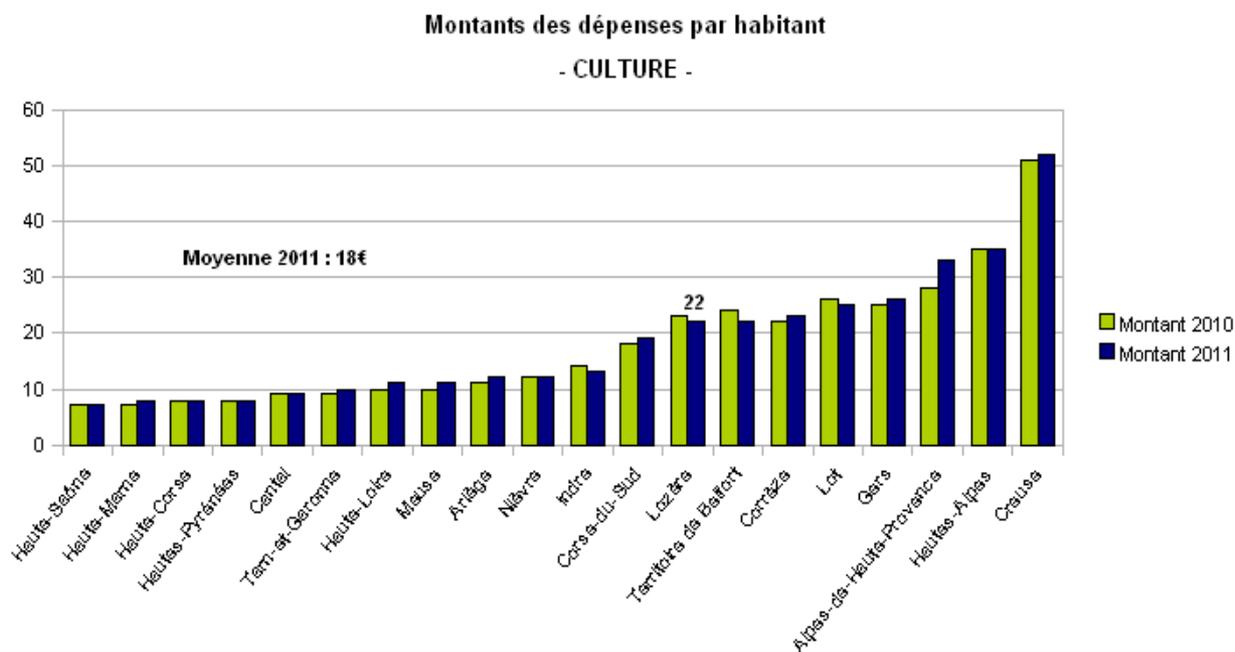
1 295 770 €



Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil Général au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal a progressé de 9,78 % par rapport à 2011 et s'élève à 548 900 €.

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant de la participation du Département au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal	515 222 €	495 222 €	500 000 €	500 000 €	548 900 €
ADDA Scènes Croisées	234 554 €	229 954 €	230 000 €	246 000 €	232 180 €

En 2012, le Conseil général de la Lozère a consacré 22 €/hab à la culture pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 18 €/hab.



3° - Le sport

En 2012, 740 430 € de crédits ont été consacrés aux sports et aux classes sportives, soit une baisse de – 3,9 % par rapport à 2008. Ils se décomposent :

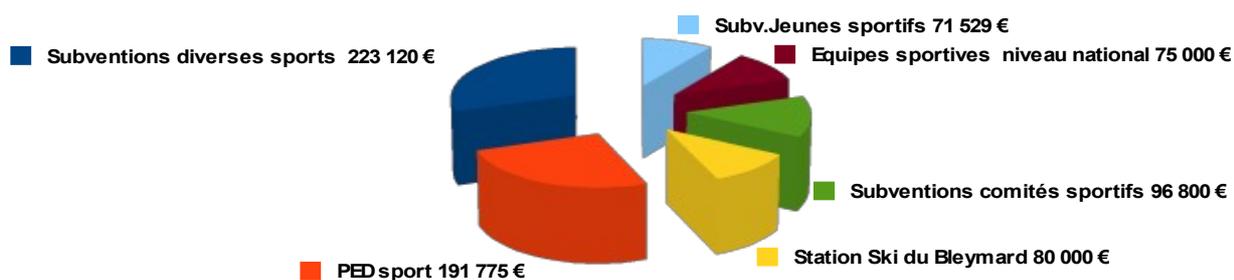
- d'une part, en subventions pour un montant de 738 224 € :

	2008	2009	2010	2011	2012	% d'évolution 2011/2012
Montant des subventions Sport en euros	770 449 €	796 678 €	780 190 €	827 705 €	738 224 €	- 10,81 %

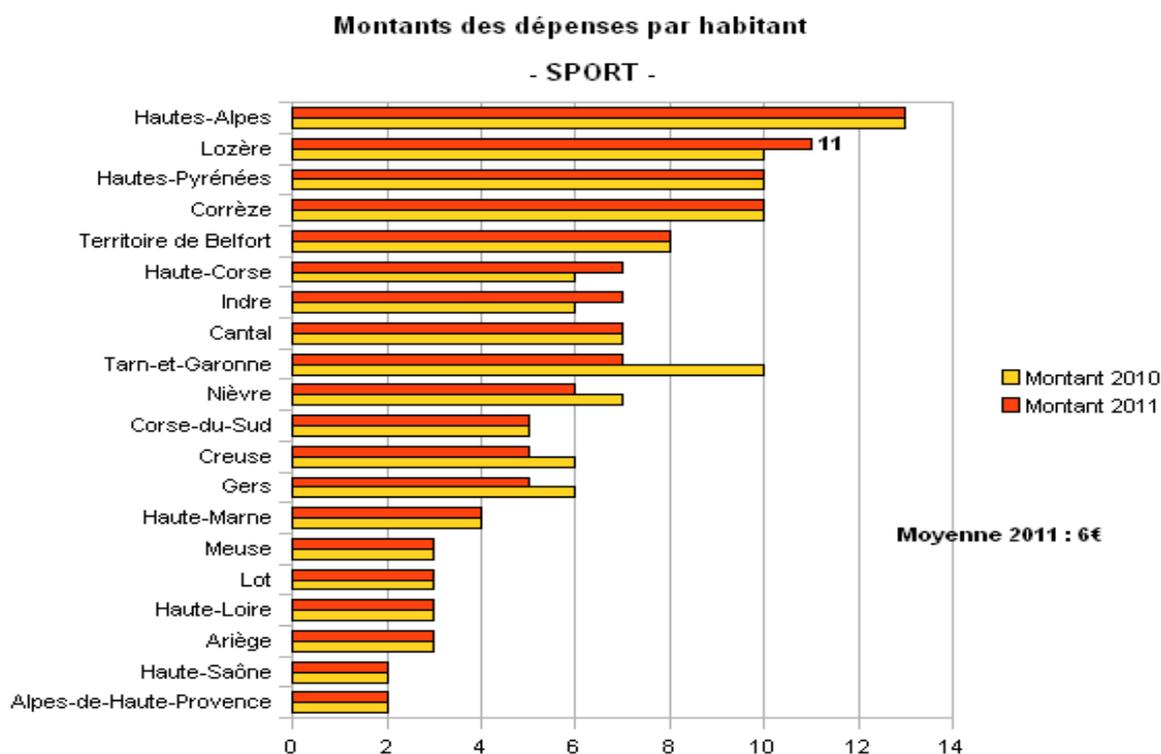
Les subventions Sport ont diminué entre 2011 et 2012 de – 10,81 %. Cette diminution est principalement due :

- aux manifestations concernant la « Lozèrienne VTT », le championnat d'Europe d'endurance équestre et le « Rally sur terre », financé à hauteur de 42 000 € sur une autre ligne budgétaire « subventions manifestations exceptionnelles »,
- à la subvention de fonctionnement pour la station de ski du Bleymard qui n'a été subventionné qu'à hauteur de 80 000 € au lieu de 125 000 € en 2011.

Structures des subventions sports en 2012 : 738 224 €



En 2011, 11 €/hab ont été consacrés aux activités sportives en Lozère contre en moyenne de 6 €/hab pour les départements métropolitains de la même strate. Seul le département des Hautes-Alpes (13€/hab) a consacré un montant par habitant supérieur à celui de la Lozère.



4° - La jeunesse et loisirs

La structure des dépenses pour la jeunesse et les loisirs en 2012, soit 83 504 € se présente comme suit :

- subvention en faveur de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public : 4 000 €,
- subvention en faveur de la Fédération des Œuvres Laïques pour un montant de 11 000 €,
- subvention en faveur de l'association Cinéco : 1 200 €,
- subventions en faveur de la politique départementale pour la jeunesse : 67 304 €,

D / SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Le fait marquant de l'année 2012 a été la mise en œuvre de la procédure des rattachements. Cette démarche répond à la réglementation comptable qui prévoit un rattachement de charges à l'exercice concerné durant lequel le service fait peut être attesté.

Cette procédure a également permis de rattraper un décalage cumulatif de dépenses des exercices précédents qui ont pesé, dès le début de l'exercice 2012, sur la disponibilité de crédits de certaines lignes budgétaires.

Ainsi, le budget de fonctionnement (hors personnel et autres directions) passe de 33 343 K€ en 2011 à 35 419 K€ en 2012 sans rattachements et 37 138 K€ avec les rattachements. Soit une augmentation par rapport à 2011 de 6,23 % sans les rattachements et 11,38 % en tenant compte de ces derniers. La comparaison avec les exercices précédents doit tenir compte de ce paramètre.

L'augmentation globale du budget de fonctionnement de la DSD (sans les rattachements) est due principalement à la progression du RSA + 6,17 %, l'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap + 13,76 %, et à la montée en charge continue de la PCH depuis 2009 avec + 11,02 % cette année.

Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises et toutes directions confondues

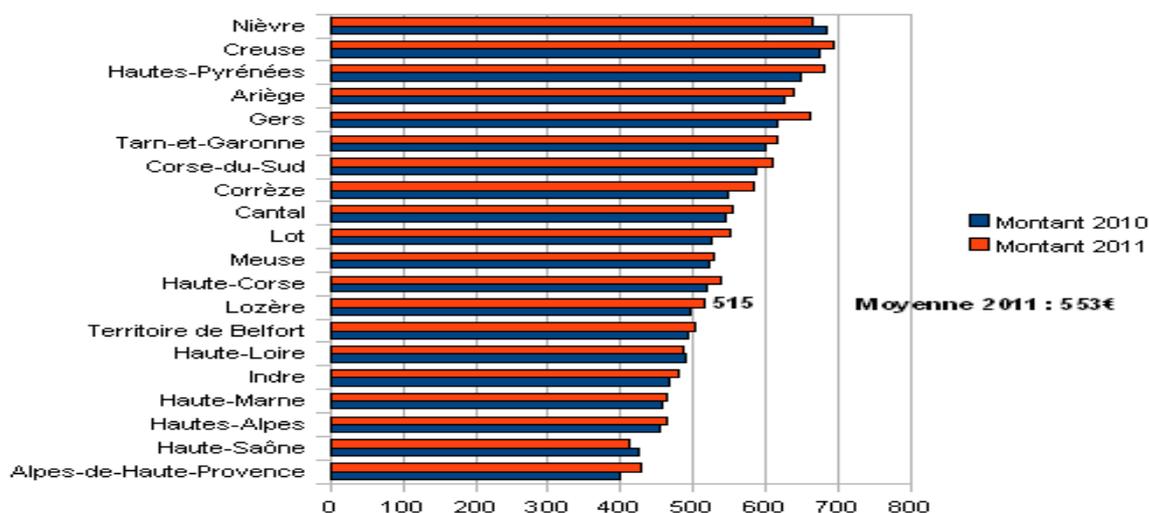
Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises et toutes directions confondues, représentent un montant total de 43 922 K€, soit 47,48 % du total des dépenses de fonctionnement 2012 du Département :

- 37 138 K€ au titre de l'action sociale portée par la DSD (Enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, etc),
- 811 K€ au titre des actions portées par d'autres directions du Département,
- 5 973 K€ au titre des Ressources Humaines.

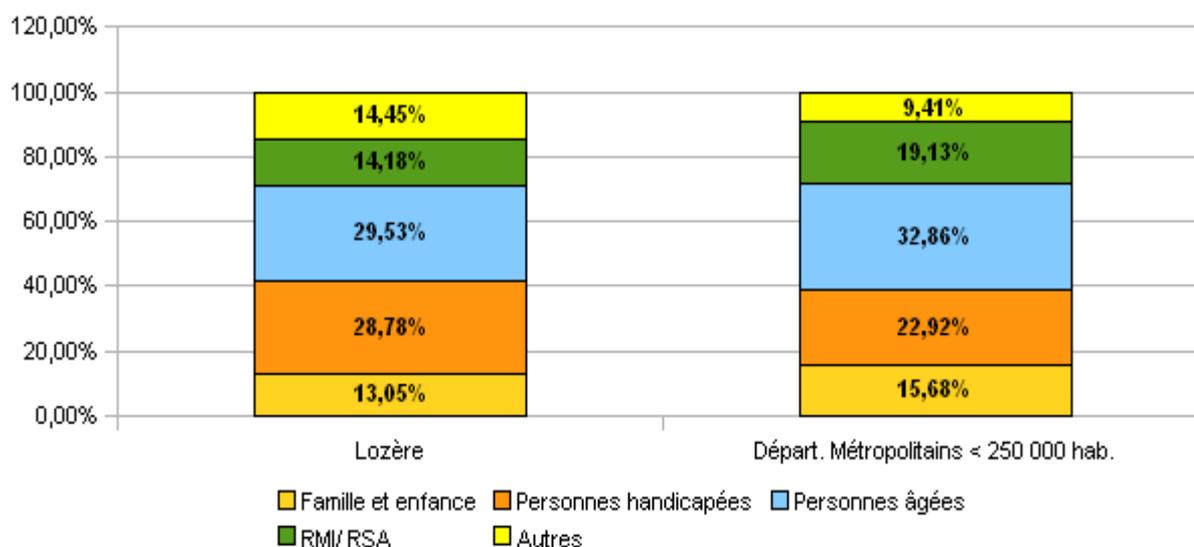
Elles sont en augmentation de + 9,60 % par rapport à 2011. Elles représentaient en 2011 une dépense de 515 € par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 553 €.

Entre 2010 et 2011, le montant de la dépense par habitant consacré à l'action sociale a progressé de + 3,62 % contre + 2,79 % pour les départements de la même strate.

Montants des dépenses par habitant - ACTION SOCIALE -



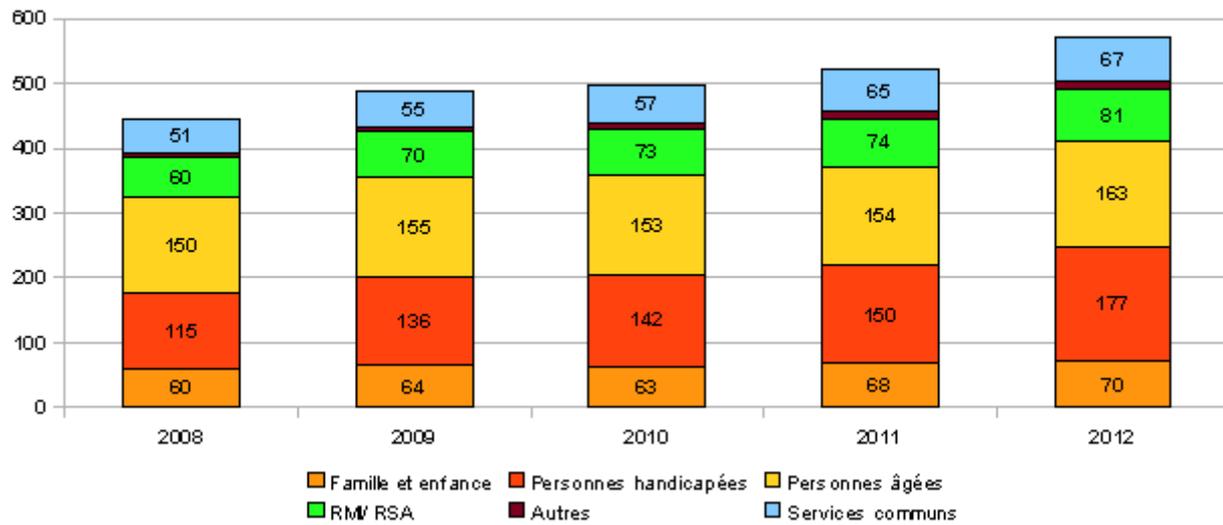
Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2011



A noter la part importante représentée par les dépenses liées aux personnes handicapées (28,78 %) supérieure à la moyenne des départements de la même strate (22,92 %), pour une dépense totale en 2012 de 13 610 K€ contre 11 533 K€ en 2011 (+ 18 %).

Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses) ont évolué de la manière suivante :

**Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale
(en €/hab)**



Les dépenses d'aides sociales, hors charges de personnel

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 37 138 K€ soit 40,14 % du total des dépenses de fonctionnement 2012.

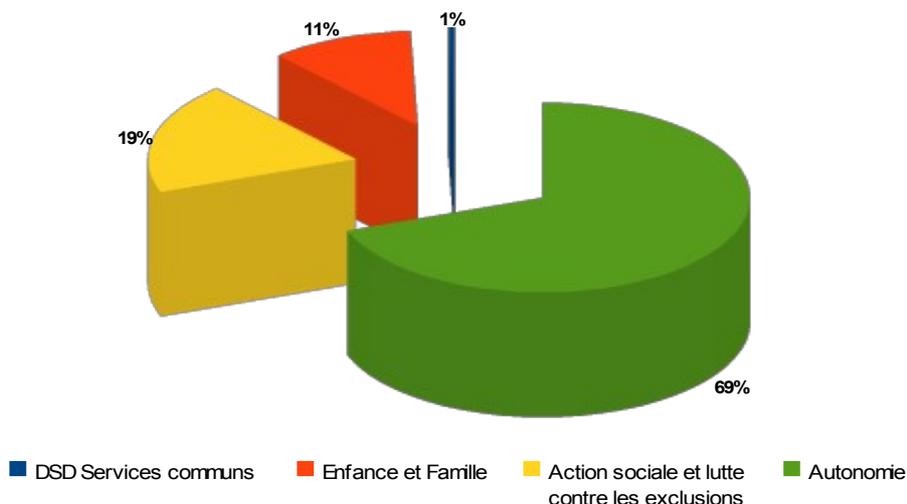
Elles se décomposent de la manière suivante :

Secteur Personnes âgées :	12 487 K€
APA	9 011 K€
Personnes âgées	3 476 K€
Secteur Personnes Handicapées :	13 268 K€
RSA :	6 241 K€
ASE :	3 800 K€
PMI :	332 K€
Services Communs :	202 K€
Autres :	808 K€
TOTAL	37 138 K€

Presentation par services et par missions		
	2011	2012
Service Enfance Famille	3 917 K€	4 132 K€
Prévention Santé	126 K€	157 K€
Offre d'accueil	2 993 K€	3 002 K€
Accompagnement Éducatif	799 K€	972 K€
Service Action Sociale et Lutte Contre les Exclusions	6 299 K€	6 939 K€
Action Sociale	103 K€	130 K€
Insertion	5 930 K€	6 524 K€
Logement	266 K€	286 K€
Service Autonomie	22 890 K€	25 755 K€
Prestations	7 689 K€	8 584 K€
Accueil Équipement	15 188 K€	17 171 K€
Direction / SAF	237 K€	312 K€
Services Généraux	198 K€	202 K€
Schéma des Solidarités	0 K€	57 K€
Bourses médecins	39 K€	53 K€
TOTAL	33 343 K€	37 138 K€

La répartition par grands programmes d'action :

Répartition des dépenses d'action sociale en 2012



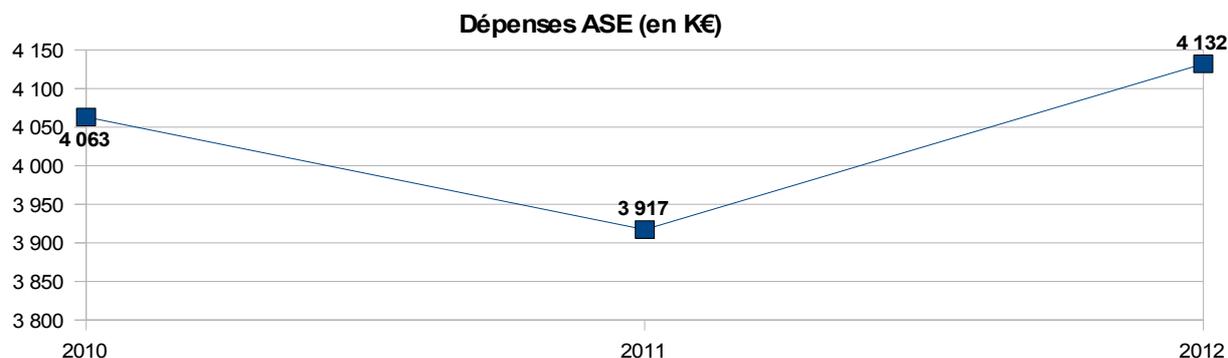
Montants des Prestations (en K€)	DSD – Services communs	Enfance et famille	Action sociale – Lutte contre les exclusions (RMI-RSA- Autres)	Autonomie (PA-PH-APA)
2010	276	4 063	6 243	22 259
2011	198	3 917	6 337	22 890
2012	202	4 132	7 049	25 755
2012 Hors rattachements	198	3 853	6 792	24 577

1° - Enfance et famille

Après deux ans de baisse, les dépenses Aide Sociale à l'Enfance continuent leur contraction avec – 2,49 % sans les rattachements.

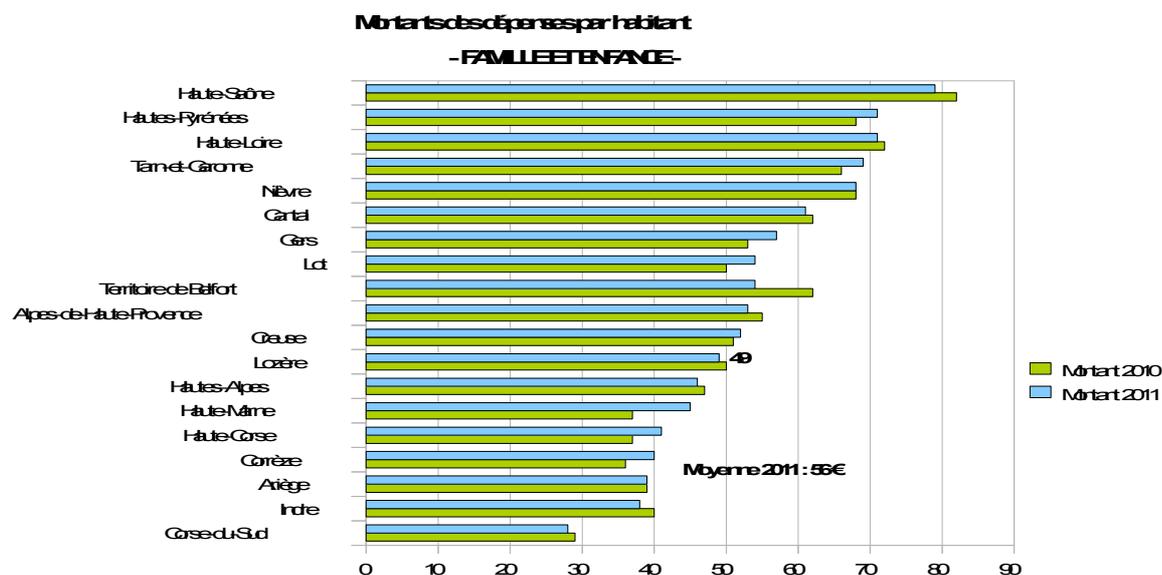
Ces dépenses regroupent les transports de personnes, l'Allocation Mensuelle Temporaire - AMT, les secours d'urgence, les frais divers liés aux actions éducatives, l'accueil mère-enfant, les Maisons d'Enfants à Caractère Social - MECS (-169 K€). Par contre, avec 14 à 15 mois d'activité sur certaines lignes, les rattachements entraînent une augmentation des dépenses de 4,05 % (coût des TISF, contrats jeunes majeurs, AEMO et AED, hébergement en pouponnière et lieux de vie).

Évolution des dépenses de l'aide sociale à l'enfance



Structure des dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance

	2010	2011	2012
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social ...)	2 753 915	2 763 480	2 726 218
Aides Financières (AMT, secours, AJM)	116 320	107 928	86 717
Mesures d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF)	620 153	568 454	743 763
Actions de prévention	276 252	212 092	243 033
PMI	296 185	265 331	331 861
TOTAL	4 062 825	3 917 285	4 131 592



En 2011, le montant des dépenses consacrées à la famille et à l'enfance représentait un coût par habitant de 49 € pour la Lozère, contre 56 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Missions du service	2011	2012
Prévention santé	125 531	157 240
Offre d'accueil	2 993 137	3 002 205
Accompagnement éducatif	798 618	972 149

Alors que l'offre d'accueil reste stable (+ 0,30 % - MECS, lieux de vie, crèches, CLSH,...), la Prévention Santé augmente de 25,26 % et les Accompagnements éducatifs de 21,73 %. L'appui aux actions préventives et aux accompagnements en famille vise à éviter pour l'avenir les placements.

Prévention Santé

Cette mission regroupe toutes les actions dans le cadre des permanences exercées par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire du CMS ou en visite à domicile, et les participations aux associations assurant ces missions pour le compte du Département. L'évolution est de 25,26 % pour un volume de 32 K€.

Les plus fortes évolutions touchent les honoraires médicaux et paramédicaux (presque multipliés par dix) et les vaccins et sérums (+ 87 %). L'effectif de l'équipe de médecins en 2012 (passé de 1 à 3) explique ces progressions (plus de permanences, de feuilles de soins, de vaccinations,...).

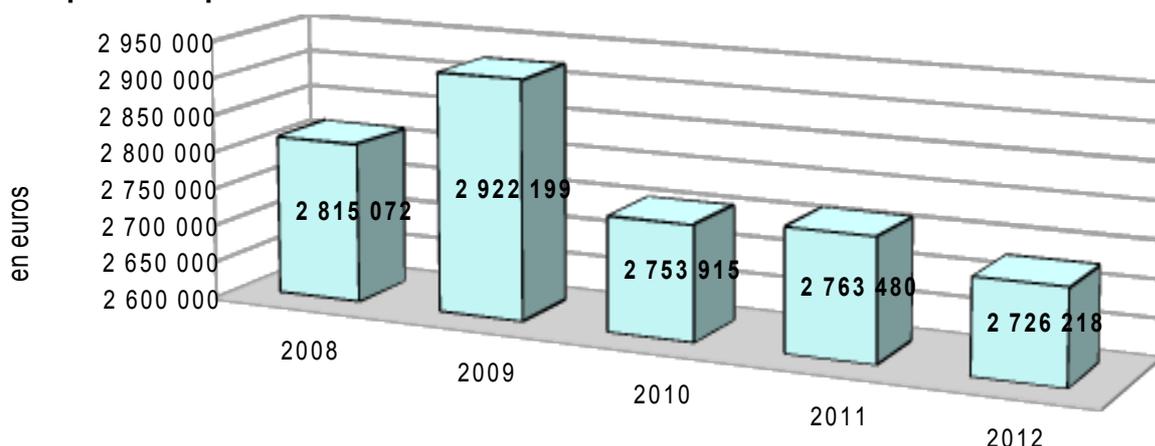
Pour le reste, ce sont de légères augmentations des participations du Département au fonctionnement de nombreuses associations ou structures comme le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), le Planning Familial, la Maison de l'Enfance et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), montrant ainsi l'engagement de la DSD à réaliser cette mission.

Offre d'accueil

On trouve ici les dépenses liées à la petite enfance (formations des assistants maternels et aides aux crèches) et celles liées à la protection de l'enfance (MECS), lieux de vie, accueil mère enfant).

Près de 90 % du budget est consommé par les placements et actions confiées aux MECS (- 1,15 % sur les placements, + 12,76 % pour la pouponnière, la création d'un accueil d'urgence pour 103 K€ et + 4,33 % pour les visites dans le cadre des médiations sociales), et les placements en lieux de vie (+ 51,80 % en 2012). L'augmentation globale de ces postes est de 6,1 %. Cependant, les variations d'une année sur l'autre sont totalement imprévisibles.

Dépenses placement en établissement



A noter la division par trois de l'accueil mère – enfant (de 356 K€ en 2011 à 114 K€ en 2012).

Enfin, 167 K€ ont été versés en 2012 pour l'aide au fonctionnement des crèches et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH (rattachement du 4ème trimestre habituellement payé au 1er trimestre N+1).

Accompagnement éducatif

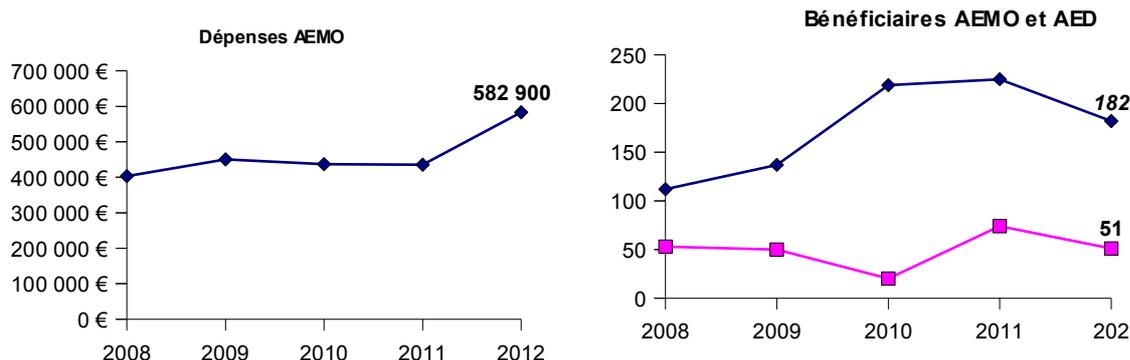
97 % des dépenses de cette mission concernent le financement des Travailleurs en Intervention Sociale et Familiale (TISF) et les actions éducatives.

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépense AEMO en €	402 904 €	450 959 €	437 103 €	435 537 €	582 900 €
Bénéficiaires AEMO	112	137	219	224	182
AED administrative	53	50	20	74	51

*Le référentiel de suivi des dépenses d'accompagnement éducatif a été modifié à partir de 2010 ; les chiffres présentés sont ceux du nombre de bénéficiaires cumulés et payés dans l'année.

Dans ce domaine, 229 mesures d'Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO) et 77 Actions Éducatives à Domicile (AED) ont été exercées en 2012. Sur ces mesures, 201 mesures d'AEMO et 18 mesures d'AED ont été confiées en gestion à un prestataire de service, principalement le Comité de Protection de l'Enfance Gard (CPEAG), pour un coût global de 582 900 € (reports des dépenses de fin d'année 2011, rattachements de fin d'année 2012, et légère augmentation du tarif du principal prestataire à compter du 1er mars 2012 – de 8,02 à 8,37 €).

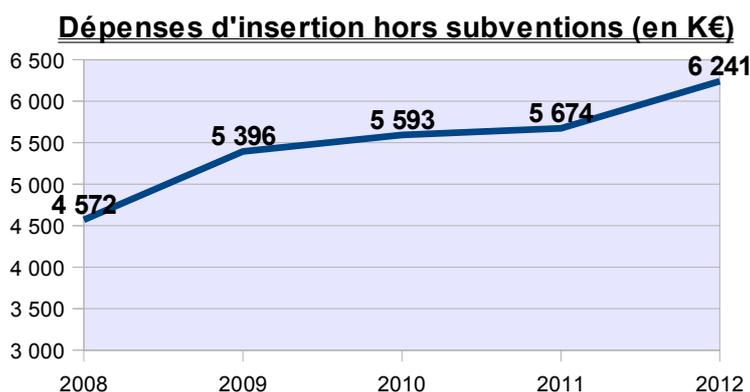
Le nombre de mesures éducatives de type AEMO reste relativement stable sur 2011 et 2012 même si une baisse du nombre de journées réalisées est constatée sur les deux derniers trimestres. Cette situation est à mettre en lien avec la baisse de la judiciarisation des situations, conséquence de la loi de protection de l'enfance et de la pratique du parquet de privilégier l'accompagnement administratif auprès des familles par le Conseil général.



2° - Action sociale et Lutte contre les exclusions

La pratique des rattachements a permis, ici aussi, de faire peser sur le compte administratif 2012 le solde des subventions versées aux partenaires agissant dans le secteur de l'insertion (comptabilisation du solde de la subvention versée au 1er trimestre N+1).

En conséquence, on enregistre une augmentation de 10 %. Cependant, sans les rattachements, on constate quand même une augmentation assez forte de 6,17 % par rapport à 2011, traduction d'une importante montée du chômage en Lozère avec + 21,23 % entre décembre 2011 et décembre 2012 et de sa répercussion sur le dispositif d'insertion.



Trois missions principales (subventions comprises) peuvent être analysées :

	2011	2012	2011/2012
Action Sociale	102 922 €	129 670 €	25,99 %
Insertion	5 929 689 €	6 523 802 €	10,02 %
Logement	265 600 €	285 600 €	7,53 %

Action sociale

Les secours d'urgence et d'actions culturelles et sportives accusent une hausse de 30 % (de 35 à 50 K€ par le paiement du solde 2011 pour ces aides à la pratique d'un sport) et, dans une moindre mesure, les subventions aux diverses associations agissant auprès des personnes en difficulté (+12 K€).

Insertion

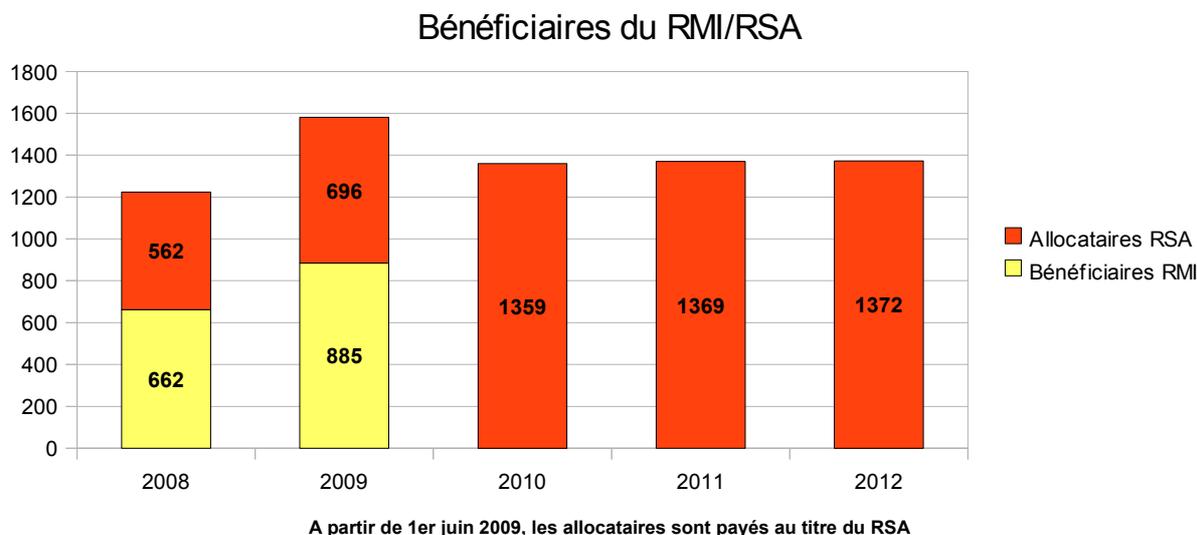
Certaines dépenses restent stables (secours d'urgence, Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi - APRE). Seul le RSA majoré (ancienne API) diminue de 9,51 %.

En revanche les rattachements du solde des subventions et participations normalement payées en N+1, ont généré de fortes augmentations sur :

- les dépenses liées à la rémunération des intermédiaires (AIPPH, Pôle Emploi, MSA) de + 20,12 % alors qu'en fait l'évolution est négative de - 6,52 %,
- les subventions dans le cadre de l'insertion professionnelle de + 25,79 % alors que la progression n'est que de 1,1 %,
- l'insertion sociale de + 12,45 % alors que les subventions baissent de 23,31 %

On note cependant de réelles augmentations non affectées par des rattachements :

- le RSA (allocation forfaitaire) + 9,35 % soit + 380 K€ environ,
- les contrats d'avenir + 36 % soit + 73 K€.



Le nombre d'allocataires du RSA reste stable, de 1369 en 2011 à 1372 en 2012.

Mais, le nombre des allocataires du RSA socle + RSA socle et activités (à la charge du Département) augmente de 5,5 % entre les mois de décembre de 2011 et 2012. Cette augmentation s'accompagne d'un glissement de la catégorie RSA activité vers celle des allocataires RSA socle et activité, et de celle-ci vers la catégorie RSA socle seul, ce qui entraîne une augmentation des charges du Département. Ce phénomène est lié à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur le département en 2012.

En 2010, aux aides financières accordées aux bénéficiaires en insertion sont venues s'ajouter les aides personnalisées pour le retour à l'emploi (APRE) créées par la loi relative au RSA. En 2012, le service insertion a accordé 90 aides financières et 90 aides au titre de l'APRE pour 44 572 €.

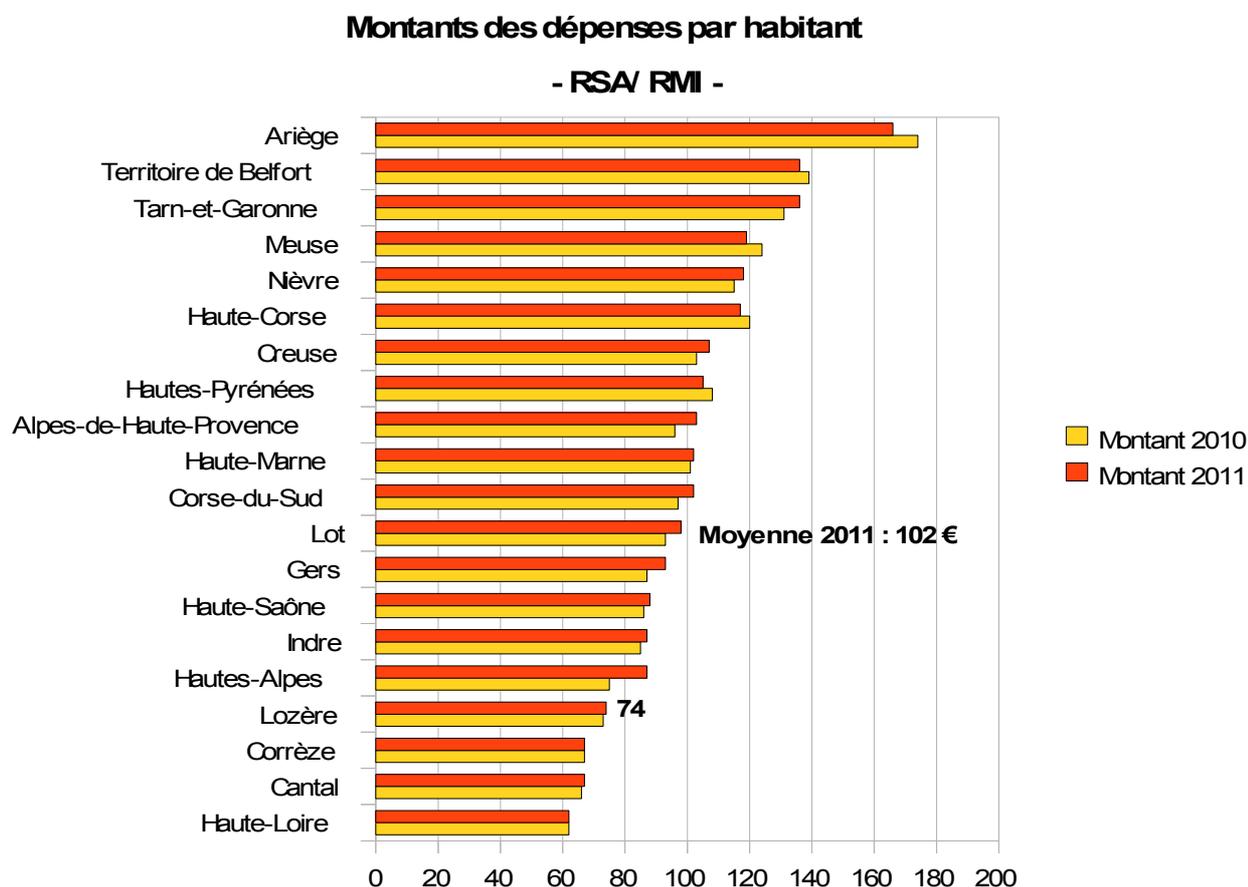
En 2012, 91 bénéficiaires du RSA ont signé un contrat aidé par le Département (CUI-CAE ou CUI-CIE).

Participation de l'Etat aux dépenses RMI – RMA et RSA (en €)

	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation RMI - RMA -RSA	3 740 540	4 323 697	4 422 849	4 640 000	4 964 309
Participation Etat (TIPP -TIPP RSA- FMDI-)	3 209 006	3 307 545	3 437 875	3 452 813	3 651 135
Ecart dépt. / part. Etat	-531 534	-1 016 152	-984 974	-1 187 187	-1 313 174
Cumul	-2 451 582	-3 467 734	-4 452 708	-5 639 895	-6 953 069

L'Etat ne compense pas intégralement le coût de l'allocation de RSA. En 2012, le Département a financé le coût de cette prestation à hauteur de 26 % sur ses propres ressources, soit **1 313 K€**.

Même si les dépenses liées à l'insertion et à la lutte contre les exclusions sont en augmentation, le montant consacré par habitant reste très inférieur à la moyenne des départements métropolitains de la même strate. Cette dernière est de 102 €/hab en 2011 contre 74€/hab pour le département de la Lozère.



Logement

Les 7,53 % d'augmentation entre 2011 et 2012 sont dus au versement d'une subvention exceptionnelle à Habitat Développement Lozère.

La participation du Département au Fonds de Solidarité Logement, principale dépense sur cette mission, reste stable. Avec près de 1400 décisions, 871 ménages ont été aidés au travers de prêts pour 53 K€ (accès au logement pour la caution, mobilier de première nécessité) et de subvention pour 216 K€ (impayés d'eau et d'énergie, dettes de loyers).

3° - Autonomie

Poste le plus important avec 25 755 K€, l'autonomie représente 69 % des dépenses d'aide sociale.

Le service Autonomie est celui des trois qui voit ses dépenses augmenter le plus fortement entre 2011 et 2012 : + 12,51 %, soit près de 2 865 K€, notamment sur le secteur Personnes en situation de Handicap et plus précisément sur l'hébergement et les prestations.

En effet, l'hébergement PA et PH manquait régulièrement de crédits en fin d'année et ces dépenses étaient réalisées sur le budget de l'année suivante. Les décisions modificatives et les rattachements ont donc permis de rattraper ces décalages. Cependant, si on exclut les rattachements, les dépenses de l'Autonomie subissent tout de même une augmentation de 7,37 %. (+ 17,95 % sur l'hébergement PH et + 59,36 % pour la PCH moins de 20 ans).

Prestations

8 584 K€ ont été consacrés à cette mission qui regroupe toutes les dépenses en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, hors établissement, et qui restent à domicile.

Hormis les prestations et allocations (ACTP, PCH et APA à domicile et APA versée aux établissements hors département), on y trouve la participation au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées - CODERPA (actions en faveur des personnes âgées) avec des crédits consommés de moitié car en 2011, deux années ont été payées. A cela s'ajoutent 14 K€ au titre des actions menées par la Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC. On trouve également les prestations d'aide ménagère pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, qui globalement diminuent de 9,6 % (diminution de 12,06 % sur les PA, sur un volume 10 fois plus important que les PH qui augmentent de 40,64 %).

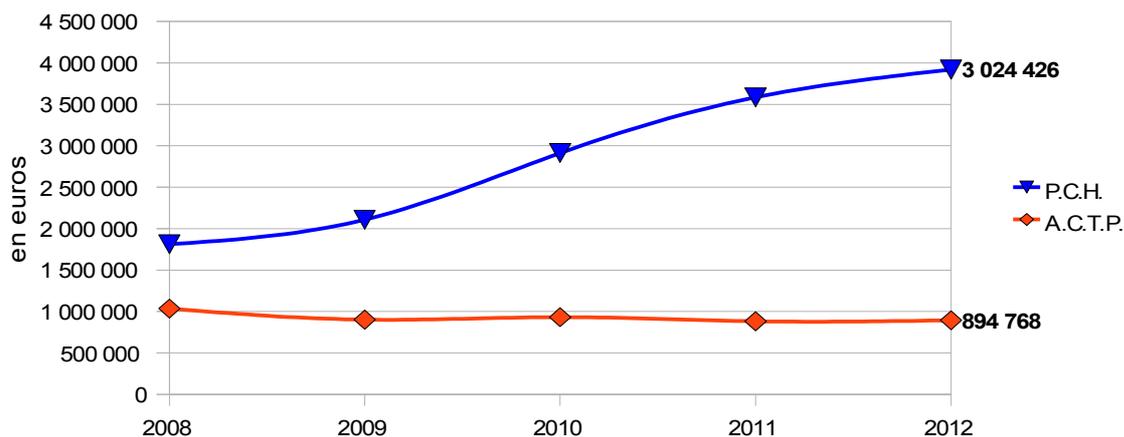
PCH et ACTP

Les dépenses d'ACTP augmentent légèrement en 2012 malgré une baisse de 2 bénéficiaires en moyenne (un rappel sur 2 ans pour un bénéficiaire).

Les dépenses de PCH sont en hausse moins forte que les années précédentes avec tout de même + 11,95 % par rapport à 2011 (36 % entre 2010 et 2011). Il semble que les usagers pouvant prétendre à cette prestation l'ont sollicitée, même s'ils ne la consomment pas en totalité. Mais le nombre important de droits ouverts laisse présager que la hausse va perdurer.

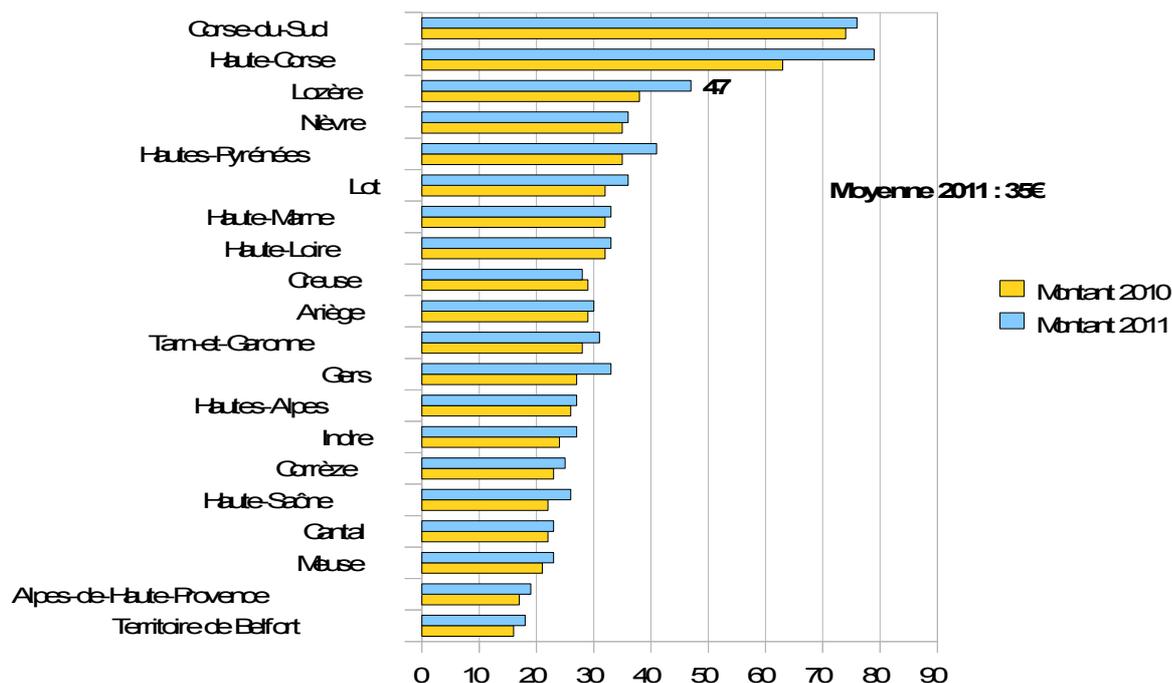
	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses ACTP	1 034 750	901 714	931 738	882 654	894 768
Bénéficiaires ACTP	131	148	135	129	127
Dépenses PCH	777 313	1 206 225	1 979 556	2 701 693	3 024 426
Bénéficiaires PCH	137	207	312	379	428
Droits ouverts	400	508	528	589	630
TOTAL DEPENSES	1 812 063	2 107 939	2 911 294	3 584 347	3 919 194

Dépenses ACTP et PCH



En 2012, les allocations versées aux personnes handicapées ont représenté 47 € par habitant contre une moyenne pour les départements de la même strate de 35 €.

Montants des dépenses par habitant - ALLOCATIONS PERSONNES HANDICAPÉES -



APA

L'APA (à domicile et en établissement) représente un montant de 8 988 K€, soit près de 25 % des dépenses totales d'aide sociale.

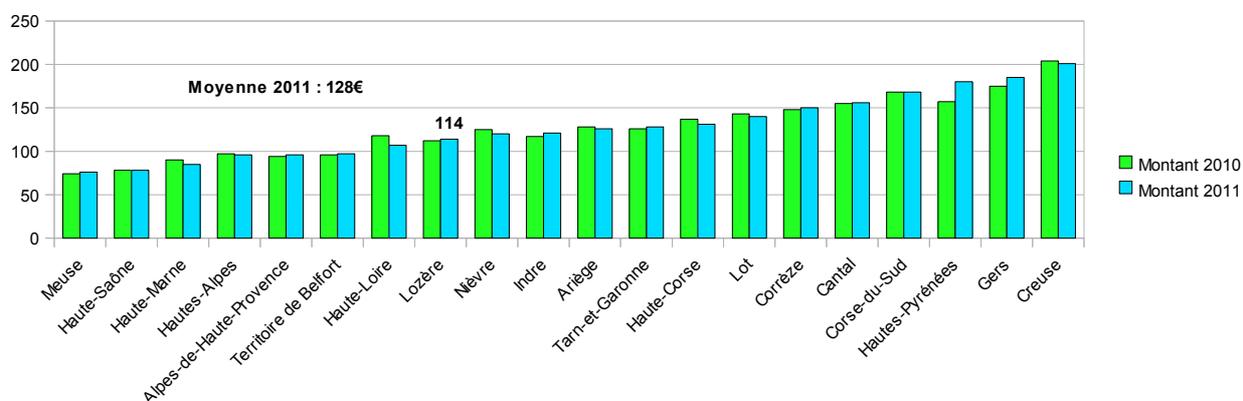
L'APA à domicile augmente de 6,57 % . La dépense passe ainsi de 3 879 K€ en 2011 à 4 134 K€ en 2012. Dans le même temps, l'APA en établissement reste stable pour un montant de 4 877 K€ qui représente 54 % des dépenses APA.

Le nombre de bénéficiaires APA à domicile payés au 4ème trimestre 2012, soit 1022, a augmenté de + 6,8 % par rapport au premier trimestre (957). Il est supérieur à la moyenne de l'année 2011 (941 personnes). Cette augmentation peut provenir d'un nombre de personnes sollicitant l'APA plus important compte tenu de l'évolution des règles de conditions d'octroi des différentes caisses de retraite.

Montants en K€	2008	2009	2010	2011	2012
APA à domicile	3 928	4 034	3 978	3 879	4 134
APA versée à l'établissement	4 236	4 556	4 661	4 900	4 877
Total dépenses	8 164	8 590	8 639	8 779	9 011
Titres émis sur recouvrement	49	32	32	20	23
Dépense effective (1)	8 115	8 558	8 607	8 759	8 988
<small>(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis au CNSA</small>					
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre	1913	1989	2179	2171	2478
taux d'évolution	-2,84%	3,97%	9,55%	-0,37%	14,14%

Nombre de bénéficiaires	2008	2009	2010	2011	2012
Bénéficiaires à domicile	888	960	941	941	1 002
Bénéficiaires en établissement	1 025	1 029	1 238	1 230	1 476
Total	1 913	1 989	2 179	2 171	2 478

Montants des dépenses par habitant
- APA -



Offre d'accueil / Equipement

On trouve, dans cette mission, la prise en charge de l'hébergement des PH (y compris accueil de jour et PH en EHPAD) et des PA, l'APA en établissement et les participations du Département aux structures d'aide aux personnes que sont le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), le Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) et la Maison Relais portée par La Traverse (pour les SDF vieillissants).

- 17 171 K€ sont consacrés à cette mission, soit 46 % des dépenses d'aide sociale.

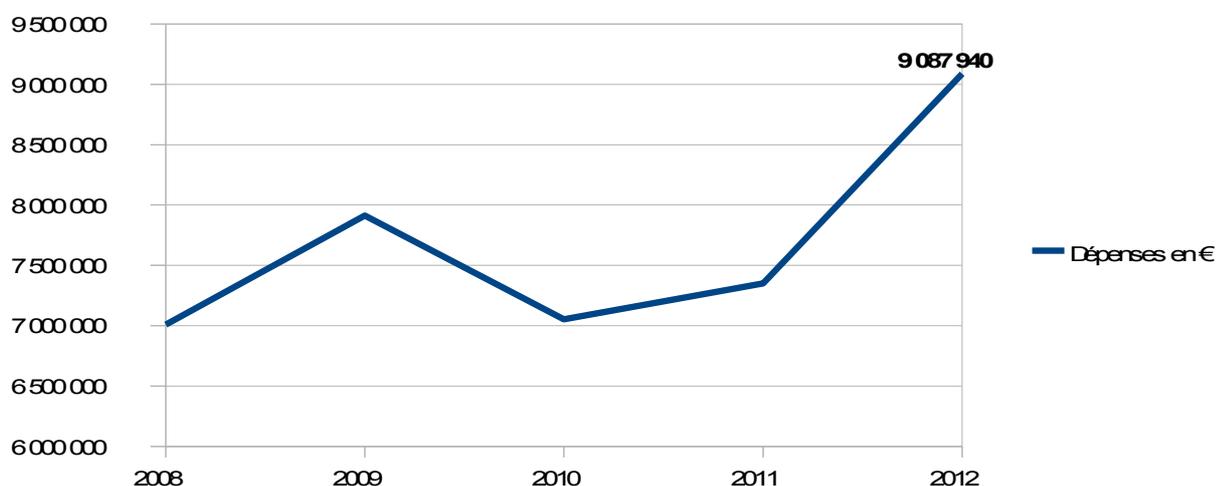
L'hébergement (avec l'APA) représente plus de 98 % de ces dépenses et progresse de 35 % en un an dus aux rattachements de charges (rattrapage des dépenses des années antérieures supportées en début d'année).

Alors que l'APA – dotation globale reste stable (- 0,46 %), c'est l'aide sociale à l'hébergement qui augmente de 22,84 % avec 23,64 % pour les PH et 20,67 % pour les PA. Cependant, c'est surtout au titre des PH que l'on note la plus forte progression car, hors rattachements, les taux d'évolution sont de 17,95 % pour les PH et seulement 2,32 % pour les PA. C'est sur l'hébergement PH qu'il a fallu réaliser les plus importants rattrapages des années précédentes par décisions modificatives. Cette hausse doit être considérée comme exceptionnelle, même si le coût de l'hébergement des personnes en situation de handicap (fortement impactée par un taux d'encadrement plus important que pour les personnes âgées) risque de continuer sa progression.

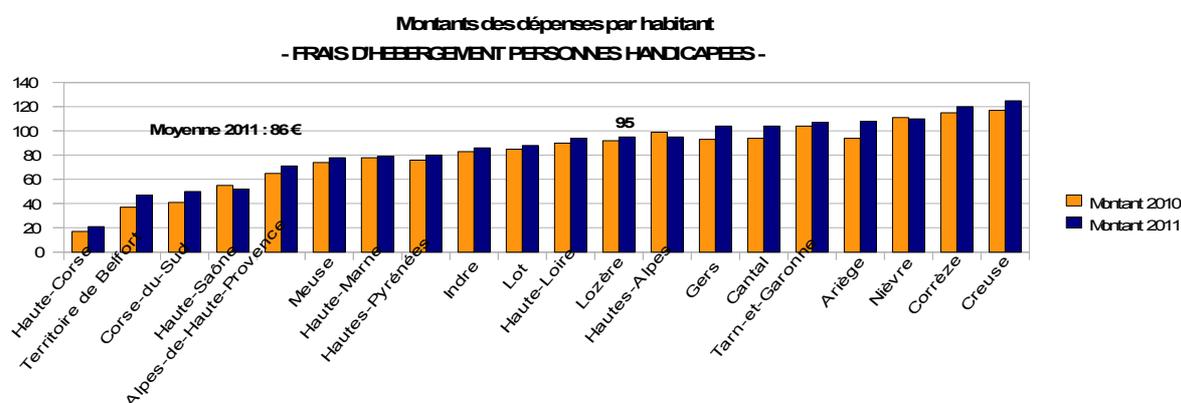
Pour l'aide aux structures, on notera une augmentation de 16,74 % pour le SAMSAH (1ère année pleine) et la mise en place du GEM.

Hébergement des personnes handicapées

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses en €	7 010 064	7 912 659	7 053 812	7 350 316	9 087 940
% d'évolution		8,39%	-10,85%	4,20%	23,64%
Bénéficiaires	251	238	235	245	266
dont Accueil de jour	96 554	84 493	84 656	84 200	95 582

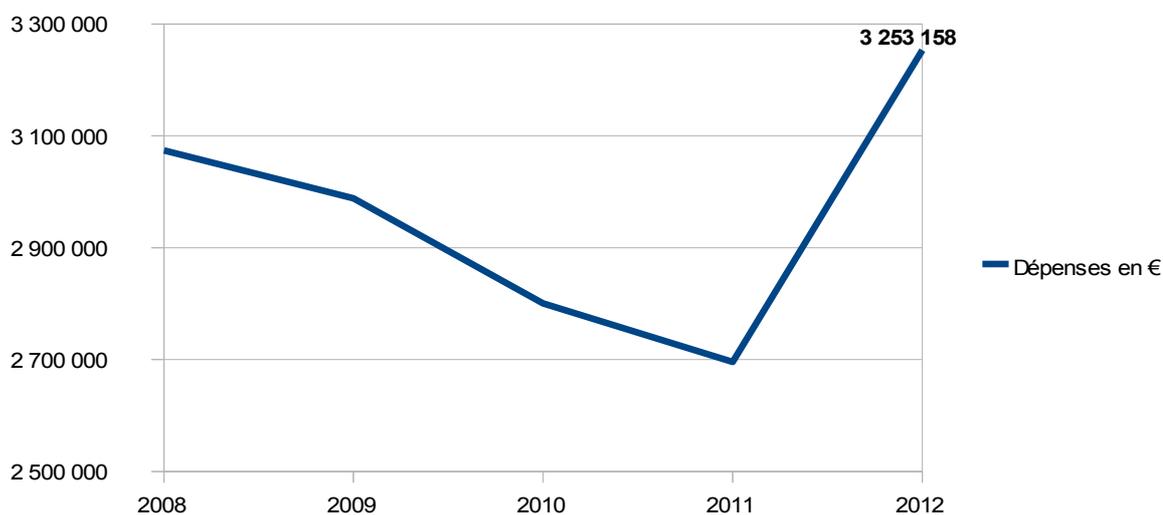


Cette aide représente en 2011 une dépense totale d'environ 95 € par habitant, la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 86 €/hab.



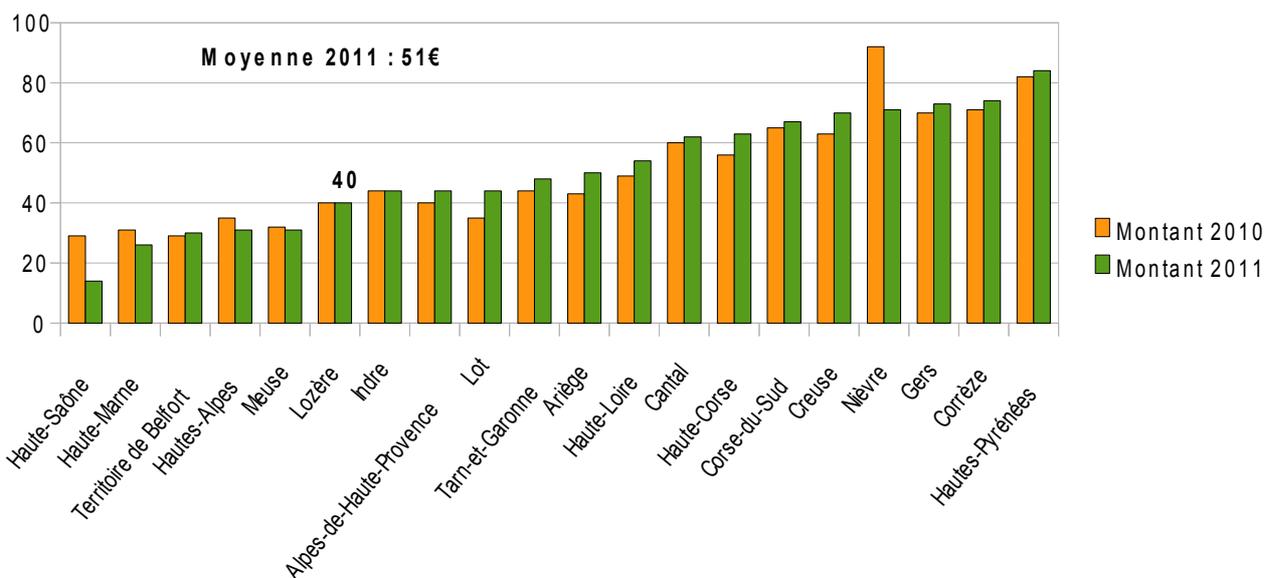
Hébergement des personnes âgées

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses en €	3 073 988	2 988 499	2 800 229	2 695 939	3 253 158
% d'évolution	4,66%	-2,78%	-6,30%	-3,72%	20,67%
Bénéficiaires	339	331	327	251	268



En 2011, l'aide aux personnes âgées a représenté un montant par habitant de 40 € pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 51 €.

Montants des dépenses par habitant - PERSONNES AGEES HORS APA -



4° - Direction – Service des Affaires Financières

Quelques lignes budgétaires sont gérées directement par la Direction et le SAF par leur dimension transversale pour un montant total de 202 K€.

Ainsi on retrouve les services généraux (chapitre 50) avec essentiellement la participation au fonctionnement de la MDPH. Ces divers frais augmentent faiblement de 1,99 %. Cette augmentation est liée aux frais de supervision de travailleurs sociaux qui cette année ont été pris en charge par la DSD (auparavant par les Ressources Humaines).

Cette année 2012, le Schéma des Solidarités a été élaboré avec l'accompagnement du Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées et l'Observatoire Régional de la Santé (CREAI-ORS) du Languedoc-Roussillon, pour un montant de 56 730 €. Enfin, il faut ajouter le versement des bourses d'étudiants en 3ème cycle de médecine et de dentiste (comptabilisées au chapitre 58), qui ont augmenté de 37,65 % avec l'ouverture du dispositif aux dentistes pour un montant de 54 K€ environ.

E / TRANSPORTS, ROUTES ET BÂTIMENTS

1°- Les transports

a) - Les transports scolaires (hors personnel)

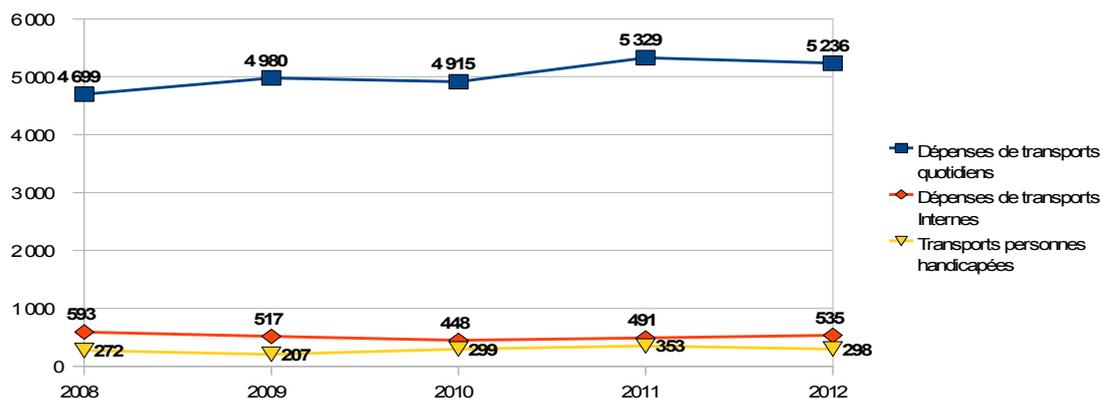
	2008	2009	2010	2011	2012
Transports Scolaires (Chapitres 932 et 938)	5 963 141 €	6 121 348 €	6 077 648 €	6 582 369 €	6 490 417 €

Depuis 2008 les dépenses liées au transport ont augmenté de + 8,84 %, elles ont diminué légèrement en 2012 (- 1,40 %), ces dépenses étant gérées depuis le 1^{er} janvier 2012 en HT (elles étaient gérées TTC les années précédentes).

La récupération de la TVA a permis de réduire les dépenses de transports scolaires sur l'année 2012 de 382 k€.

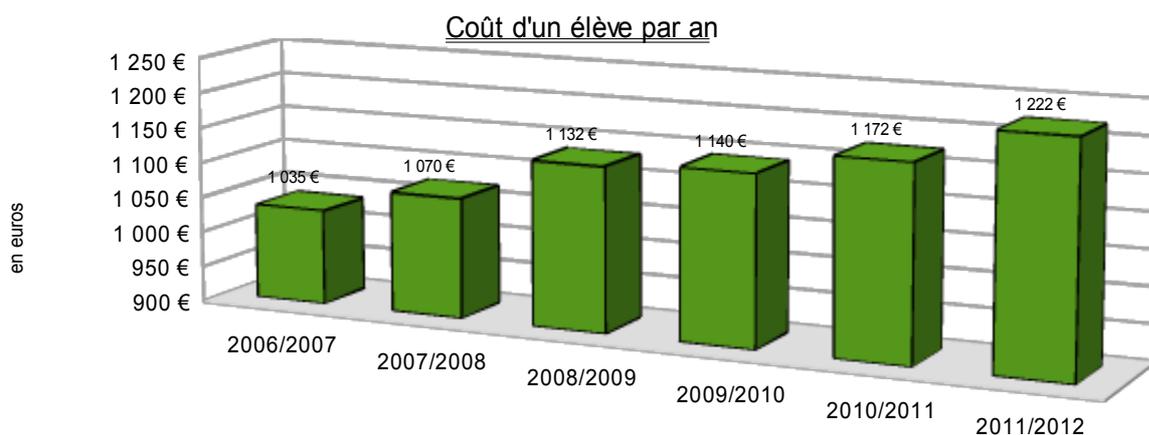
Les budgets consacrés aux allocations pour les élèves sont stables, la légère diminution des coûts des transports notamment des circuits quotidiens s'explique :

- par la diminution du nombre de jours de fonctionnement (2 jours) dans l'enseignement primaire
- par la diminution du coût des transports consacrés aux élèves handicapés ou en difficulté scolaire.



Il ressort entre autre une amélioration constante de la sécurité des transports impactant inévitablement le coût par élève qui augment entre 2011 et 2012 de + 4,27 % (sur une période de cinq ans le coût par élève a augmenté de + 14,21 %).

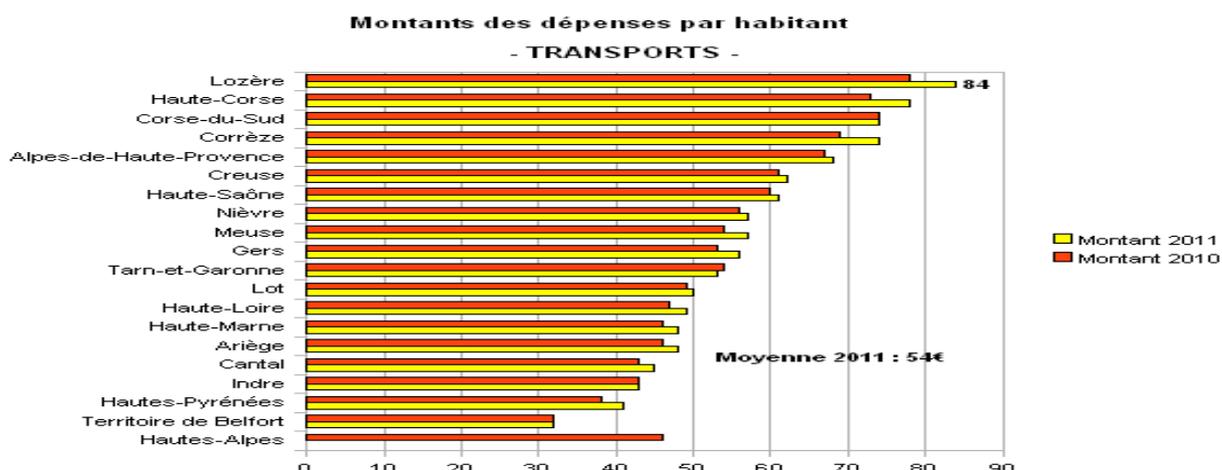
Année Scolaire	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Coût d'un élève du Primaire	1 068 €	1 099 €	1 082 €	1 136 €	1 185 €
Coût d'un élève du Secondaire	1 187 €	1 183 €	1 278 €	1 305 €	1 362 €
Coût d'un élève Inteme	585 €	688 €	683 €	653 €	715 €
Coût /élève/an	1 070 €	1 132 €	1 140 €	1 172 €	1 222 €



- 251 circuits de transports scolaires sont utilisés par 4 335 élèves pour 25 000 Kms par jour.
- 298 000 € ont été consacrés au transport de 44 élèves handicapés ou en difficulté scolaire.

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
nbre de circuits scolaires	247	247	248	252	251
nbre total d'élèves transportés	4626	4688	4734	4900	4916
Elèves du Primaire	1813	1824	1883	1917	1879
Elèves du Secondaire	2269	2370	2373	2481	2494
Elèves Internes	544	494	478	502	543

Les transports scolaires ont représenté en 2011 un coût par habitant de 84 € contre une moyenne pour les départements de la même strate de 54 €.



Les allocations de transports :

L'allocation journalière de transport est versée aux familles des enfants de plus de 3 ans qui résident à plus de 3 km de l'école la plus proche ou à plus de 3 km d'un service de transport scolaire. Pour les 187 élèves concernés, 80 424 € ont été dépensés pour cette action en 2011/2012.

L'allocation de transport hebdomadaire est attribuée aux élèves internes qui ne bénéficient pas d'un service de transport ou qui sont domiciliés à plus de 6 km d'un point d'arrêt s'ils empruntent une ligne. Pour les 1 252 élèves concernés, 120 971 € ont été dépensés pour cette action en 2011/2012.

Bourses scolaires :

La bourse de premier internat (183 €), qui s'adresse aux élèves entrant pour la première fois en collège, a bénéficié à 292 élèves, pour un coût de 53 436 € en 2011/2012.

b) - Les transports hors scolaires

- 388 090 € consacrés au financement de 16 lignes régulières d'autocar dont 11 plus particulièrement réservées au transport d'élèves internes (543 élèves).
- 27 646 € ont été consacrés au co-financement des Transports à la demande : 14 communautés des communes ont mis en place un TAD sur leurs territoires.

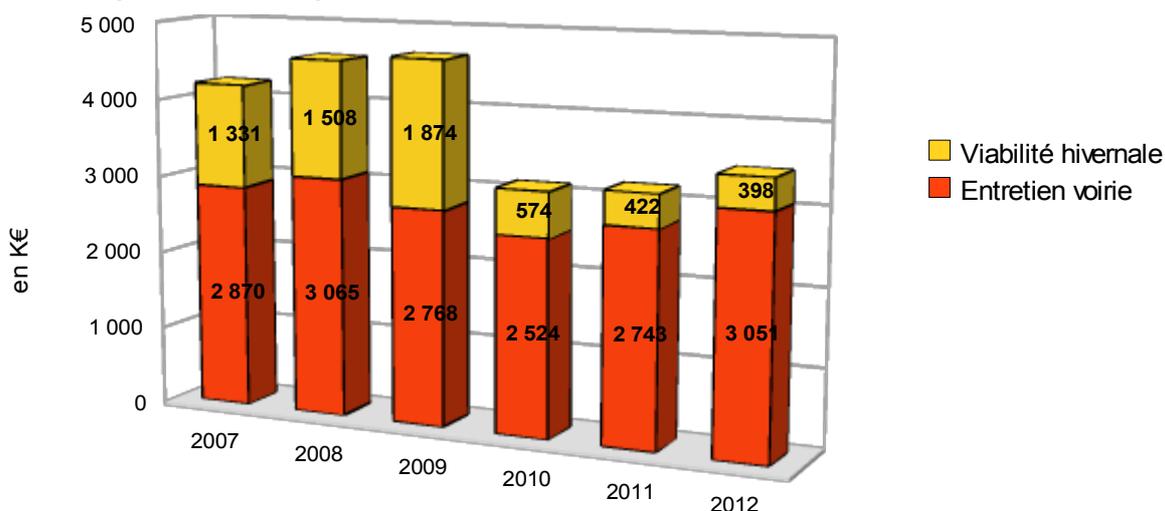
2° - Les routes

Les dépenses de voirie (hors dépenses de personnel) s'élèvent en 2012 à 4 091 361 € pour 2 271 Kms de voirie, soit un coût par kilomètre de route de 1 802 €.

En incluant les dépenses de personnel, les dépenses concernant les routes et la voirie s'élèvent à 11 912 921 € (hors compensations), soit un coût par kilomètre de route de 5 246 €.

Les dépenses de fonctionnement liées aux routes se répartissent entre l'entretien de la voirie et la viabilité hivernale.

Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie



Entretien de la voirie : 3,051 M€

L'activité 2012 représente 271 167 heures d'activité. Cette activité se répartit de la façon suivante :

- 12 % consacrés à l'entretien des chaussées ;
- 36 % consacrés à l'entretien des dépendances (fossés, fauchage, élagage,,)
- 7 % consacrés à l'entretien de premier niveau et à la surveillance des ouvrages d'art (ponts et aqueducs) ;
- 14 % consacrés au maintien du réseau à des conditions de circulation les plus proches de la normale pendant la saison de viabilité hivernale ;
- 9 % consacrés à l'exploitation générale du réseau,

Viabilité hivernale : 398 048 €

Ces crédits ont permis de financer les fournitures de consommables (sel, pouzzolane) et d'assurer le coût généré par l'utilisation de la flotte d'engins de déneigement :

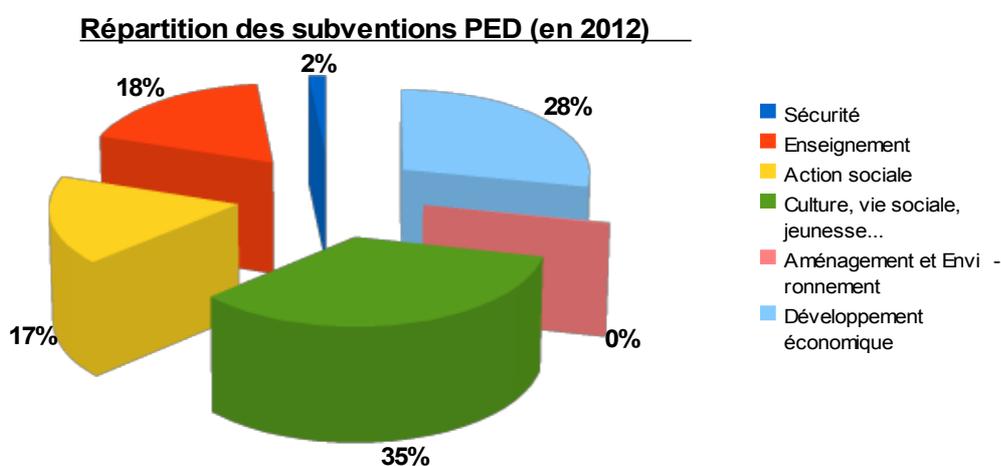
- 38 476 heures ont été effectuées par les agents en charge de viabilité hivernale (patrouilleurs, coordinateurs et chauffeurs) ;
- 3 521 tonnes de sel et 4 550 tonnes de pouzzolane ont été répandues.

F / SUBVENTIONS PLAN D'ÉQUIPEMENT DÉPARTEMENTAL (PED) : Fonctionnement

En 2012, ces crédits ont permis d'apporter une aide au fonctionnement de 856 associations (contre 795 en 2011), pour un montant total 2012 de 902 704,55 € (886 719 € en 2011).

Ils se répartissent de la manière suivante :

- Sécurité : 14 300,00 €
- Enseignement : 162 935,94 €
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 312 607,81 €
- Action sociale : 154 506,14 €
- Aménagement et environnement : 2 100,00 €
- Développement économique : 256 254,66 €



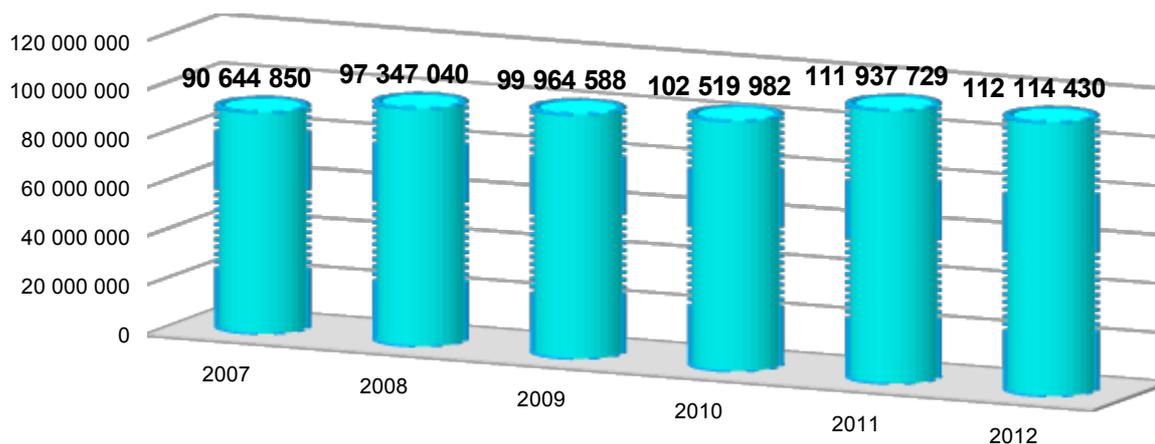
II / LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2012, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 112 114 429,52 €, soit une évolution de + 0,16 % par rapport à l'année 2011.

Elles se répartissent comme suit :

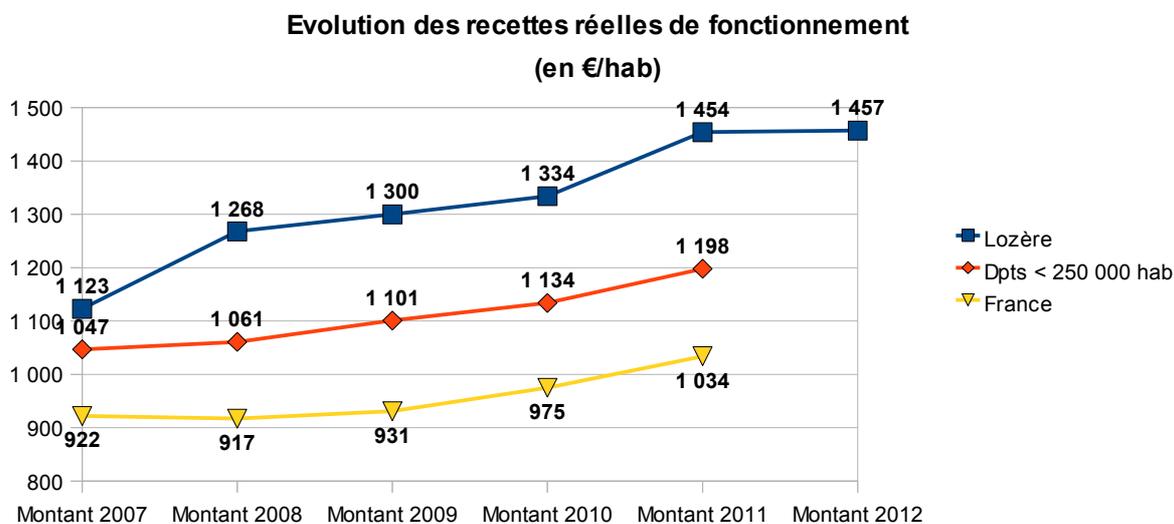
FONCTIONNEMENT	Total perçu 2011	Total perçu 2012	Évolution
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...)	226 982,71 €	263 483,81 €	16,08%
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remboursement sur rémunération...)	367 836,89 €	443 857,50 €	20,67%
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, participations DRAC...)	54 269,99 €	62 161,93 €	14,54%
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remboursements sur rémunération et charges de personnel; recouvrement sur SS...)	46 812,02 €	45 146,27 €	-3,56%
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions, remboursements sur rémunération de personnel...)	8 844 352,94 €	6 229 332,45 €	-29,57%
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	504 508,36 €	613 632,98 €	21,63%
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	266 083,97 €	281 346,91 €	5,74%
TRANSPORTS (participation des communes et des familles aux transports scolaires...)	1 576 593,25 €	731 733,74 €	-53,59%
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	265 974,21 €	122 792,22 €	-53,83%
IMPOSITIONS DIRECTES	21 926 137,99 €	22 843 199,77 €	4,18%
AUTRES IMPOTS ET TAXES (taxe dép de publicité foncière, TADE, CAUE, TSCA, TIPP, Taxe d'électricité, etc.) ***	26 760 596,97 €	29 686 258,29 €	10,93%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, DGD, compensations,...)	51 094 088,00 €	50 787 171,00 €	-0,60%
OPERATIONS FINANCIERES (produits de participation)	3 491,50 €	4 312,65 €	-
	111 937 728,80 €	112 114 429,52 €	0,16%

Évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis l'année 2007 :



(En K€)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes recouvrées	90 645	97 347	99 965	102 520	111 938	112 114
Recettes budgétées	91 267	96 575	98 661	100 358	110 441	111 045
Taux de recouvrement	99,32%	100,80%	101,32%	102,15%	101,36%	100,96%

En 2012, le département de la Lozère a perçu près de 1 457 € de recettes par habitant. La moyenne 2011 pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants était de 1 198 €, et de 1 034 € pour l'ensemble des départements.



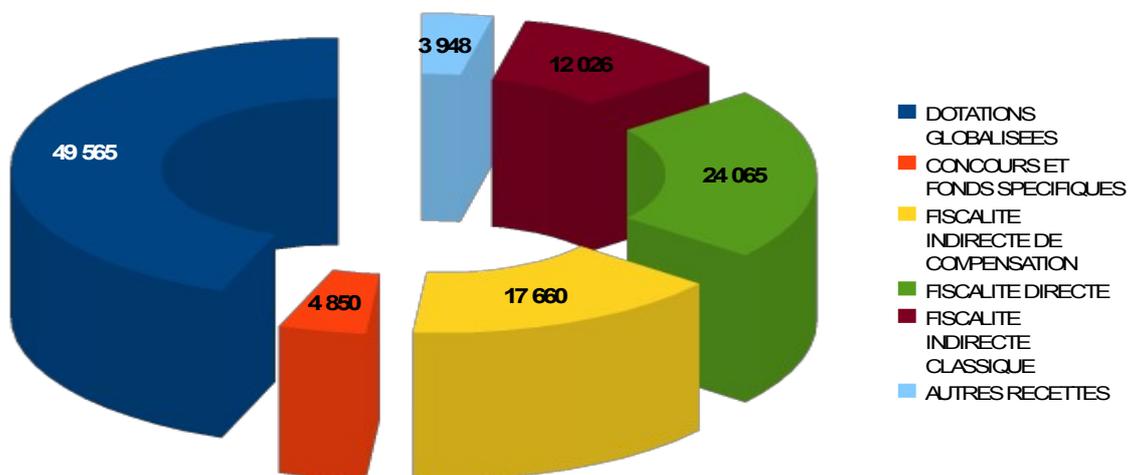
Représentant 64,29 % des recettes de fonctionnement pour un total de 72 075 K€, les dotations et compensations de l'État évoluent à la baisse par rapport à 2011, soit - 2,01 % (73 556 K€).

Elles ont été regroupées en trois catégories :

- Les dotations globalisées : 49 565 K€ soit 44,21 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les concours et fonds spécifiques : 4 850 K€ soit 4,33 % des recettes réelles de fonctionnement (CNSA, FSE, etc).
- La fiscalité indirecte de compensation : 17 660 K€ soit 15,75 % des recettes réelles de fonctionnement (TSCA, TIPP).

Le solde, soit 40 039 K€, regroupe :

- La fiscalité directe : 24 065 K€ soit 21,46 % des recettes réelles de fonctionnement.
- La fiscalité indirecte classique : 12 026 K€ soit 10,73 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Les autres recettes : 3 948 K€ soit 3,52 % des recettes réelles de fonctionnement.

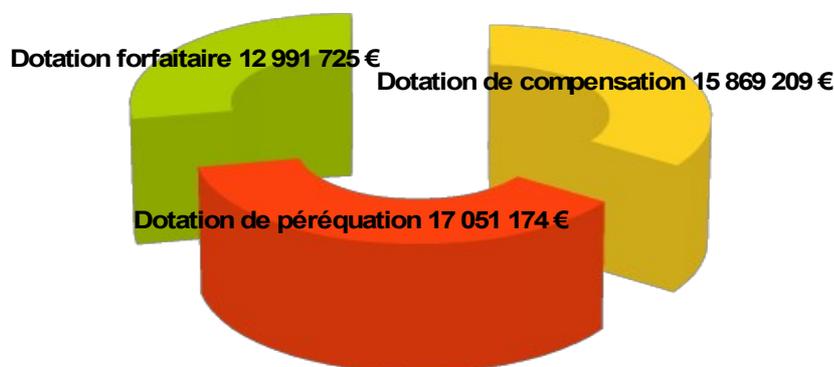


A - LES DOTATIONS GLOBALISÉES (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 49 565 K€

1° - La Dotation Globale de Fonctionnement : 45 912 K€

La dotation globale de fonctionnement des départements est constituée :

- d'une dotation forfaitaire comprenant une dotation de base calculée chaque année en fonction de la population départementale, et un complément de garantie ;
- d'une dotation de compensation des départements qui constitue le vecteur privilégié d'ajustement des relations financières entre l'État et les départements ;
- d'une dotation de péréquation ou dotation de fonctionnement minimale (DFM) versée aux départements ruraux en fonction de leur potentiel financier et de leur longueur de voirie.



La DGF du département de la Lozère diminue en 2012 de - 0,12 % pour atteindre 45 912 K€ (contre 45 967 K€ en 2011).

Évolution de 2008 à 2012 :

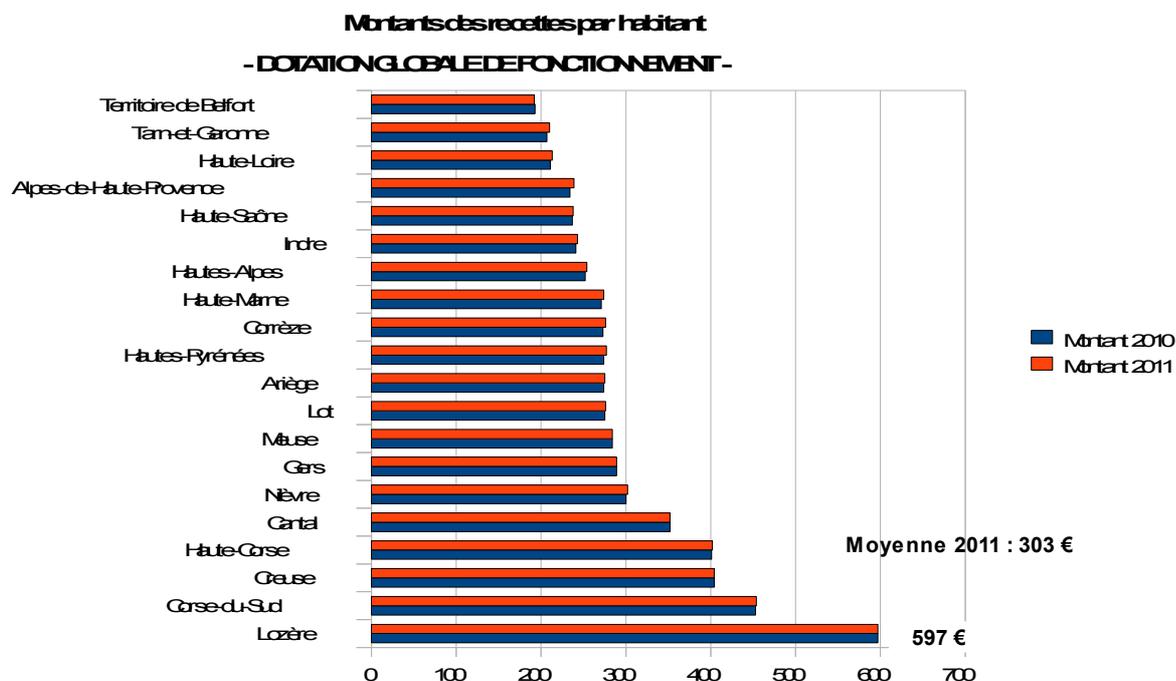
(en €)	2008	2009	2010	2011	2012
Dotation forfaitaire	12 656 510	12 918 396	13 025 072	13 046 168	12 991 725
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174
Dotation de compensation	15 666 217	15 821 440	15 869 209	15 869 209	15 869 209
TOTAL	45 373 901	45 791 010	45 945 455	45 966 551	45 912 108
Evolution 2008/2012	1,19%				

Entre 2008 et 2012, la DGF du département a évolué de + 1,19 %. A noter que sur la même période (de décembre 2008 à décembre 2012), l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) déterminé par l'INSEE a progressé quant à lui de + 6,64 %.

Avant 2010, cet indice servait de base de calcul de la DGF.

Au titre de l'année 2012 la DGF totale représente 40,23 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2011, le département de la Lozère a perçu 597€ par habitant de dotation globale de financement pour une moyenne de la strate des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 303€/hab. Ainsi notre département continue d'être le département de -250 000 habitants le mieux doté en DGF. Le 2ème département est la Corse du Sud avec 454 € par habitant.



2° - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire. Chaque département perçoit depuis, une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

Ainsi le montant alloué à notre Département en 2012 a été identique à celui versé depuis 2008, soit 1 543 322 €.

3° - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 2 110 K€

En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement.

	2008	2009	2010	2011	2012
Compensation au titre de la taxe professionnelle	373 189 €	291 945 €	333 233 €	308 539 €	257 928 €
Compensation au titre des exonérations fiscalité directe	2 036 152 €	1 744 491 €	1 653 802 €	2 084 595 €	1 626 472 €
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	478 683 €	484 006 €	508 168 €		206 102 €
Compensation CET					19 276 €
TOTAL	2 888 024 €	2 520 442 €	2 495 203 €	2 393 134 €	2 109 778 €
Evolution année n/n-1	-1,91%	-12,73%	-1,00%	-4,09%	-11,84%
Evolution 2008/2012	-26,95%				

En 2012, les compensations ont diminué de -11,84 % (le taux d'évolution retenu par la loi de finances pour 2012 avait été fixé à -14,5 %).



B - LES CONCOURS ET FONDS SPECIFIQUES (CNSA, FMDI, FSE) : 4 850 K€

Ces derniers représentent 4,33 % des recettes réelles de fonctionnement, soit 4 850 K€ contre 7 277 K€ en 2011. La forte baisse constatée en 2012 est due au non renouvellement du fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté d'un montant de + 2 562 K€.

1° - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 333 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des concours versé représente 3,86 % du budget de fonctionnement en augmentation de + 2,32 % par rapport à l'année 2011.

La dotation versée aux départements concerne l'allocation pour l'autonomie APA, la prestation de compensation du handicap PCH et le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées MDPH.

A.P.A.

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépense effective d'APA (1)	8 115 440 €	8 562 523 €	8 612 839 €	8 759 724 €	8 987 954 €
Concours APA Du FFAPA/CNSA réellement VERSES	3 005 650 €	3 052 107 €	2 931 324 €	3 171 615 €	3 040 469 €
Charge nette du Département	5 109 790 €	5 510 416 €	5 681 515 €	5 588 109 €	5 947 485 €

(1) *Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis à la CNSA*
Il est important de préciser que les montants des concours indiqués ci-dessus correspondent à des montants notifiés au titre d'une année complète. Ceux-ci font l'objet de reliquats de versements les années n+1 voire n+2.

P.C.H.

	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES ACTP (1)	997 676	876 973	917 492	875 628	894 768
DEPENSES PCH (1)	745 321	1 169 500	1 886 322	2 584 755	2 930 009
SOUS TOTAL	1 742 997	2 046 473	2 803 814	3 460 383	3 824 777
Concours PCH du FFAPA/CNSA réellement VERSES	890 682 €	1 033 819 €	787 441 €	814 000 €	1 043 950 €
SOUS TOTAL	890 682	1 033 819	787 441	814 000	1 043 950
CHARGE NETTE POUR LE DEPARTEMENT	852 315	1 012 654	2 016 373	2 646 383	2 780 827

(1) *Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis à la CNSA*

La charge pour le département a ainsi évolué de plus de 5,08 % entre 2011 et 2012, sous réserve du versement éventuel d'un complément de dotation dans les années à venir.

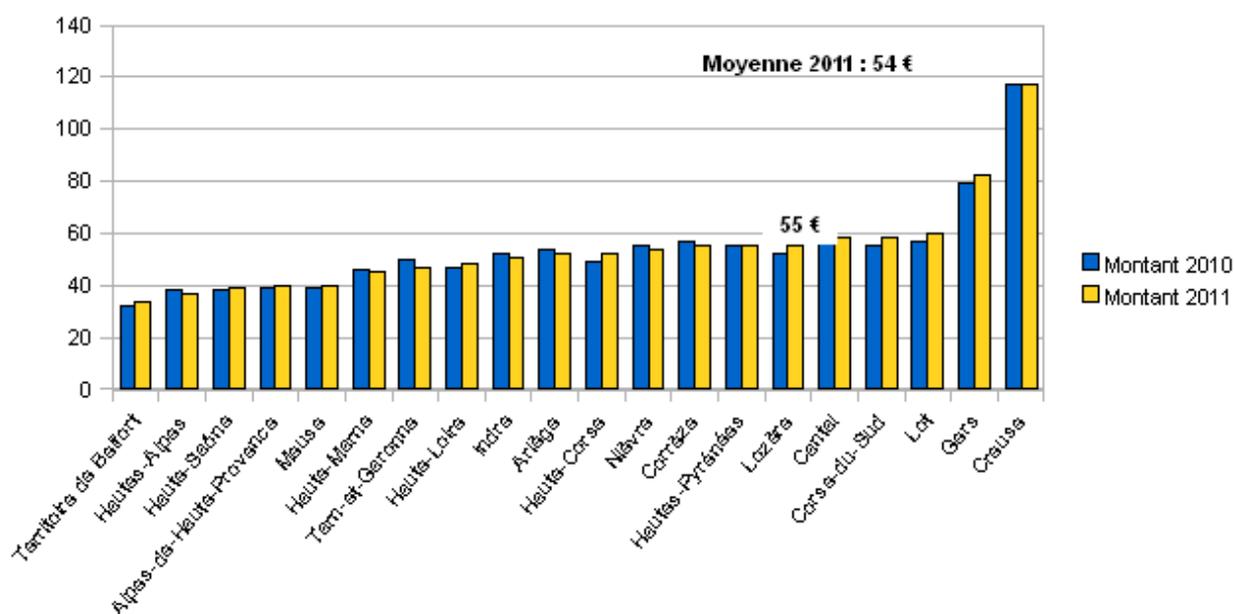
MAISON DÉPARTEMENTALE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

	2008	2009	2010	2011	2012
Concours MDPH du FFAPA/CNSA VERSES	184 000 €	251 545 €	247 378 €	249 232 €	248 663 €
Évolution 2007/2011	35,14%				

Ce concours est reversé à la MDPH dans sa totalité, soit 248 663 €. Pour information, en complément, la participation du département à la MDPH est de 186 000 €.

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2011 un montant de 55€/hab pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 54€/hab, qui reste au même niveau qu'en 2010.

**Montants des recettes par habitant
- CNSA (PCH, MDPH, APA) -**



2° - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 356 K€

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

	2008	2009	2010	2011	2012
FMDI	367 886 €	331 148 €	381 697 €	396 636 €	356 329 €

Le volume des parts « Compensations » et « Péréquation » a diminué et les critères de répartition (Potentiel financier, nombre de bénéficiaires du RSA à la charge du département) ont été défavorable pour notre département.

3° - Le FSE : 161 K€

Le Fonds Social Européen (FSE) favorise l'adaptation de la population active aux mutations du marché de l'emploi ainsi que l'insertion professionnelle des chômeurs.

Il vient abonder le programme départemental d'insertion et plus particulièrement depuis 2008 les chantiers d'insertions.

- 160 655 € de recettes ont été perçues en 2012 au titre du FSE 2008.

La nouvelle convention de 2011 prévoit un total de 400 000 € échelonné sur 3 ans à compter de 2012.

C- LA FISCALITÉ INDIRECTE DE COMPENSATION : 17 660 K€

Elle représente 15,75 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 17 660 K€, et affiche une augmentation de + 7,84 % par rapport à l'année 2011 (16 376 K€).

1° – Compensations RMI RMA – RSA : 3 295 K€

a) - La TIPP

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.

b) - La TIPP au titre du RSA

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, sachant que le montant définitif du droit à compensation doit être arrêté en 2012 au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs des départements pour 2012.

Le Département a perçu à ce titre 453 684 € pour l'année 2012 contre 215 055 € en 2011.

Tableau récapitulatif :

	2008	2009	2010	2011	2012
DEPENSES RMI-RSA-RSA	3 740 540	4 500 421	4 746 286	4 640 000	4 964 309
SOUS TOTAL	3 740 540	4 500 421	4 746 286	4 640 000	4 964 309
TIPP + TIPP RSA	2 841 120	2 976 397	3 056 178	3 056 177	3 294 806
FMDI	367 886	331 148	381 697	396 636	356 329
SOUS TOTAL	3 209 006	3 307 545	3 437 875	3 452 813	3 651 135
CHARGE POUR LE DEPARTEMENT	531 534	1 192 876	1 308 411	1 187 187	1 313 174

2° – Compensations transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 : 14 365 K€

(hors TIPP-Part RSA : cf paragraphe précédent)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 prévoit d'attribuer aux départements respectivement une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) et une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004.

	Tranche 2005	Tranche 2006	Tranche 2007	Tranche 2008	Tranche 2009	Tranche 2010	Tranche 2011	Tranche 2012
FAJ	4 080							
CLIC	98 071							
CODERPA	18 293							
FSL	79 267							
Fonds Eau Énergie	16 901							
Convention patrimoine rural non protégé	34 025							
Compensation suppression vignette auto		103 130						
FARPI		-189 725						
Non titulaires de droit publics Éducation Nationale		127 283						
Crédits de suppléance Éducation Nationale		44 305						
Emplois aidés Éducation Nationale		16 901						
Routes			1 185 647					
Forfait externat			325 759					
Personnels TOS			1 491 393	500 095	379 081			
Personnels Équipement			413 173	4 581 369	1 568 150	509 114		
Services des parcs de l'Équipement						7 038	150 827	33 840
Assistants maternels			16 625					
Personnels aménagement foncier				14 992				
Personnels Affaires sociales RMI LRL					21 376		26 267	
TOTAUX	250 637	101 894	3 432 597	5 096 456	1 968 607	516 151	177 094	33 840
TOTAL 2012	11 577 276							
Part RSA compensation								215 055
Total global	11 792 331							

Les montants réellement perçus et notifiés font l'objet d'écarts car ils incluent des régularisations au titre des années antérieures.

Pour information, le montant total perçu au titre des compensations 2012 est de 12 868 682,86 € auquel il convient d'ajouter 453 684 € de TIPP-Part RSA, soit au total 13 322 366,86 €.

Cela représente une évolution de + 9,68 % par rapport à 2011 (12 146 892,52 €), mais il faut prendre en compte que des reliquats ont été perçus début 2012 pour l'année 2011 (428 907,50 € pour la TSCA et 136 678,79 € pour la TIPP complémentaire).

a) - La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 10 181 K€

La loi de finances pour 2005 attribue aux départements une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » (LRL) du 13 août 2004, en particulier le transfert du personnel de l'équipement des routes, ainsi que les TOS des collègues.

En 2012, le montant total perçu au titre de la TSCA s'élève à 10 180 952,22 €, contre 9 395 262,61 € en 2011 soit une augmentation de + 8,36 %. Cette augmentation s'explique par le fait que des reliquats 2011 ont été perçus début 2012.

b) - La TIPP complémentaire : 2 688 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TIPP. Cette part de TIPP dite « complémentaire » est totalement distincte de la TIPP.

En 2012, le montant perçu au titre de la TIPP complémentaire s'élève à 2 687 730,64 € contre 2 536 574,91 € en 2011 (le montant 2012 intègre un reliquat de 136 678,79 € au titre de 2011).

Un reliquat de 141 069 € a été perçu début 2013 portant le montant 2012 à 2 692 121 € soit un niveau similaire à 2011 (+0,7%).

c) - La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 496 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu que les départements se voient attribuer une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

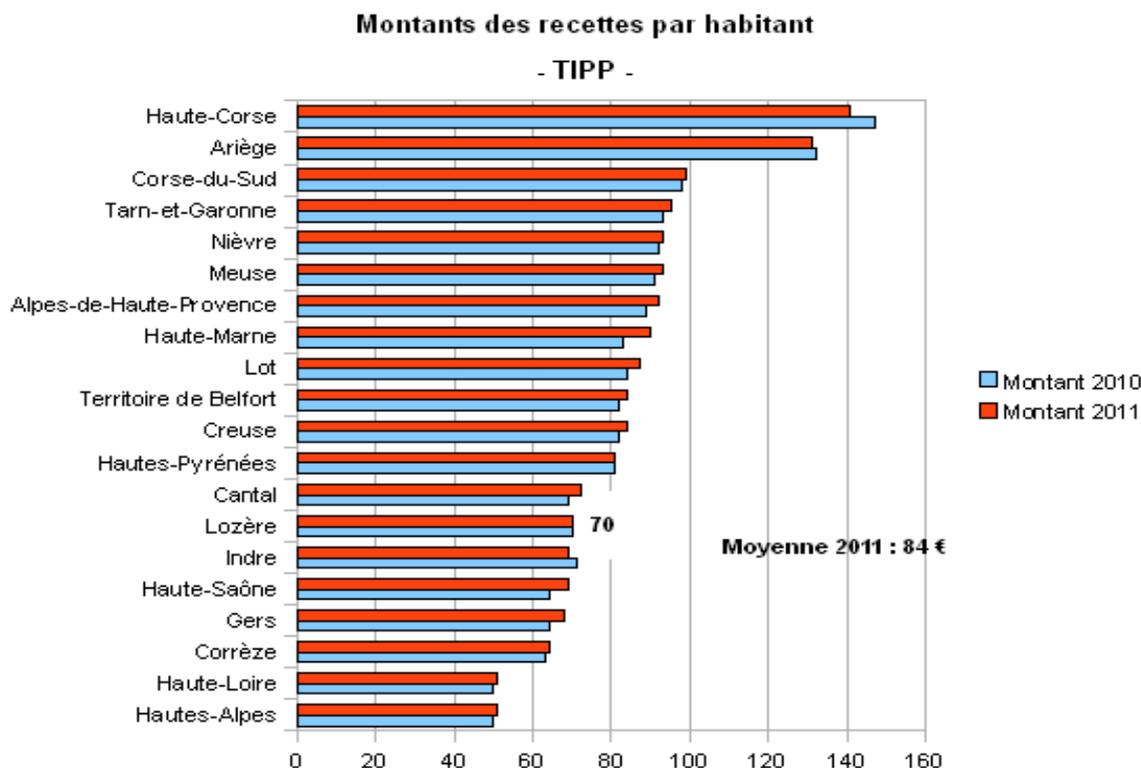
Elle est distincte de celle attribuée aux départements au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2012 le montant perçu s'élève à 1 495 960 € contre 1 388 136 € en 2011. Cette légère hausse est en partie due à un reliquat de 66 335,02 € perçu début 2012 pour l'année 2011.

Pour mémoire, la participation du Conseil général au financement du SDIS s'élève à 3 430 K€. La part à la charge du département s'élève à 1 934 K€.

Au titre de la TIPP en 2012, le département de la Lozère a perçu un montant total de recettes de 5 529 K€ contre 5 378 K€ en 2011 (+ 2,80 %).

En 2011, cela représentait une recette de 70 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 84 € (même montant pour la Lozère et + 1,2 % pour les départements de même strate par rapport à 2010).



D - LA FISCALITE DIRECTE : 24 065 K€ (hors Part Etat DMTO)

La réforme de la fiscalité locale a modifié pour chaque échelon territorial la répartition des recettes fiscales, à savoir pour les départements:

- la taxe foncière sur les propriétés bâties majorée de la part régionale,
- 48,5 % du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) :
- le solde de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) actuellement perçu par l'État,
- la part État des droits de mutation à titre onéreux,
- la part régionale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En revanche, les départements ne perçoivent plus ni la taxe d'habitation, ni la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Afin de s'assurer qu'aucune collectivité ne sorte perdante de cette réforme, des mécanismes de péréquation ont été mis en place, à savoir :

- Le fonds de péréquation de la CVAE ;
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP) ;
- le fonds national de garantie individuelle (FNGIR).

L'ensemble des recettes fiscales directes représente 21,46 % du budget réel de fonctionnement et affiche une évolution de 4,10 % par rapport à l'année 2011, pour un montant de 24 065 K€ pour l'année 2012 (contre 23 117 K€ en 2011).

AVANT REFORME				APRES REFORME			
2009	total perçu	2010	total perçu	2011	total perçu	2012	total perçu
TH	4 590 406	Contributions Directes	13 963 189	TAXES FONCIERES	14 348 821	TAXES FONCIERES	14 884 737
TFB	8 225 923			FNGIR	916 519	FNGIR	915 704
TFNB	115 191			DCRTP	1 191 081	DCRTP	1 221 963
TP	8 449 817	Compensation Relais TP	8 920 190	CVAE	3 913 654	CVAE	3 966 205
				IFER	399 003	IFER	456 391
				PART ETAT TSCA	2 348 141	PART ETAT TSCA	2 620 163
TOTAL :	21 381 337	TOTAL :	22 883 379	TOTAL :	23 117 219	TOTAL :	24 065 163
				PART ETAT DMTO	251 967	PART ETAT DMTO	251 967

A noter que depuis 2011, le Conseil général ne vote plus que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une augmentation de 1 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties représentait en 2012 une augmentation du produit fiscal de 148 408 €, contre 136 686 € en 2011. Il s'élèvera en 2013 à un montant de 152 904 € (sur la base prévisionnelle 2013).

Par ailleurs, pour information, les bases fiscales liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties ont évolué de +13,73 % entre 2009 et 2012.

Évolution du produit fiscal réellement perçu (part Etat DMTO incluse) Année 2006 à 2012 -

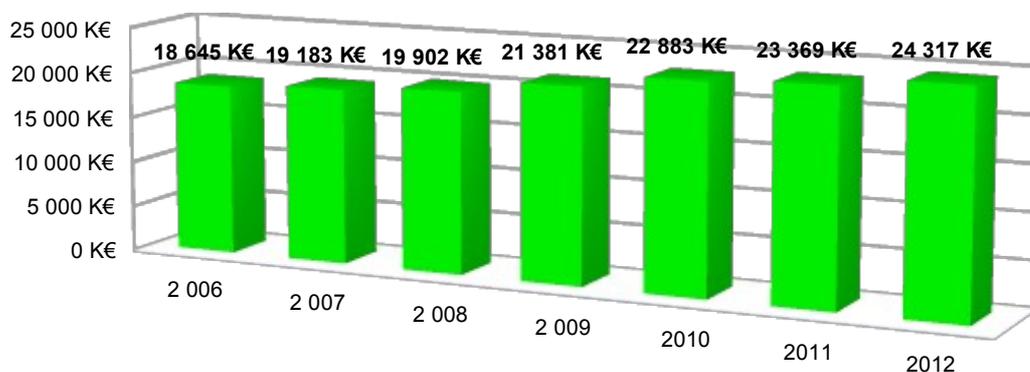


Figure 2

E - LA FISCALITÉ INDIRECTE CLASSIQUE : 12 026 K€

Elle représente 10,73 % du budget de fonctionnement pour un montant total de 12 026 K€, soit une augmentation de 15,81 % par rapport à 2011. Hors fonds de péréquation des DMTO, le fiscalité indirecte "classique" atteint un montant de 6 615 K€, soit une progression de + 28,65 %.

Elle comprend :

1° - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle: 5 585 K€

La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

Évolution des droits d'enregistrement :

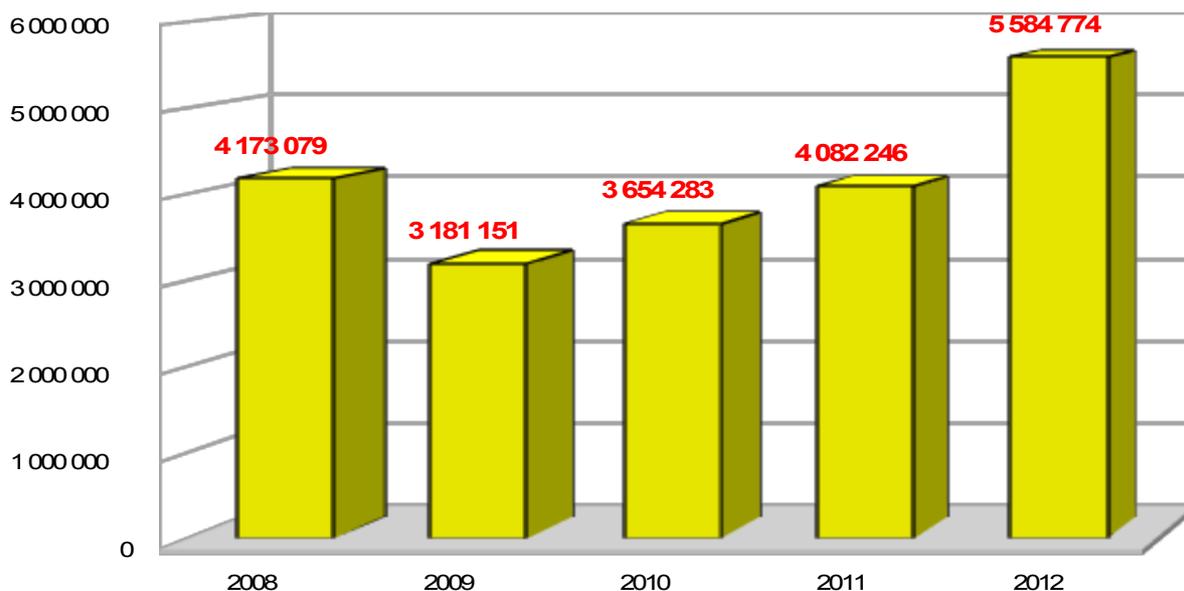
	2008	2009	2010	2011	2012
TOTAL Droits enregistrement Taxe foncière + TADE	4 173 079,34 €	3 181 150,63 €	3 654 282,93 €	4 082 245,56 €	5 584 773,77 €
Evolution année n/n-1	-4,92%	-23,77%	14,87%	11,71%	36,81%
Evolution 2008/2012	33,83%				

La hausse entamée en 2010 s'est confirmée les deux dernières années pour atteindre un niveau historique de 5 585 K€.

Cependant cette hausse importante en 2012 par rapport à 2011 (+ 36,81 %) est exceptionnelle et s'explique en 4 points :

- des reports d'enregistrements de dossiers 2011 sur 2012 par la Conservation des Hypothèques,
- la modification de la réglementation concernant les taxes sur les plus-values à compter du 1er février 2012 : le délai de conservation d'un bien immobilier pour ne pas être assujetti à cette taxe est passé de 15 à 30 ans. D'où un nombre de transactions plus important avant l'application de cette règle.
- une opération liée à un crédit-bail Arcelor d'un montant en base de 58,5 M€, soit un produit pour le département au titre des DMTO de 409 584 €.
- le changement de délai imposé aux notaires pour transmettre leurs dossiers aux services fiscaux qui est passé de 2 à 1 mois.

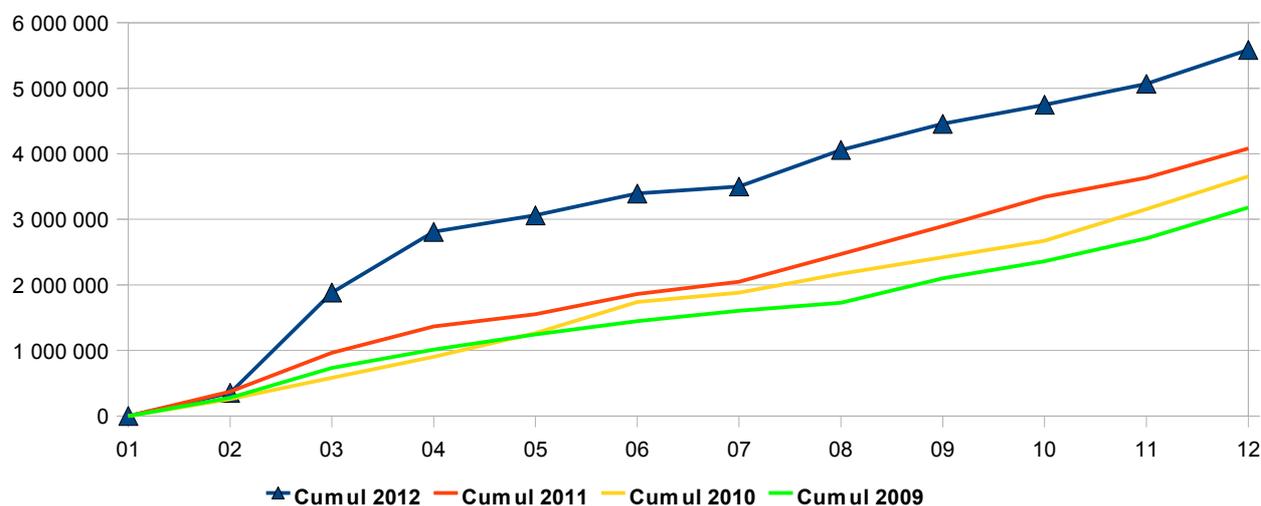
Évolution des droits de mutations à titre onéreux



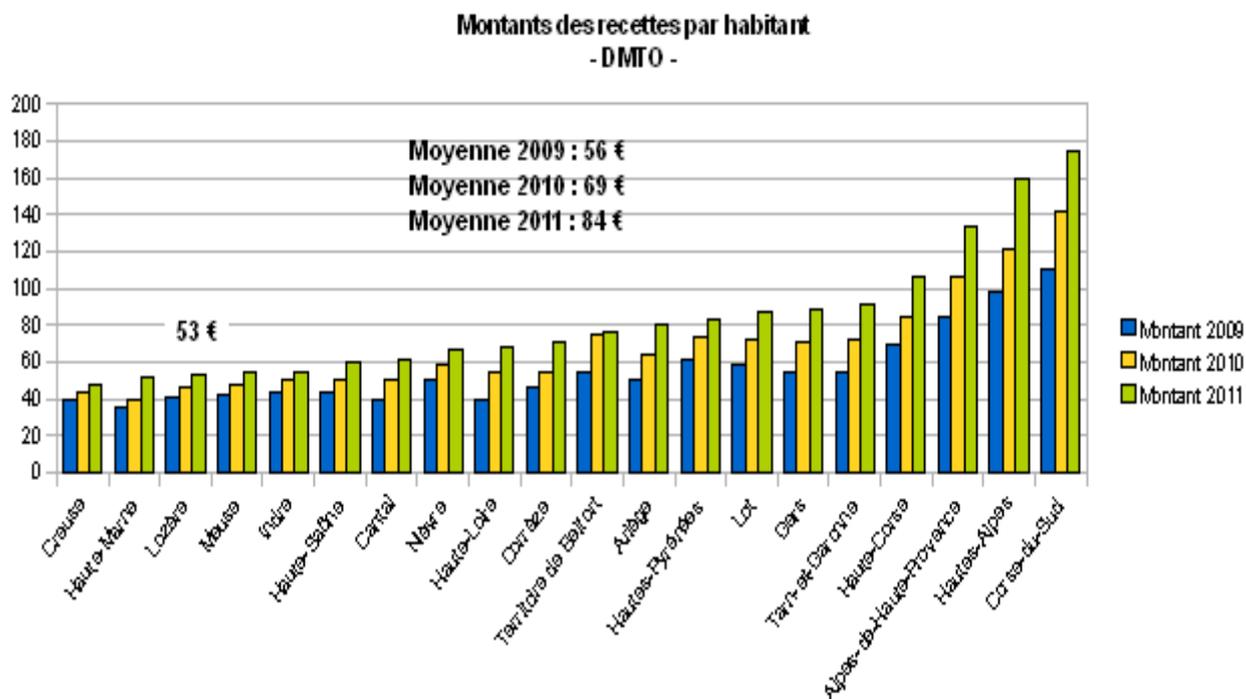
Il convient donc de rester très prudent sur l'évolution de cette recette pour l'année 2013 à venir, sachant qu'au terme du 1er trimestre 2013 les montants perçus sont inférieurs à ceux perçus sur la même période en 2011 et 2012 pour un niveau équivalent à 2010.

Au niveau national, la comparaison du premier trimestre 2013 par rapport au premier trimestre 2012 fait apparaître une diminution du produit de près de 31 %.

Evolution des droits de mutations à titre onéreux



Les droits de mutation à titre onéreux représentaient en 2011 un montant de 53 € par habitant, contre 47 € en 2010 et 41 € en 2009. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 84 € par habitant en 2011 contre 69 € en 2010.



2° - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 5 411 K€

A été créé au titre de la péréquation à partir de 2011 dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale un fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Il est alimenté par deux prélèvements :

- un premier prélèvement « sur stock » si le montant par habitant des droits perçus du département l'année précédente est supérieur à 0,75 fois le montant moyen par habitant des droits perçus par l'ensemble des départements cette même année. Les départements éligibles font alors l'objet d'un prélèvement progressif.
- un second prélèvement « sur flux » pour les départements répondant aux deux conditions suivantes :
 - 1- la différence entre les DMTO perçus par le département l'année précédente et la moyenne des DMTO perçus sur les deux années qui précèdent cette même année doit être supérieure à cette même moyenne multipliée par deux fois le taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation hors tabac ;
 - 2- le montant par habitant des droits perçus l'année précédente du département doit être supérieur à 0,75 fois le montant moyen par habitant des droits perçus par l'ensemble des départements cette même année.

Les départements éligibles sont alors soumis à un prélèvement égal à la moitié de l'excédent constaté.

Les deux prélèvements ne peuvent excéder 5 % des droits perçus au titre de l'année précédente.

Les ressources du fonds sont réparties entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, selon les modalités suivantes :

- 1- pour un tiers au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- 2- pour un tiers au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département multiplié par la population du département ;
- 3- pour un tiers au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements en application des articles 1594 A et 1595 du code général des impôts et le montant par habitant de ces mêmes droits perçus par le département.

Le département de la Lozère a perçu en 2012 au titre de ce fonds une recette d'un montant de 5 411 352 €, soit une augmentation de + 3,24 % par rapport à 2011 (5 241 754 €).

L'introduction du critère « revenu par habitant » au niveau de l'éligibilité a permis à dix départements supplémentaires de bénéficier de ce fonds (2012 → 68 départements, 2013 → 78 départements).

Ce même critère « revenu par habitant » pondéré par la population a également été fixé pour la répartition de l'enveloppe. Ainsi, la recette attendue au titre de ce fonds pour notre département est de 1,9 M€ soit une diminution de 3,5 M€.

3° - La taxe sur l'électricité : 926 K€

Elle est une taxe facultative assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

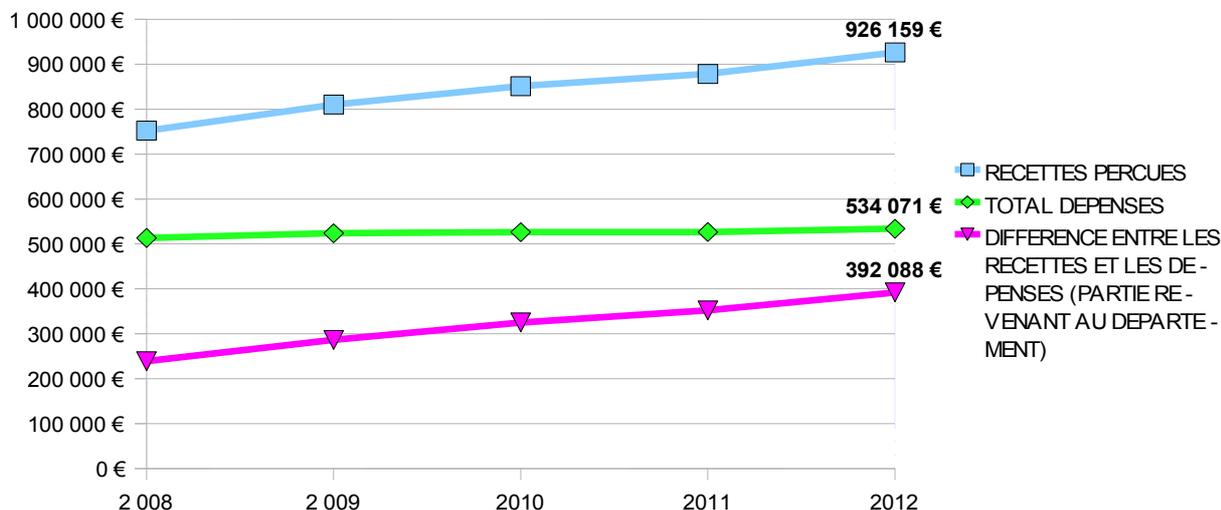
Cette dernière fait l'objet pour partie de reversements auprès du SDEE et de la Commune de Mende par le biais de conventions intervenues entre les parties.

En 2012, la part conservée par le département atteint 392 088 €, soit une progression de + 11,42 % par rapport à 2011, et + 64,04 % par rapport à 2008.

	2008	2009	2010	2011	2012
RECETTES PERCUES	752 274 €	810 112 €	851 158 €	878 389 €	926 159 €
VERSEMENTS A LA COMMUNE DE MENDE	86 247 €	96 787 €	99 104 €	99 498 €	107 071 €
VERSEMENTS SDEE	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €
TOTAL DEPENSES	513 247 €	523 787 €	526 104 €	526 498 €	534 071 €
DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES ET LES DEPENSES (PARTIE REVENANT AU DEPARTEMENT)	239 027 €	286 325 €	325 054 €	351 891 €	392 088 €
EVOLUTION DE LA PARTIE REVENANT AU DEPARTEMENT ENTRE 2008 ET 2012 : 64,04 %					

Les versements effectués à la commune de Mende sont égaux aux 4/5ème du produit de la taxe départementale de 4 % sur l'électricité livrée en basse tension, perçu pour cette même commune.

Le montant annuel de 427 K€ versé au SDEE a été fixé par convention en date du 25 juillet 2008 suite à la décision de l'Assemblée départementale du 27 juin 2008.



4° - La taxe d'aménagement : 100 K€

Depuis le 1er janvier 2012, il n'existe plus qu'une seule taxe d'aménagement dans laquelle sont fondues toutes les taxes d'urbanismes existantes dont la taxe départementale pour le financement des CAUE et la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles. Son assiette sera plus large en réintégrant toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au delà de 1,80 m et en n'excluant plus les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules (cf. délibération n°CG_11_5113 du 17 octobre 2011).

Lors de sa séance du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 % se répartissant comme suit :

- financement des espaces naturels sensibles : 0,3 %
- financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 0,3 %

	2008	2009	2010	2011	2012
C.A.U.E. / taxe d'aménagement	155 900,00 €	159 489,00 €	119 238,00 €	181 340,00 €	100 033,00 €
Evolution année n/n-1	4,45%	2,30%	-25,24%	52,08%	-44,84%

5° - Les autres taxes : 4 K€

Elles atteignent quant à elles un montant de 4 491,24 € correspondant aux redevances proportionnelles sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

F - AUTRES RECETTES : 3 948 K€

Elles représentent 3,52 % du budget de fonctionnement pour un montant de 3 948 K€, soit une augmentation de 19,11 % par rapport à 2011.

Elles comprennent les participations versées par l'Europe, l'État, la Région, mais aussi les autres recettes diverses telles que les recouvrements de dépenses sociales, les participations des communes aux transports, le FARPI.

a) Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI)

Depuis le 1er janvier 2006, les régions et les départements perçoivent directement la participation des familles antérieurement versée aux FARPI, participation qui finance une partie de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat (40 % environ).

Le Département a mis en place des conventions d'objectifs avec les Collèges qui fixent les modalités de reversement au Département. Le taux applicable fait l'objet d'une délibération annuelle.

En €	2008	2009	2010	2011	2012
FARPI	206 552	201 183	187 352	239 866	311 771

Concernant les Fonds Académiques de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) une hausse de 29,98 % de cette recette est constatée en 2012. Cette évolution est due d'une part à une augmentation conséquente des tarifs pour atteindre un tarif unique des pensions et demi-pensions dans tous les collèges, et d'autre part, à une extension de l'assiette de ce prélèvement à tous les tarifs et non plus seulement à ceux des pensions et des demi-pensions.

Les départements de l'Hérault, de l'Ardèche et du Gard versent une participation financière au fonctionnement des collèges de Lozère à hauteur de 109 K€ pour 163 élèves.

b) Les transports

L'ensemble des recettes perçues au titre des transports s'élève à 649 233,22 € HT, dont 360 923,35 € au titre des participations des communes (56 %) et 288 309,87 € au titre des familles (44 %).

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2012, les transports scolaires sont soumis en dépenses et en recettes, à la TVA qui est récupérée par la voie fiscale.

Toutes taxes comprises, le montant des recettes de transports scolaires s'élève à 694 670,14 € et augmentent de 0,88 % par rapport à l'année 2011 (688 634,15 €).

c) TVA transports scolaires

Suite à la demande aux services fiscaux de l'assujettissement des activités transport du département de la Lozère, un reliquat concernant le quatrième trimestre 2011 a été perçu début 2012 pour un montant de 82 500 €.

d) Les participations et subventions

Ces dernières émanent :

	2009	2010	2011	2012
Etat (hors APRE)	177 444,28	67 927,84	38 294,43	67 649,20
Région	80 217,12	46 888,52	58 668,60	19 012,00
Départements	116 692,92	97 564,26	113 226,98	118 067,36
Communes et structures intercommunales (hors transports)	35 982,80	13 233,60	27 659,28	5 182,15
Autres groupements de collectivités et établissements publics (dont Agences de l'eau)	200 618,00	273 676,41	118 664,90	106 460,24
	610 955,12	499 290,63	356 514,19	316 370,95

e) Recouvrements spécifiques

A titre d'information, je vous précise que les recouvrements sur dépenses d'aide sociale s'élèvent en 2012 à 1 379 265,95 € contre 1 567 767,19 € en 2011.

Les recouvrements sur RMI, RSA et APA atteignent 109 663,79 € contre 67 690,88 € en 2011.

f) Autres

Les autres recettes d'un montant de 1 208 592,94 €, allouées au Département, correspondent notamment à des remboursements sur rémunérations et charges de personnels ainsi que des revenus des immeubles, ou produits exceptionnels divers.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

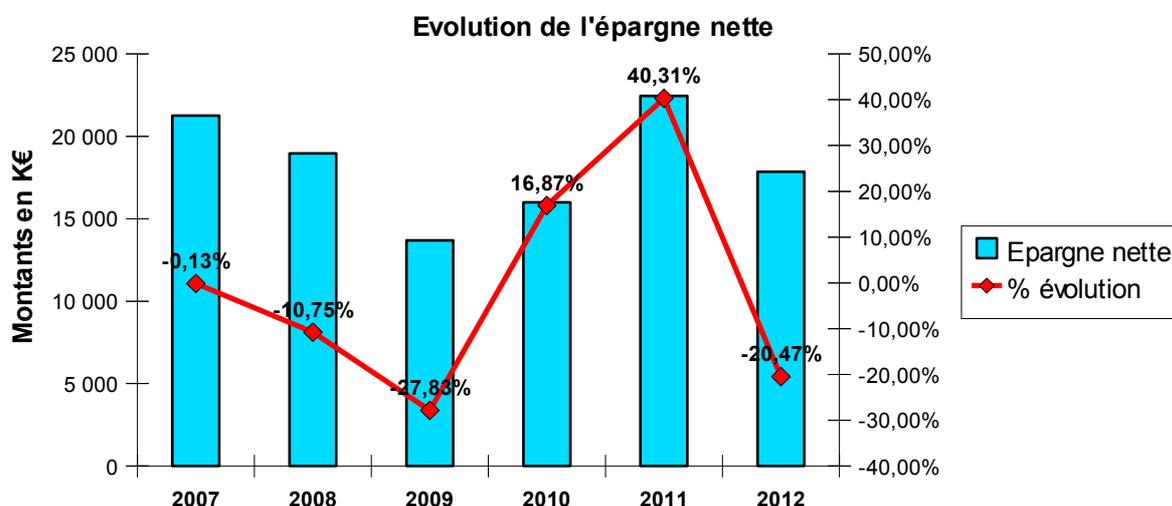
L'épargne nette d'un montant de 17 858 K€ en 2012 diminue de 20,47 % entre 2011 et 2012.

Cette évolution tient son explication dans le cumul de deux facteurs :

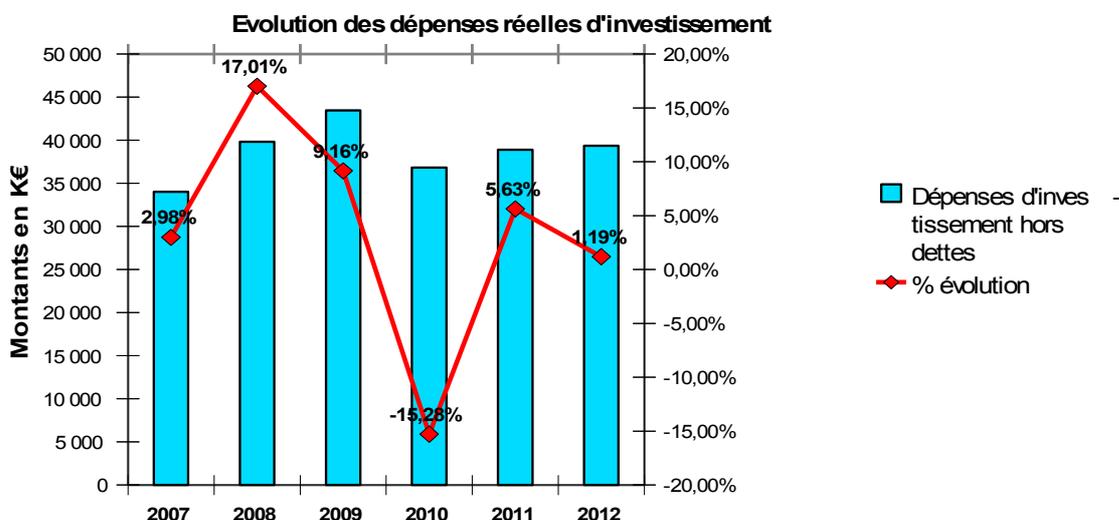
- la baisse de l'épargne brute,
- l'augmentation du volume d'emprunts remboursés.

Le taux d'épargne nette de 19,49 % en 2008 atteint 15,93 % en 2012 après avoir atteint 20 % en 2011.

Ce taux reste au-dessus de la moyenne des départements qui était de 7,20 % en 2009 et de 11,04 % en 2011 (source ADF).



Les dépenses d'investissement (hors dettes) ont progressé quant à elles entre 2007 et 2012 de + 15,65 % (+ 1,19 % entre 2011 et 2012) pour atteindre 39 356 K€.



I/ ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements sur emprunts revolving), se sont améliorés pour atteindre près de 82 % en 2009. Ils se situent à 76,97 % en 2012 contre 75,87 % en 2011.

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant des dépenses d'investissement réelles en K€ hors ligne d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	40 907	44 040	38 192	40 398	41 097
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement	69,73%	81,93%	79,20%	75,87%	76,97%

Le montant des dépenses réelles d'investissement, avec les emprunts est réparti comme suit :

Investissement	Total consommé 2011	Total consommé 2012	% évolution
DFB	12 031 862	13 631 005	13,29%
DAG-SIT	782 106	1 035 820	32,44%
DAG-BMG	39 526	49 940	26,35%
DATE	12 727 084	12 766 727	0,31%
DEAE	3 966 426	3 312 586	-16,48%
DSD	3 458 024	1 562 059	-54,83%
DTICP	4 623 542	3 264 116	-29,40%
DESC	294 502	470 749	59,85%
ARCHIVES	63 412	66 070	4,19%
BDP	1 208	7 100	487,75%
DRTB	11 909 905	14 731 118	23,69%
SDIS	0	200 000	
TOTAL	49 897 597	51 097 290	2,40%

Les investissements se répartissent comme suit :

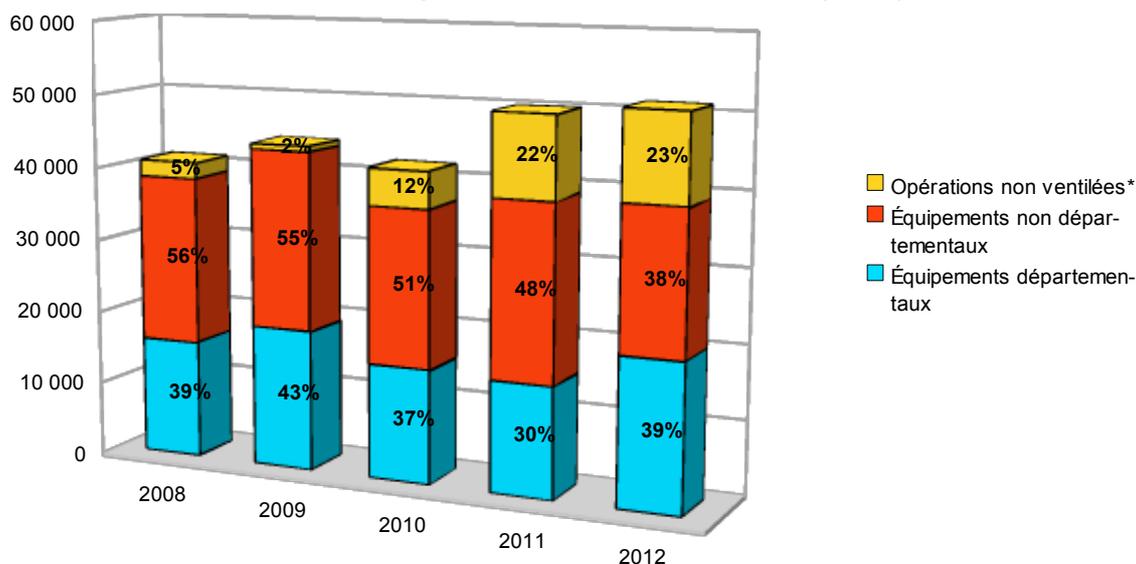
	2008	2009	2010	2011	2012
Équipements départementaux	15 969	19 103	15 512	15 043	19 944
Équipements non départementaux	22 720	24 181	21 215	23 769	19 369
Opérations non ventilées*	2 217	755	4 964	11 085	11 784
TOTAL	40 907	44 040	41 691	49 897	51 097

* Dettes, opérations patrimoniales, ...

En volume, les montants investis (hors opérations non ventilées) ont progressé de 1,61 % (24,91 % dettes comprises) entre 2008 et 2012.

En 2012, les équipements non départementaux représentent 47,13 % du total de la section d'investissement (en dépenses réelles hors ligne d'emprunt assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie) contre 48,53 % pour les équipements directs, soulignant l'implication importante du Département dans le tissu économique local de par ses différents programmes d'accompagnement.

Evolution des dépenses réelles d'investissement (en K€)

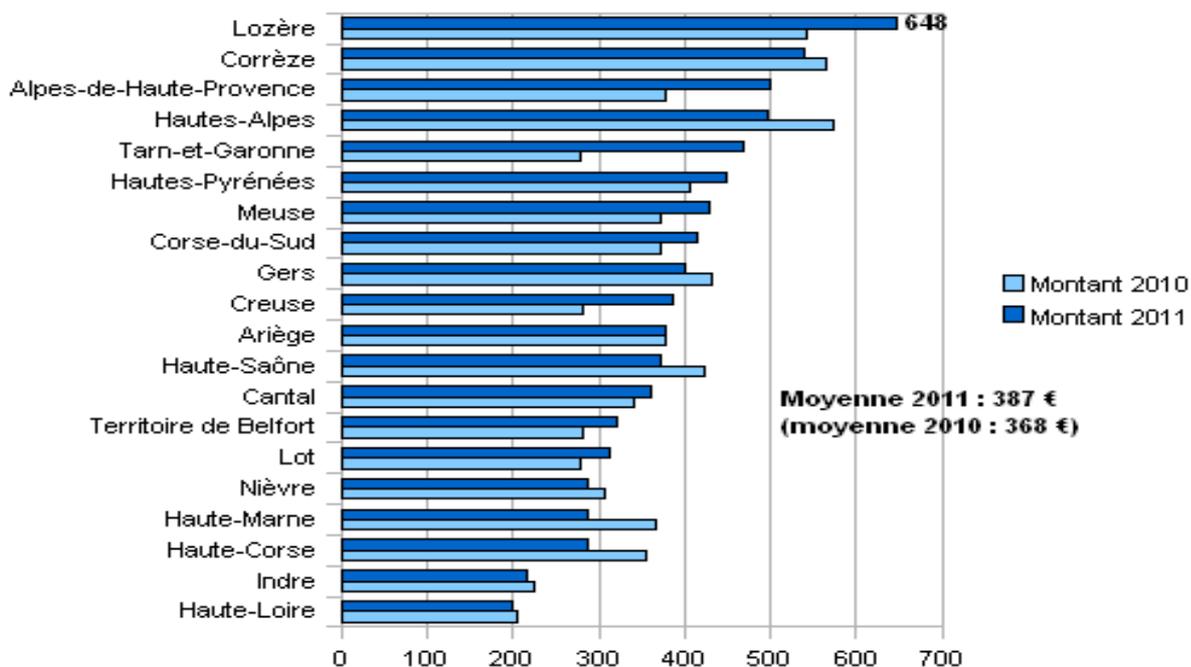


Sur la base du compte administratif 2011, la Lozère a investi un montant de 648 € par habitant contre 387 € par habitant en moyenne pour les départements métropolitains de la même strate.

A noter le montant moyen par habitant des dépenses d'investissement des départements de moins de 250 000 hab qui a augmenté de + 5,16 % entre 2010 et 2011.

Montants des dépenses par habitant

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES -



Pour la Lozère, le volume des dépenses d'investissement augmente en 2012 de 1,61 %.

Le consommé 2012 en investissement s'élève à un montant de 51 097 K€ (41 097 K€ hors emprunts revolving). Il se décompose de la façon suivante :

Consommé sur AP :	27 496 K€
Consommé sur CP hors AP (hors Dettes et autres opérations financières) :	11 860 K€
Dettes et autres opérations financières :	11 741 K€

Au 31/12/12, le Conseil Général disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 81 151 K€ pour les années 2013 et suivantes.

Pour le budget principal, 27 496 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2012 sur un total de 51 437 K€ de crédits de paiement inscrits lors du BP et des différentes DM en 2012 (soit 70 % des crédits d'investissement 2012 consommés, pour le budget principal, hors opérations non ventilées), **d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 2,95 années.**

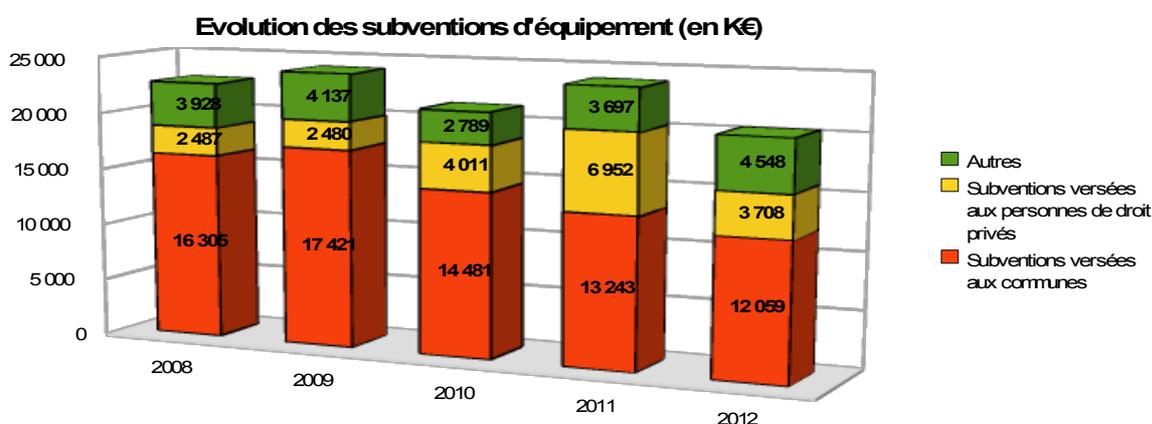
Ce ratio demeure inférieur à la durée de vie moyenne des AP, qui est de 3 ans. Il indique cependant que les trois exercices budgétaires futurs seront nécessaires pour financer les AP dans leur totalité.

Le montant des crédits d'investissement de CP hors AP consommés en 2012 est de 11 860 K€ (hors remboursement de dettes et opérations afférentes à l'emprunt), soit 30,17 % des dépenses d'investissement réelles hors opérations non ventilées.

1° - Les subventions d'équipement

	2008	2009	2010	2011	2012	% d'évolution 2008-2012	% d'évolution 2011-2012
Montant total en K€ des subventions d'équipement	22 720	24 038	21 281	23 892	20 315	-10,59%	-14,97%
Subventions versées aux communes	16 305	17 421	14 481	13 243	12 059	-26,04%	-8,94%
Subventions versées aux personnes de droit privés	2 487	2 480	4 011	6 952	3 708	49,10%	-46,66%
Autres	3 928	4 137	2 789	3 697	4 548	15,78%	23,02%

Les subventions d'équipement représentent en 2012, 39,8 % des dépenses réelles d'investissement. Depuis 2008, le montant total des subventions d'équipement a diminué de -10,59 %. Il a baissé en volume de - 3 577 K€ entre 2011 et 2012 compensé par une augmentation des dépenses d'équipements directs.

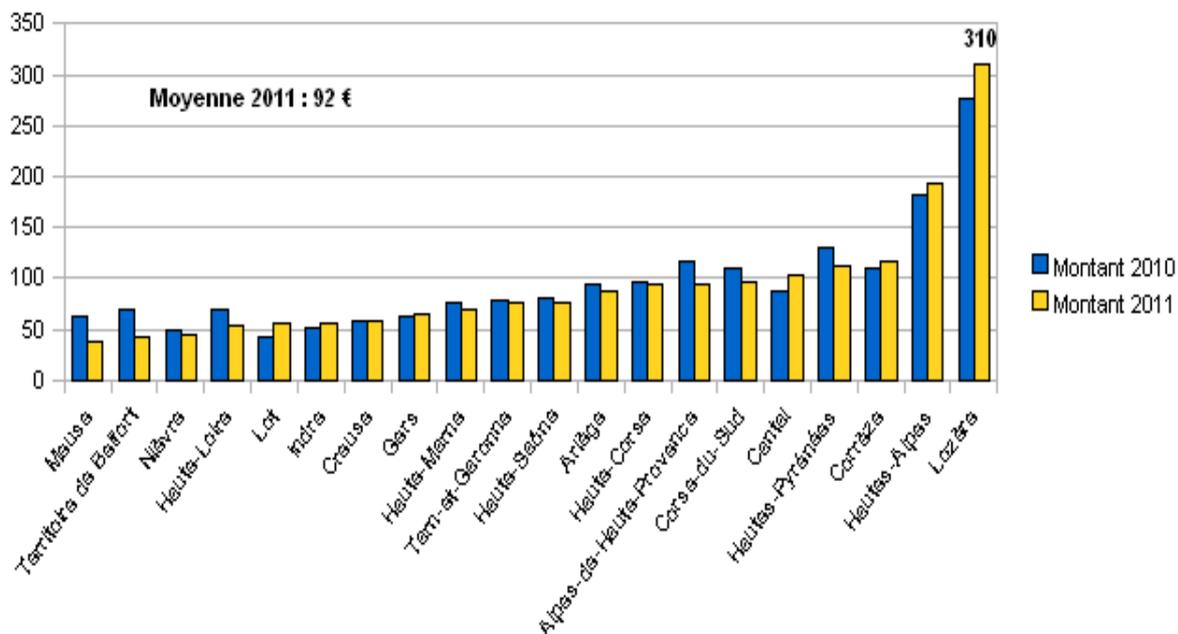


Le montant des **subventions allouées aux communes** a diminué de 26,04 % depuis 2008, soit - 4 246 K€ .

En moyenne, en 2010, les départements de moins de 250 000 habitants ont versé en subvention d'équipement 95 € par habitant. En 2011, cette moyenne par habitant passe à 92 € soit une diminution de - 3 %.

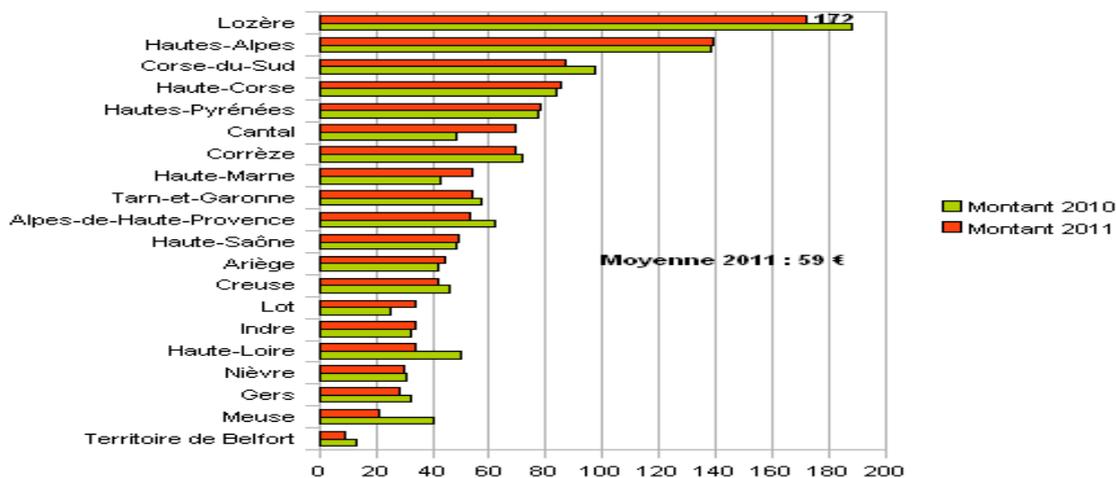
En 2011, 310 € par habitant ont été versés, soit plus de trois fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du département dans le soutien à l'équipement (276 € par habitant en 2010).

**Montants des dépenses par habitant
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -**



Le département de la Lozère a versé 172 € par habitant aux communes et EPCI sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le tissu économique local. Sur la même période (2011), la moyenne pour les départements de la même strate était de 59 €, soit trois fois moins que la Lozère.

**Montants des dépenses par habitant
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT COMMUNES ET EPCI -**



Les investissements indirects d'un montant de 19 369 K€ se décomposent comme suit :

Direction de l'Aménagement et du Territoire : 12 732 K€

- Loisirs aménagements villages → 3 875 K€ (+15 % par rapport à 2011)
- PED → 1 759 K€
- Autres réseaux de voirie → 1 438 K€
- Développement touristique → 1 408 K€
- SDEE → 801 K€
- Industrie, commerce et artisanat → 780 K€
- Patrimoine → 1 048 K€ (+ 18,7 % par rapport à 2011)
- Ecoles Primaires → 442 K€
- Autres actions diverses → 549 K€
- Logement → 217 K€
- Habitats jeunes agriculteurs → 246 K€
- Bois – Energie → 125 K€
- Maisons médicales → 44 K€

Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement : 3 270 K€

- Eau & Assainissement → 2 127 K€
- Agriculture → 511 K€
- Déchets → 358 K€
- Actions en faveur du milieu naturel → 181 K€
- Défenses des forêts contre l'incendie → 91 K€
- Améliorations foncières → 2 K€

Direction des Technologies, de l'Information et de la Communication : 610 K€

- Très haut débit → 527 K€
- Zones blanches → 83 K€

Direction de la Solidarité Départementale: 1 562 K€

- Travaux Maisons de retraite → 1 403 K€
- Autres actions sociales → 159 K€

Autres : 377 K€

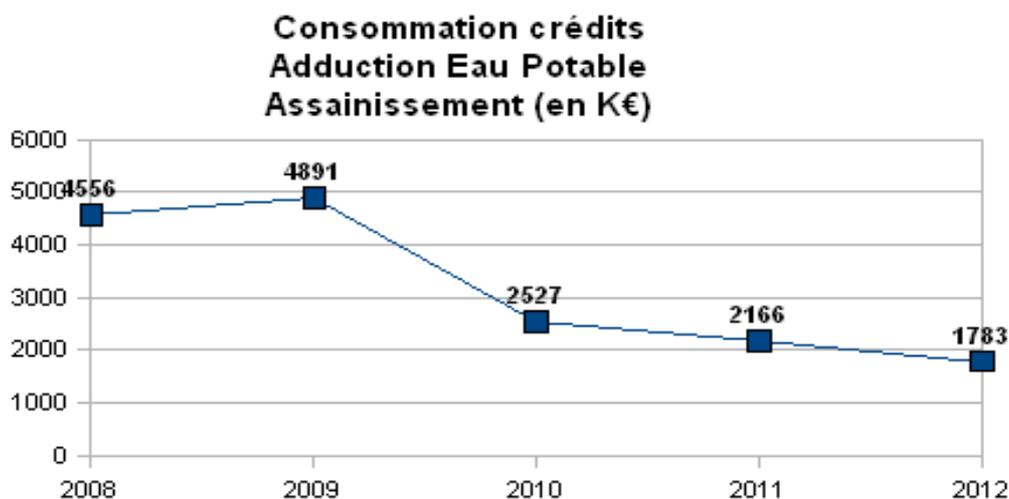
- Collèges → 233 K€
- Patrimoine culturel → 21 K€
- Équipements sportifs → 48 K€
- Lycées → 68 K€
- Bibliothèques → 7 K€

Direction des Finances : 618 K€

- Taxe d'électrification : SDEE → 511 K€
- Electricité – Commune de Mende → 107 K€

Service départemental d'incendie : 200 K€

Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement, la consommation des crédits de paiement concernant l'AEP Assainissement a diminué de 17,7 % entre 2011 et 2012 (-29,40 % depuis 2010).



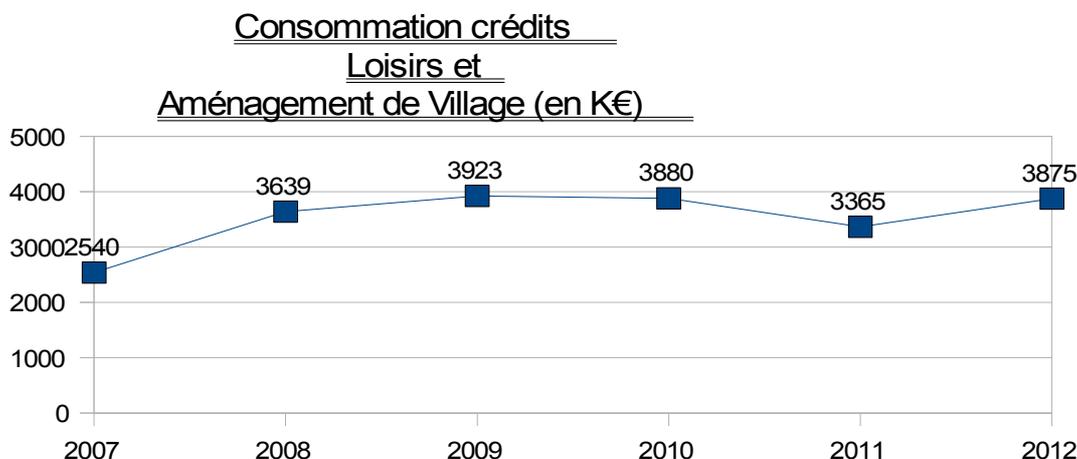
Le nombre de dossiers traités de 2008 à 2012 se décompose de la manière suivante :

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
<u>ASSAINISSEMENT</u>	31	26	17	12	10
Nombre de stations d'épuration réhabilitées	10	3	11	7	8
Nombre de réseaux réhabilités	21	23	6	5	2
<u>AEP</u>	55	61	32	15	19
Nombre de traitements de potabilisation	11	6	5	6	5
Nombre de captages ou réservoirs réhabilités ou créés	25	26	23	6	10
Nombre de réseaux fuyards réhabilités	19	29	4	3	4
<u>ETUDES</u>	21	18	40	17	17
<u>EQUIPEMENT RURAL</u>	37	26	19	6	6
Nombre de stations d'épuration créées	11	4	3		2
Nombre d'extensions de réseaux AEP/ assainissement	26	22	16	6	4
TOTAL	144	131	108	50	52

La baisse du nombre de dossiers s'explique, notamment pour l'assainissement, par :

- la conditionnalité des aides (réhabilitation préalable d'équipements défectueux avant toute création, exploitation effective des ouvrages et SPANC opérationnel pour la création de système d'assainissement < 200 EH),
- des taux modérés pour le renouvellement d'ouvrages (taux de base -20 %),
- la politique départementale de priorisation en faveur des projets du programme exceptionnel 2011-2014.

Les subventions aux communes concernant les Loisirs et Aménagements de Villages enregistrent une augmentation entre 2011 et 2012 de + 15,16 %.



Ce programme a fait l'objet d'un effort important entre 2007 et 2012, progressant ainsi de 52,56 % sur cette période.

Sur l'année 2012, les projets au titre de l'AP « Loisirs, aménagements de villages et équipements des communes » ont concerné principalement :

- l'aménagement, la construction ou la mise aux normes de bâtiments communaux (mairie, garages, salles, ...) : 32 bâtiments ont été financés pour un total de 1 377 K€.
- l'aménagement de places et des centres bourgs : 49 communes ont bénéficié d'une aide pour un total de 2 270 K€.

Le solde de 228 K€ a concerné le financement :

- des programmes d'équipement de l'ensemble des foyers ruraux du Département et des centres de vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Lozère,
- l'embellissement de divers hameaux (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, réfection de murs, espaces verts, espaces culturels...) : 14 communes ont été concernées,
- la réfection de trois deux terrains de jeux, d'un terrain de football,
- la réfection de quatre ouvrages d'art sur la voirie communale.

A noter, sur l'année 2012, 1 048 K€ (+ 18,7 % par rapport à 2011) de crédits de paiement ont été consommés dans le cadre de l'Autorisation de programme « Patrimoine » au titre de :

l'aménagement ou la restauration d'édifices non classés ou inscrits dans 32 communes et 1 association concernant 25 églises, 3 tours, 5 temples, 3 ponts ainsi que la restauration du village de Saint Jean du Bleyard, pour un total de 779 K€ ;

la restauration du petit patrimoine rural de 13 communes (16 fours, 3 fontaines, 3 calvaires, 2 moulins...), ainsi que la restauration de toitures sur des bâtiments classés, ou inscrits, ou se situant sur le site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, ou sur du patrimoine rural non protégé (11 particuliers et 2 associations concernés) pour un budget de 269 K€.

2° - Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement atteignent en 2012, 2 305 K€, en diminution de – 3,4 % par rapport à 2011.

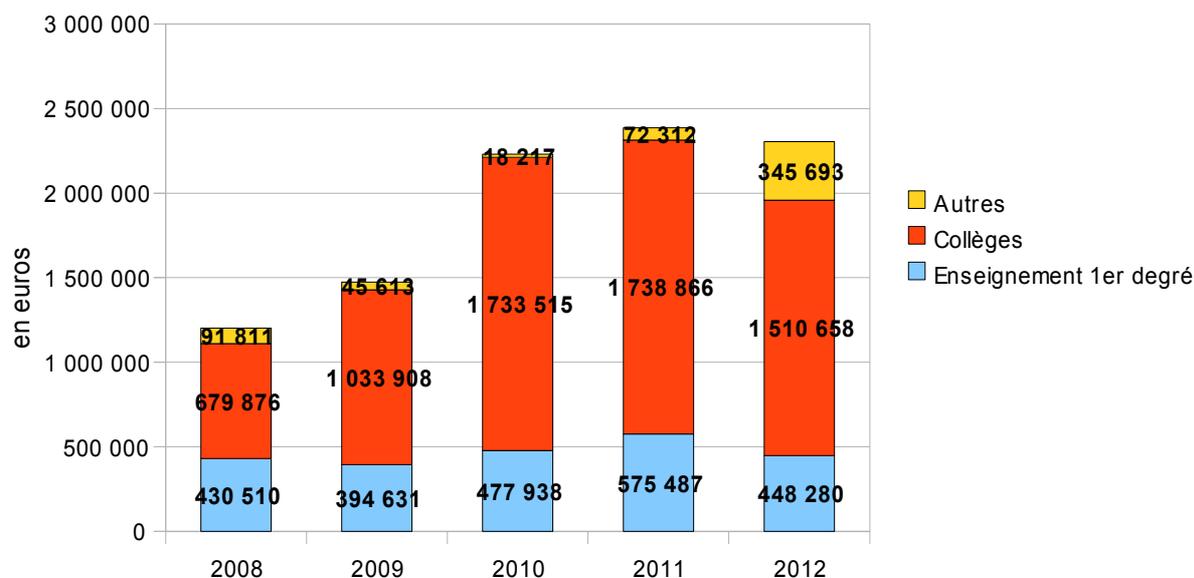
65,55 % de ces investissements concernent les collèges du Département pour un montant de 1 510 K€.

Les principaux investissements réalisés ont été :

- au titre des écoles primaires : 119 K€ pour l'école de Vébron et 79 K€ pour celle de Rocles,
- au titre de l'enseignement supérieur : 193 K€ pour l'antenne Supagro de Florac, 60 K€ pour l'IUFM,
- au titre des lycées : 67 K€ pour le lycée Chaptal de Mende (réfectoire).

En €	2008	2009	2010	2011	2012
Enseignement 1er degré	430 510	394 631	477 938	575 487	448 280
Collèges	679 876	1 033 908	1 733 515	1 738 866	1 510 658
Autres	91 811	45 613	18 217	72 312	345 693
TOTAL	1 202 197	1 474 152	2 229 671	2 386 665	2 304 631

Dépenses d'investissement enseignement



Concernant les collèges, il convient de distinguer les travaux, l'entretien et les équipements (mobilier, matériel pédagogique..) effectués sur les collèges publics du département, des subventions aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) pour des travaux de mise en sécurité et d'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges privés sous contrat.

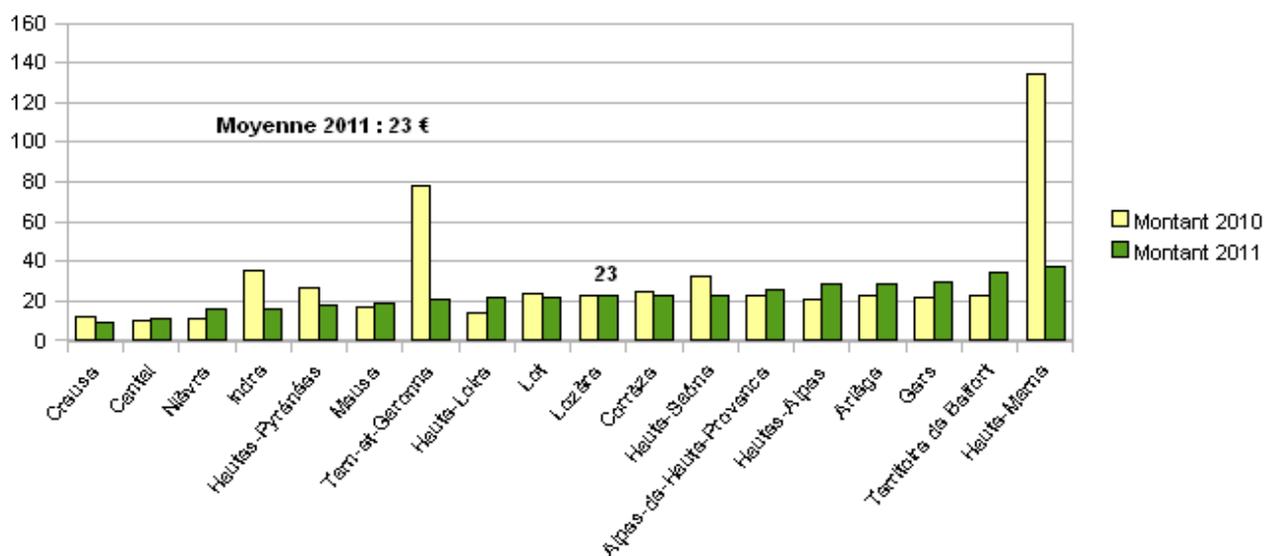
	2008	2009	2010	2011	2012
Collèges publics	425 057 €	784 141 €	1 512 839 €	1 560 916 €	1 315 255 €
Subventions OGEC	254 818 €	229 917 €	220 677 €	177 949 €	195 403 €

Les principales dépenses (travaux, études et mobilier) concernant les collèges publics portent sur:

- l'informatisation des collèges de Langogne, Vialas, du Collet-de-Dèze, Florac et l'Unité Pédagogique de Proximité de Sainte Enimie,
- la réfection des chaufferies du collège Marcel Pierrel de Marvejols et de l'Unité Pédagogique de Proximité de Sainte Enimie,
- mise à niveau de système de désenfumage au collège Henri Rouvière du Bleymard,
- études pour la rénovation du collège Henri Gamala du Collet de Dèze et de l'unité de production culinaire du collège du Haut gévaudan de Saint Chély d'Apcher,
- matériel et mobilier pour les collèges de Vialas, de Florac et de la Canourgue.

En 2012, le Conseil général a consacré environ 20 € par habitant d'investissement dans ses collèges (contre 23 € par habitant en 2011). En moyenne en 2011, les départements de la même strate ont investi 23 € par habitant dans les collèges départementaux, contre 31 € en 2010.

**Montants des dépenses par habitant
- INVESTISSEMENT COLLEGES -
(hors Corse)**



En 2012 une équipe mobile a été mise en place pour réaliser des travaux dans les collèges publics.

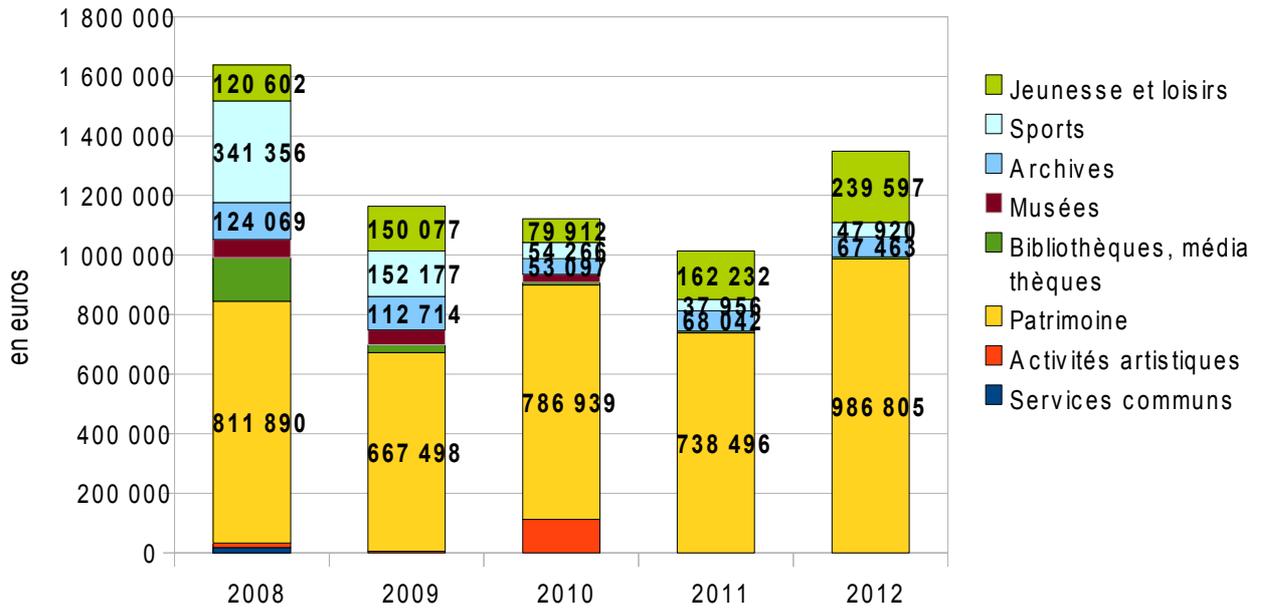
3° - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

1 349 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en hausse de 33,17 % par rapport à 2011.

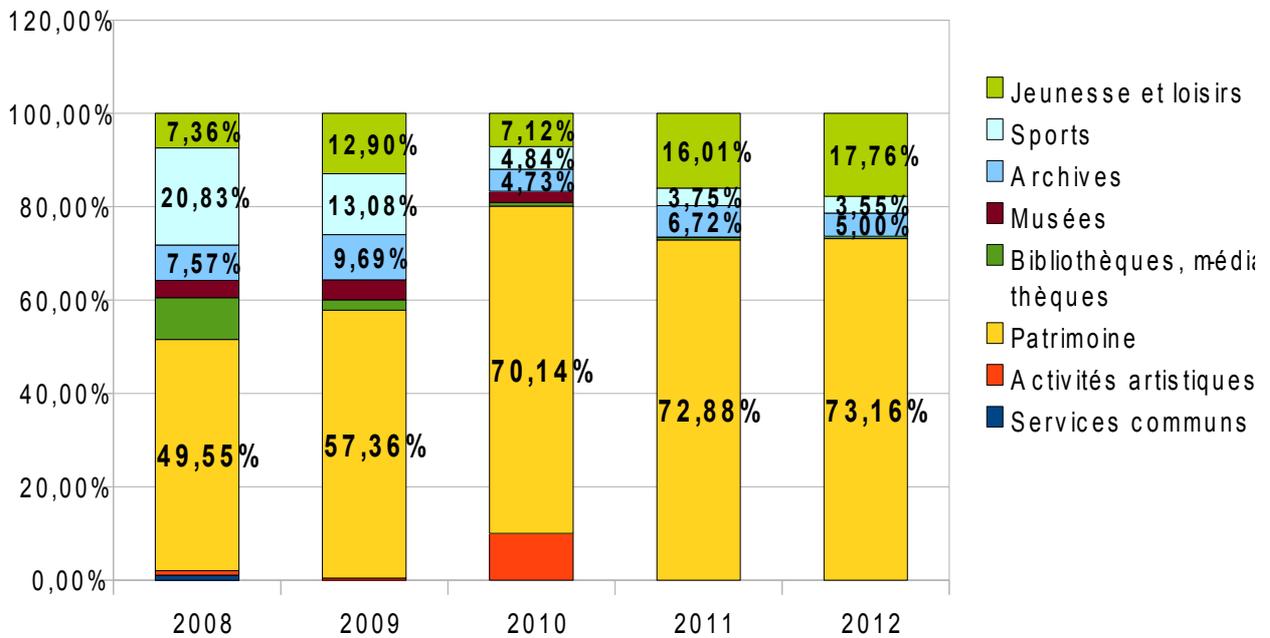
Elles se répartissent comme suit :

En €	2008	2009	2010	2011	2012
Services communs	17 421				
Activités artistiques	16 020	5 338	112 241		
Patrimoine	811 890	667 498	786 939	738 496	986 805
Bibliothèques, médiathèques	146 427	25 820	8 697	6 062	7 201
Musées	60 657	50 084	26 846	480	
Archives	124 069	112 714	53 097	68 042	67 463
Sports	341 356	152 177	54 266	37 956	47 920
Jeunesse et loisirs	120 602	150 077	79 912	162 232	239 597
TOTAL	1 638 442	1 163 708	1 121 998	1 013 268	1 348 986

Dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - en volume -



Répartition budget culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - en % -



La plus forte progression (47,69 %) liée aux aides pour la jeunesse et les loisirs est due principalement au versement d'une subvention à la communauté des Communes Cœur Lozère pour le financement de la nouvelle crèche de Valcroze à Mende.

Les dépenses liées au patrimoine recouvrent principalement les aides accordées dans le cadre des programmes « monuments historiques et patrimoine » permettant la restauration du patrimoine (réhabilitation de fours, fontaines, chapelles, églises, ponts, temples, châteaux...).

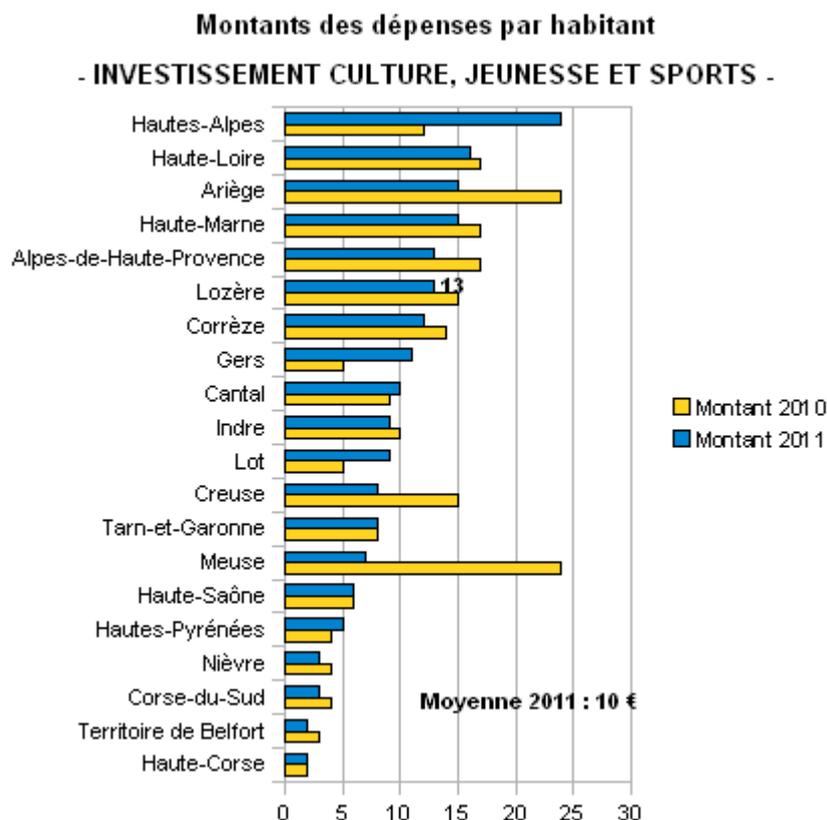
Elles représentent en 2012, 73,16 % des dépenses d'investissement dans le domaine de la culture pour un montant de 986 805 €.

Elles ont progressé sur les 5 dernières années de + 21,5 % et de + 33,6 % entre 2011 et 2012. Cette progression est due à l'augmentation des crédits dans le domaine des collections et œuvres d'art – patrimoine des communes (+ 101 180 €) et au volume des subventions pour des travaux de restauration (+ 188 000 €).

En 2012, 87,42 % des investissements de culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ont été réalisés sous forme de subventions (1 179 K€) dont :

- 1 016 K€ au titre des communes et structures intercommunales (soit 86,17 % des subventions) ;
- 163 K€ au titre des associations ou clubs sportifs (soit 13,83 % des subventions).

En 2011, les départements de moins de 250 000 habitants ont consacré 10 € par habitant en investissement lié à la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports contre 13 € pour le département de la Lozère.



4° - Action sociale

Les subventions allouées par la direction de la solidarité départementale concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - EHPAD.

	2008	2009	2010	2011	2012
EHPAD	2 507 359	2 785 387	3 044 593	3 346 178	1 403 106

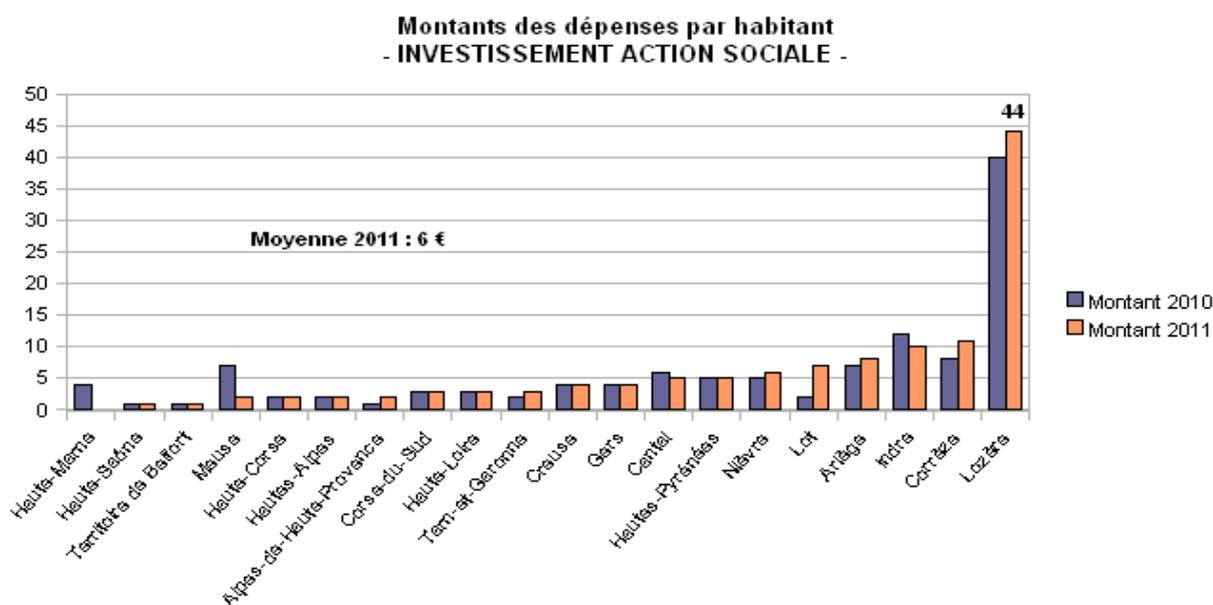
En 2012, 13 maisons de retraites ont vu leurs investissements subventionnés à hauteur de 40 % :

- Résidence la Margeride à Châteuneuf de Randon : 395 K€
- EHPAD de l'hôpital de Florac : 80 K€
- Résidence Saint Martin à La Canourgue : 200 K€
- Résidence J.B Ray à Marvejols : 80 K€
- EHPAD de l'Adoration à Mende : 23 K€
- EHPAD de Saint Alban : 307 K€
- EHPAD de Luc : 18 K€
- Résidence Léon PICY à Recoules d'Aubrac : 134 K€
- EHPAD La Soleillade au Collet de Dèze : 23 K€
- EHPAD de l'hôpital de Langogne : 94 K€
- EHPAD André ALDEBERT à Nasbinals : 12 K€
- Résidence les trois sources à Meyrueis : 11 K€
- Résidence des vallées à Villefort : 26 K€

Ainsi depuis la mise en œuvre de ce programme, 27 établissements lozériens auront été aidés à hauteur de 25,78 M€, ce qui a généré près de 100 M€ de travaux.

Par ailleurs, 159 K€ ont été consacrés à la création et/ou à l'aménagement de crèches et de centres de loisirs sans hébergement, actions portées par le service Enfance Famille.

En 2011, par habitant, le Conseil général de la Lozère a consacré 44 €/hab aux dépenses d'investissement pour l'action sociale, soit plus de sept fois la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 6 €/hab.



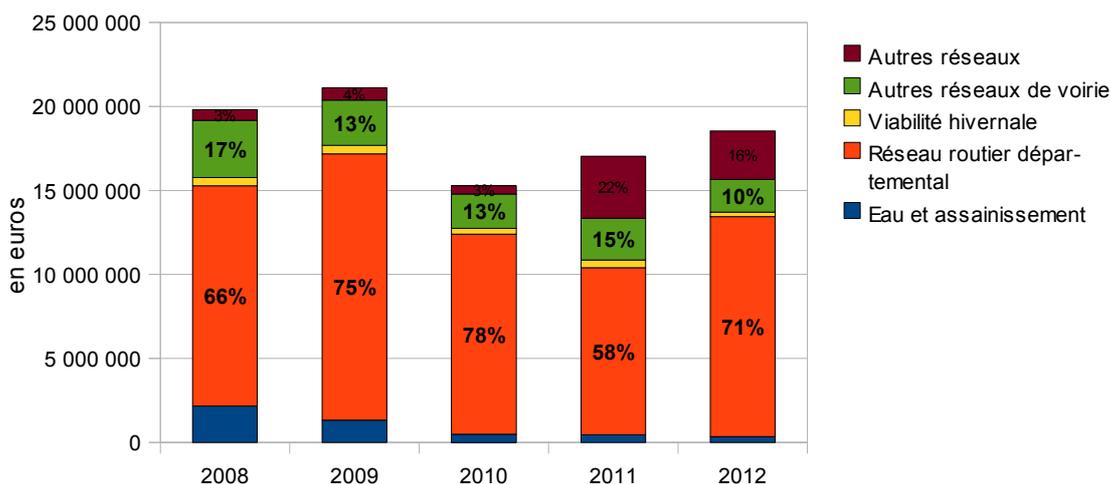
5° - Réseaux et infrastructures

En 2012, près de 36 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures, la principale augmentation en 2012 concernant le réseau routier départemental dont les dépenses ont augmenté de plus de 31 % entre 2011 et 2012.

	2008	2009	2010	2011	2012
Eau et assainissement	2 161 954	1 324 316	480 543	451 277	343 520
Réseau routier départemental	13 118 013	15 855 305	11 920 454	9 957 642	13 099 817
Viabilité hivernale	493 819	512 668	347 565	458 703	276 655
Autres réseaux de voirie	3 412 855	2 685 256	2 045 642	2 484 714	1 938 869
Autres réseaux	623 761	739 158	492 143	3 683 138	2 891 974
TOTAL	19 810 402	21 116 703	15 286 348	17 035 474	18 550 835
% de la section d'investissement totale	48,43%	47,95%	36,67%	34,14%	36,30%

Les dépenses d'investissement sur le réseau routier départemental représentent 70,62 % des crédits consacrés aux réseaux et infrastructures, et **33,32 % du montant des dépenses d'équipement de la section d'investissement 2012.**

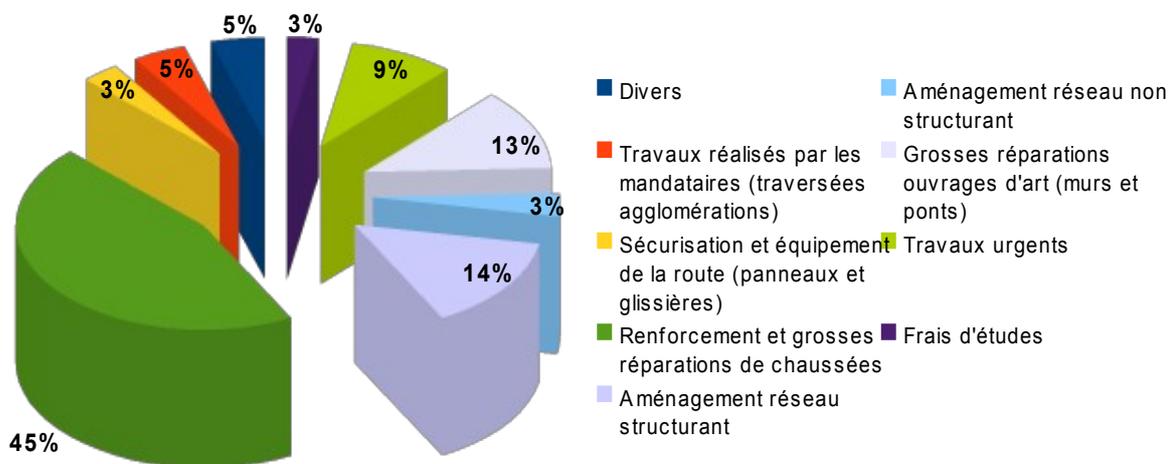
Dépenses d'investissement réseaux et infrastructures



La hausse des dépenses d'investissement sur le réseau départemental s'explique par le paiement de chantiers importants : comme la Rocade de St Chély, le pont de Polimiès, la voie d'accès ZAE du Monastier, les travaux sur la RD 35 entre Runes et Fraissinet de Lozère, et de nombreux travaux urgents.

Les crédits alloués à la Décision Modificative n°2 de 2012 soit 2 015 K€ ont permis de financer les travaux de sécurisation et de réparation des routes départementales dont :

- la sécurisation des falaises à hauteur de 155 000 €,
- la mise au norme du tunnel du Marquaires à hauteur de 60 000 €,
- les travaux urgents à hauteur de 200 000 €,
- le financement à hauteur de 1 400 000 € des tranches conditionnelles des marchés "Renforcement et Grosses Réparations de Chaussée" ainsi que des opérations ponctuelles de réparations de chaussées,
- le financement à hauteur de 200 000 € des tranches conditionnelles des marchés "Reconstruction et confortement de murs de soutènement".



Les autres réseaux de voirie (1 939 K€), correspondent aux subventions d'équipement versées aux organismes publics, dont :

- 386 K€ d'aides aux communes et structures intercommunales dans le cadre des programmes d'aménagement urbain et d'aménagement de voirie,
- 945 K€ pour le programme exceptionnel de voirie communale,
- 501 K€ pour le SDEE,
- 107 k€ pour le programme "inondations 2008".

Quant aux "autres réseaux", le montant de 2 892 K€ concerne en 2012 :

– **le programme Très Haut Débit pour 2 809 K€ :**

Ce programme s'inscrit dans un objectif à long terme d'amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur afin de proposer aux particuliers et aux professionnels de nouveaux services à très haut débit et à des prix compétitifs.

L'année 2012 a été marquée par :

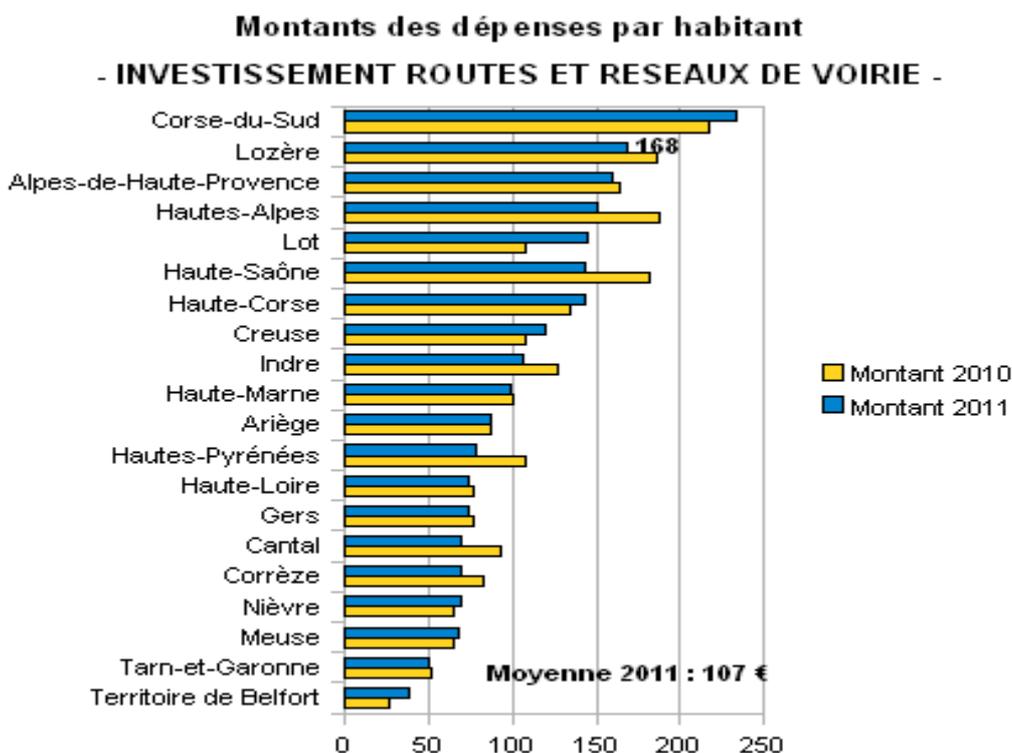
- ⇒ L'achèvement du réseau Très Haut Débit et sa livraison au délégataire Net48, la commercialisation de ce réseau ayant démarré en juillet 2012.
- ⇒ L'enfouissement de fourreaux avec les lignes électriques 20 000 volts afin de constituer un réseau de collecte en fibre optique départemental, ce programme se poursuivant sur l'année 2013.
- ⇒ La réactualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique afin de définir la stratégie de déploiement du Très Haut Débit sur le Département pour la période 2013-2020.

– **le programme Zones Blanches pour 83 K€ :**

Les montants versés au titre de ce programme représentent le loyer versé à la Région Languedoc Roussillon au titre de l'investissement pour la résorption des zones blanches ADSL.

En 2011, les routes et voiries représentaient un montant de 168 € par habitant pour une moyenne des départements de moins de 250 000 habitants de 107 € par habitant.

A noter que la moyenne par habitant a diminué de -4 % entre 2010 et 2011.



6° - Aménagement et environnement

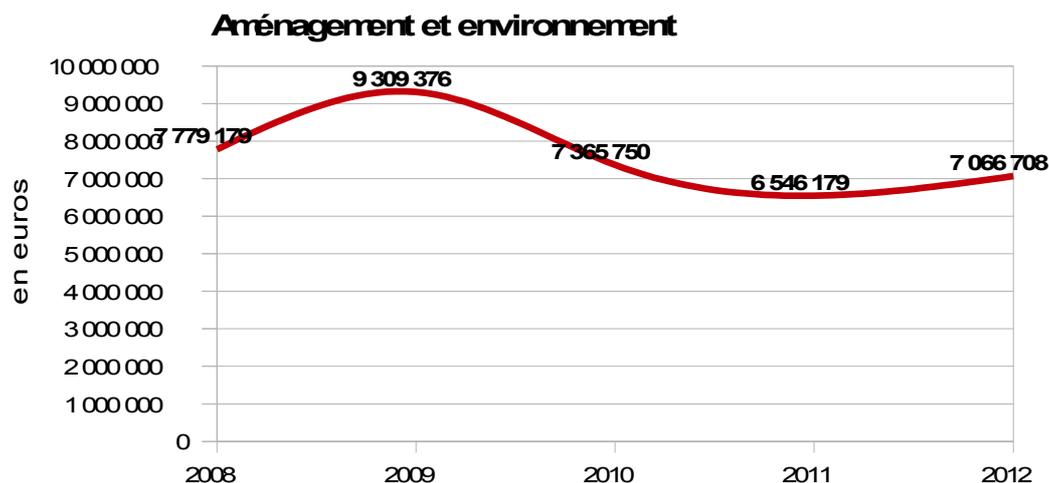
Les montants consacrés en investissement à l'aménagement et l'environnement atteignent 7 067 K€ en 2012. Ils sont en hausse par rapport à 2011 (+ 7,96 %) mais diminuent de près 9,16 % en 5 ans.

89 % des crédits consacrés à l'aménagement et à l'environnement concernent le développement rural.

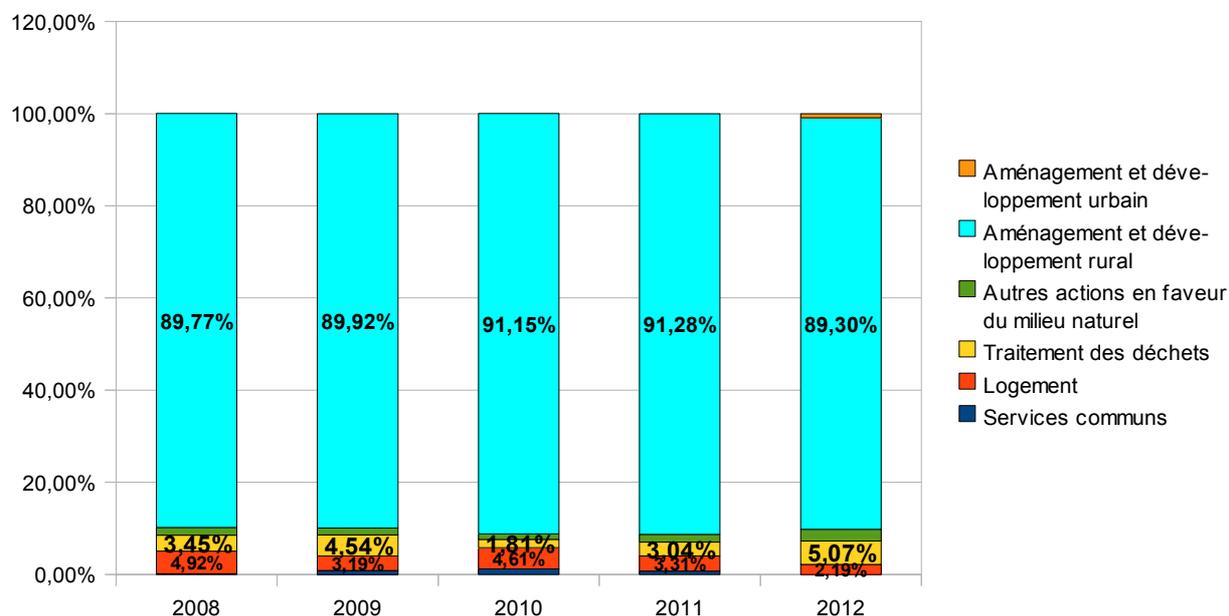
	2008	2009	2010	2011	2012
Services communs	12 749	77 997	87 831	46 668	0
Logement	382 452	297 072	339 864	216 641	154 787
Traitement des déchets	268 726	423 033	133 036	198 888	358 315
Autres actions en faveur du milieu naturel	131 575	139 884	91 039	108 603	181 203
Aménagement et développement rural	6 983 677	8 371 390	6 713 981	5 975 379	6 310 507
Aménagement et développement urbain					61 896
TOTAL	7 779 179	9 309 376	7 365 750	6 546 179	7 066 708

100 % des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement (dont 90 % pour les communes et structures intercommunales) :

- 1 783 K€ au titre de l'AEP assainissement,
- 3 794 K€ au titre des programmes loisirs et aménagements de villages,
- 485 K€ au titre du patrimoine et du SDEE,
- 217 K€ au titre du logement,
- 358 K€ au titre du traitement des déchets,
- 430 K€ au titre des autres programmes.

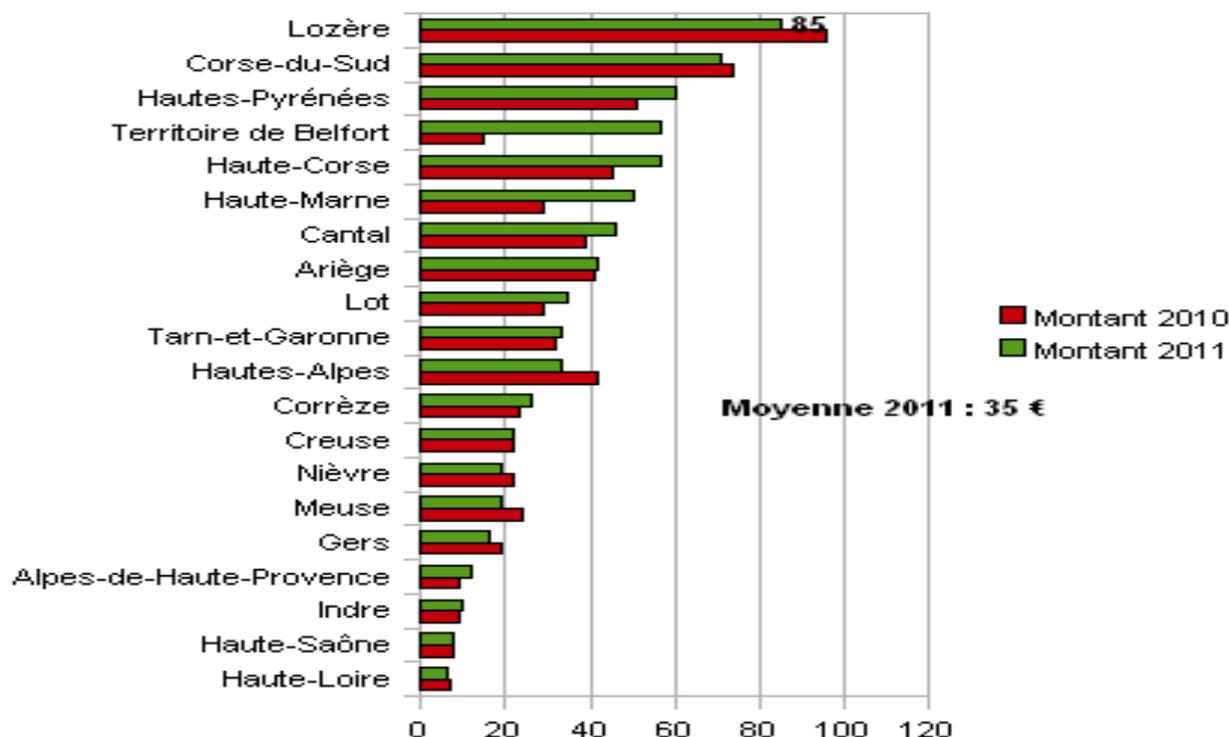


Répartition des dépenses d'investissement aménagement et environnement



En 2011, le département de la Lozère a consacré 85 € par habitant de crédits d'investissement au titre de l'aménagement et de l'environnement, pour une moyenne de 35 € par habitant pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

**Montants des dépenses par habitant
- INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -**



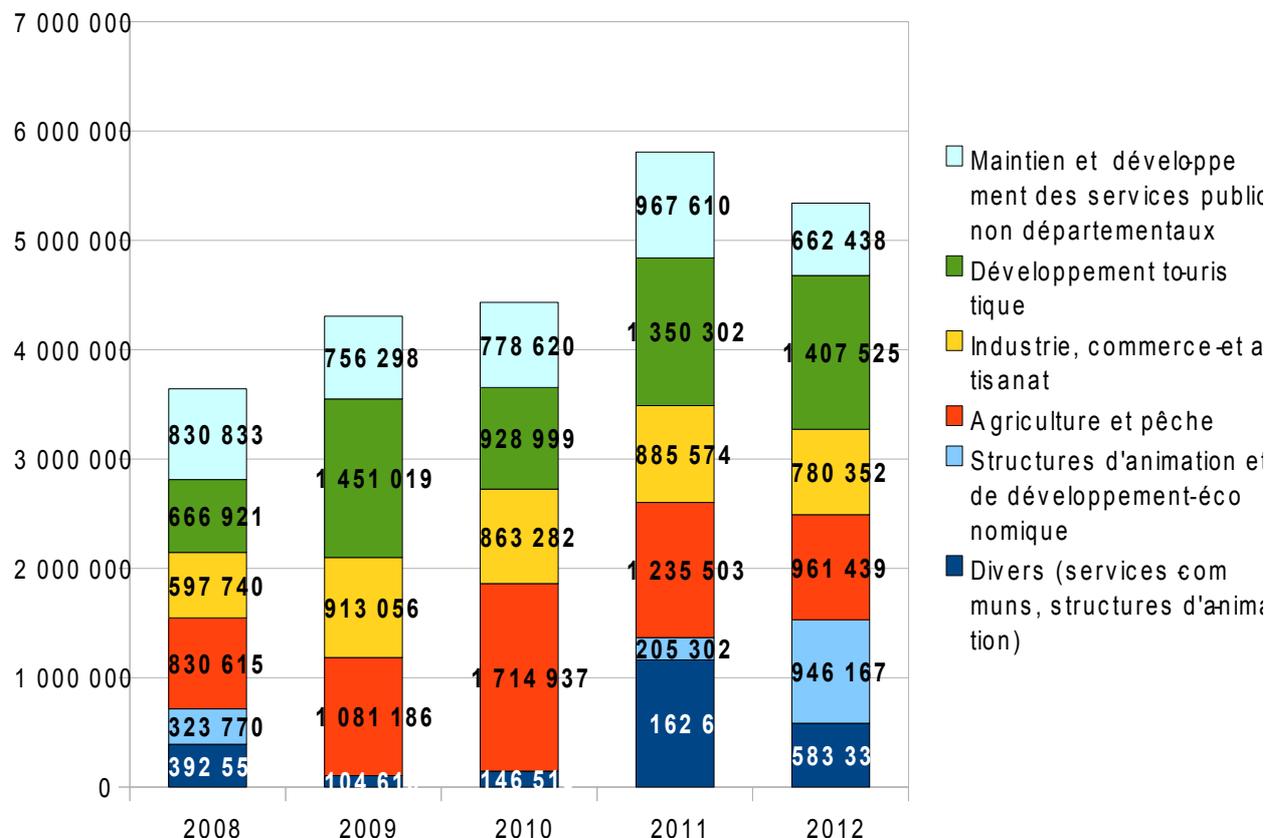
7° - Développement économique

Les dépenses liées au développement économique représentent en 2012 un montant de 5 341 K€ en baisse de 8 %, après une progression régulière depuis 2008.

en euros	2008	2009	2010	2011	2012
Services communs	68 789	104 616	146 519	1 162 626	583 331
Structures d'animation et de développement économique	323 770	0	0	205 302	946 167
Agriculture et pêche	830 615	1 081 186	1 714 937	1 235 503	961 439
Industrie, commerce et artisanat	597 740	913 056	863 282	885 574	780 352
Développement touristique	666 921	1 451 019	928 999	1 350 302	1 407 525
Maintien et développement des services publics non départementaux	830 833	756 298	778 620	967 610	662 438
TOTAL	3 318 669	4 306 175	4 432 356	5 806 917	5 341 252

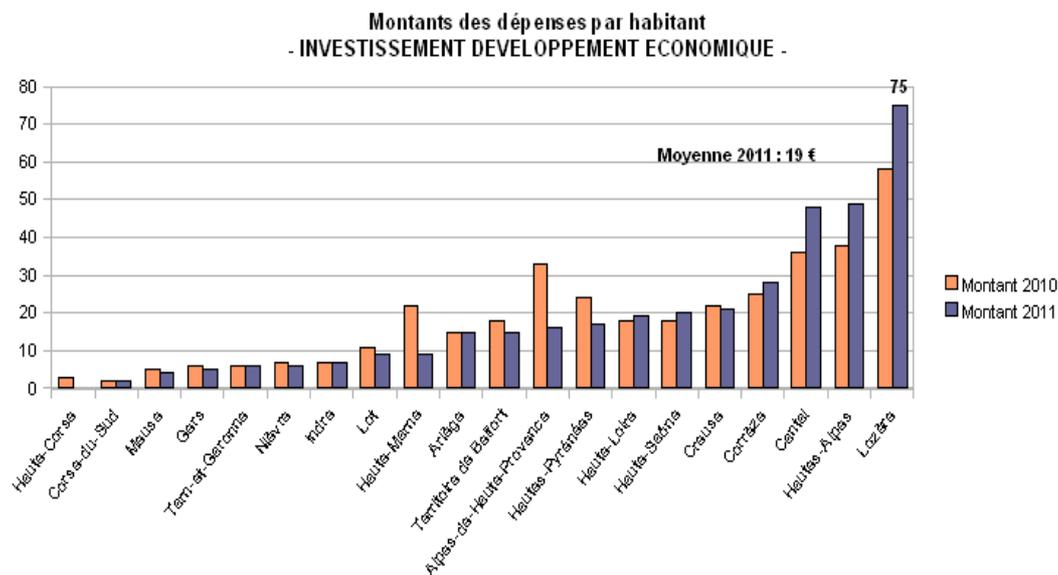
Les dépenses de "Services communs" fortement impactées par l'achat de matériels dans le cadre du programme de téléphonie mobile en 2011 ont diminué de près de 50 %, alors que les dépenses de structures d'animation et de développement économique (subvention d'équipement Aire de la Lozère) ont fortement progressé .

Dépenses développement économique

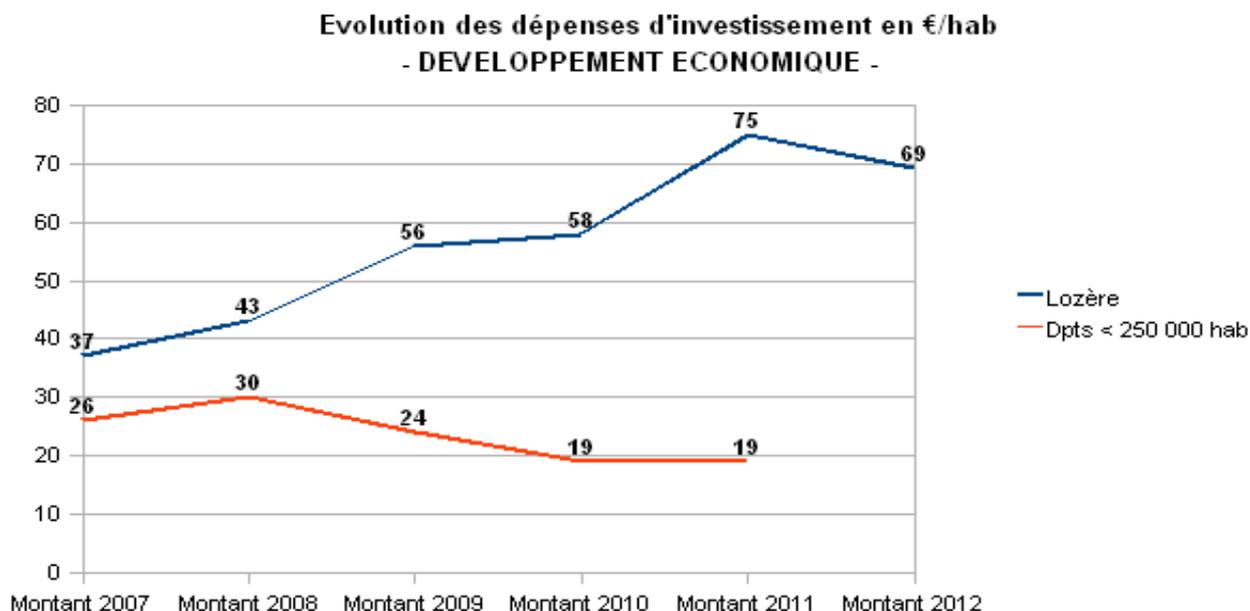


Quant aux crédits alloués au développement touristique, ils ont été multipliés par deux en l'espace de cinq ans.

En 2011, le Conseil général de la Lozère a consacré 75 € par habitant aux investissements liés au développement économique contre une moyenne de 19 € par habitant pour les départements de la même strate, soit quatre fois plus.



Le montant moyen des dépenses d'investissement des départements de – 250 000 habitants consacré au développement économique est resté stable entre 2010 et 2011 alors que celui du département de la Lozère progressait de près de + 29,31 % sur la même période (+ 19 % entre 2010 et 2012).



8° - Plan d'Équipement Départemental

Sur l'année 2012, des paiements ont été effectués à hauteur de 1 759 291 € sur l'AP "PED". Ce montant représente :

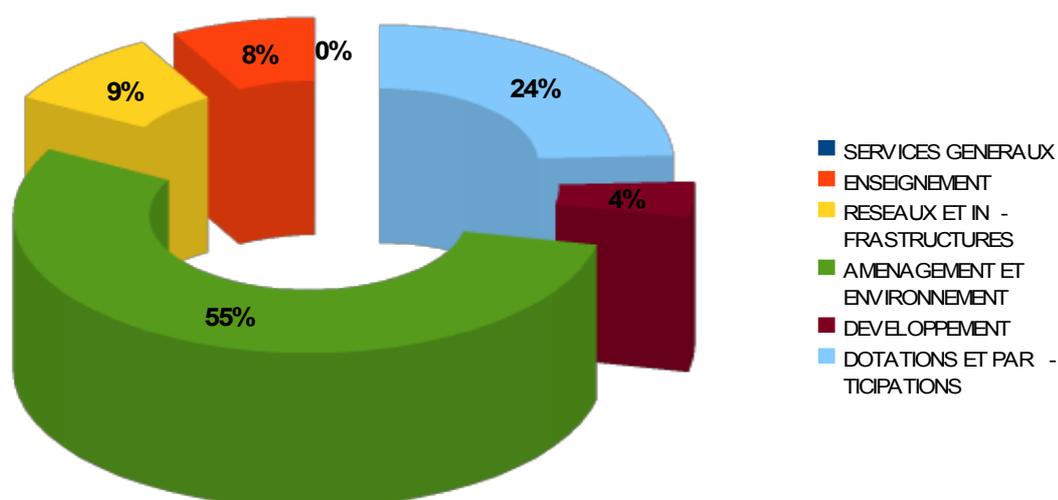
- **613 225 €** pour la réfection et l'entretien de la voirie communale dans 62 communes ou communautés de communes.
- **288 520 €** pour divers travaux d'entretien ou de mise aux normes de 34 bâtiments communaux.
- **55 274 €** pour l'achat de mobilier et matériel de bureau dans 20 communes dont 12 100 € pour l'achat de matériel informatique.
- **292 494 €** pour des travaux d'aménagement de villages dans 31 communes.
- **208 669 €** pour l'achat de matériel de déneigement ou de matériel pour les services techniques de 23 communes.
- **301 109 €** pour des aménagements ou des acquisitions dans divers domaines dans 50 communes (équipements sportifs, patrimoine, documents d'urbanisme, acquisitions foncières, tourisme, AEP, assainissement, études...).

II / LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

En 2012 les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élèvent à 10 570 556,92 € contre 11 282 554,51 € en 2011 (soit – 6,31 % d'évolution).

INVESTISSEMENT	Total consommé 2010	Total consommé 2011	Total consommé 2012
- SERVICES GÉNÉRAUX (dons, ...)	18 114,52	174 796,66	2 040,14
- ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	834 974,00	834 974,00	838 035,10
- RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie...)	1 963 593,25	1 837 103,46	960 538,41
- AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (DGE, ...)	5 720 726,71	5 423 426,97	5 767 510,61
- DÉVELOPPEMENT (subventions Bagnols ...)	81 487,27	310 773,42	445 939,66
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (FCTVA, ...)*	3 058 973,00	2 681 480,00	2 556 493,00
- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (remembrement A 75)		20 000,00	0,00
Recettes réelles d'investissement** (hors emprunt) :	11 677 868,75	11 282 554,51	10 570 556,92
- EMPRUNT	16 200 000,00	13 750 000,00	21 000 000,00
Recettes réelles d'investissement** (emprunt compris) :	27 877 868,75	25 032 554,51	31 570 556,92

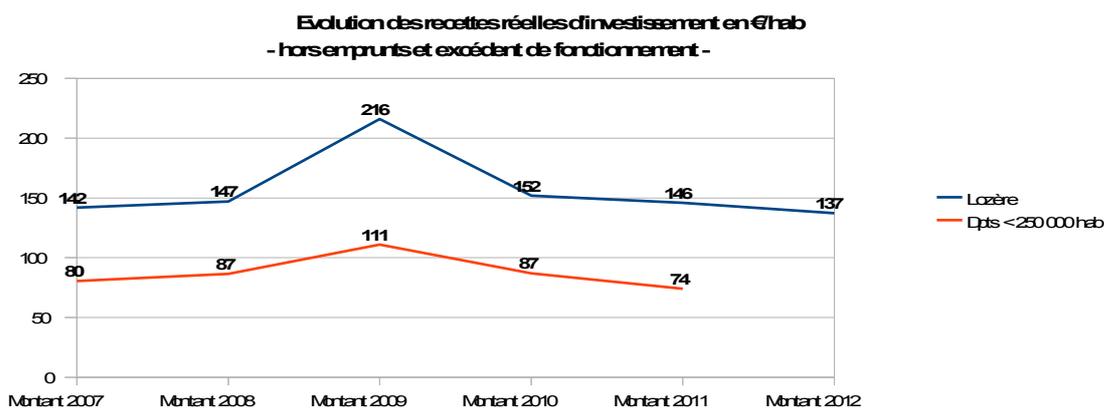
Répartition des recettes réelles d'investissement 2012 (hors emprunt) -



Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement hors emprunt est passé de 67,58 % en 2007 à 93,96 % en 2012.

(En K€)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes recouvrées	10 420	11 298	16 577	11 678	11 283	10 571
Recettes budgétées	15 419	14 974	18 845	13 002	12 216	11 251
Taux de recouvrement	67,58%	75,45%	87,96%	89,82%	92,36%	93,96%

En 2012, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de 137 € par habitant. En 2011, elles représentaient un montant de 146 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 74 € par habitant.



Les recettes réelles d'investissement peuvent se diviser en 5 grands groupes

- la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,
- la dotation globale d'équipement (DGE),
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A),
- les autres recettes,
- l'emprunt.

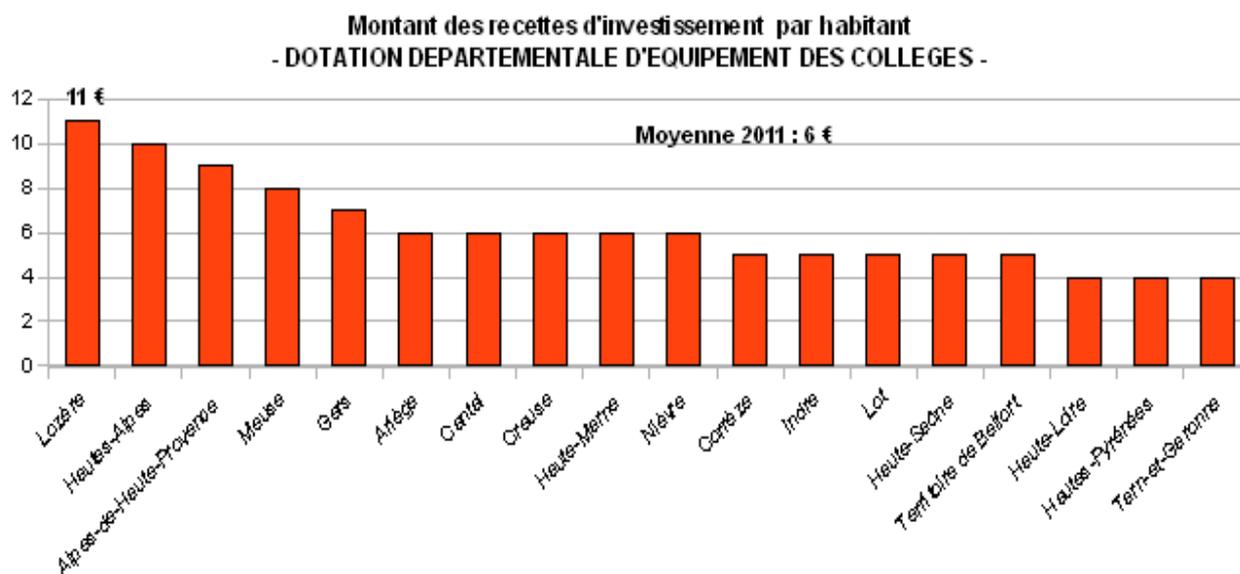
1° – La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 190 K€ représentent en 2012, 11,26 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt (10,55 % en 2011).

a) - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.

Le montant de la DDEC représentait en 2011 une recette de 11 € par habitant, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



b) - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est défini par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La longueur de voirie de référence pour le département de la Lozère au 1er janvier 2012 a été fixée à 2 271 000 m, contre 2 272 000 m en 2011.

Lors de sa séance du 8 novembre 2011, le Comité des Finances Locales (CFL) a fixé la valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements à 156,3050 €. Elle s'élevait auparavant à 78,2043 €. Cette forte augmentation de la valeur unitaire explique le doublement du produit perçu depuis 2011.

En effet en 2012, un montant de dotation de 355 465 € a été perçu au titre des amendes de radars automatiques, contre 177 446 € en 2010.

	2008	2009	2010	2011	2012
AMENDES DE POLICE – RADARS AUTOMATIQUES	179 047 €	178 118 €	177 446 €	355 125 €	355 465 €

2° – La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

Principale recette d'investissement, elle représente 54,30 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 5 740 K€.

Conformément à l'article L 3334-10 du code général des collectivités territoriales, cette dotation est répartie entre les départements :

- pour 76 % de son montant au prorata de dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural par chaque département,
- pour 9 % de son montant afin de majorer les attributions versées aux départements au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu (l'exercice 2011 pour la DGE 2012),
- pour 15 % de son montant afin de majorer la dotation des départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 40 % au potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ou dont le potentiel fiscal par kilomètre carré est inférieur d'au moins 50 % au potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.

Le taux de concours applicable à la fraction principale de la DGE des départements en 2012 est égal à 22,37 % (contre 19,24 % en 2011).

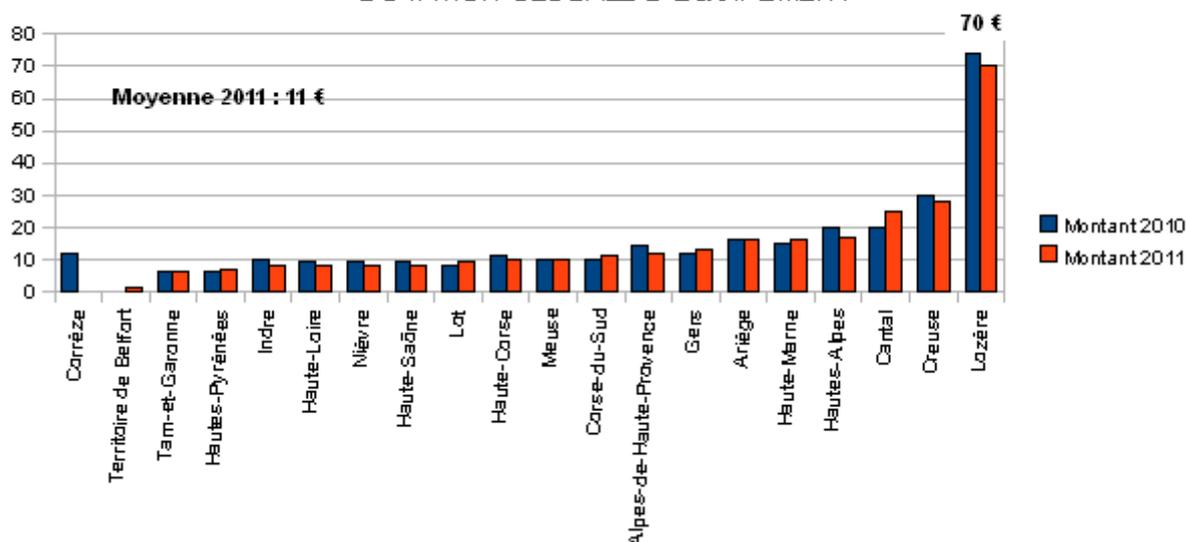
Le montant de la DGE perçu en 2012 augmente de + 6,57 % par rapport en 2011 (5 740 K€ en 2012 contre 5 386 K€ en 2011).

Évolution de la DGE 2 :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Assiette DGE 2		11 254 595 €	12 205 531 €	9 793 914 €	9 261 271 €	10 665 017 €
Montant DGE 2	4 827 431 €	4 894 415 €	5 636 390 €	5 719 677 €	5 385 927 €	5 739 804 €
Taux	13,33%	15,47%	16,60%	18,64%	19,24%	22,37%

En 2011, la DGE par habitant en Lozère a représenté un montant de 70 € pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 11 € (hors Territoire de Belfort), soulignant ainsi l'effort d'investissement du département de la Lozère en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

Montants des recettes par habitant
DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

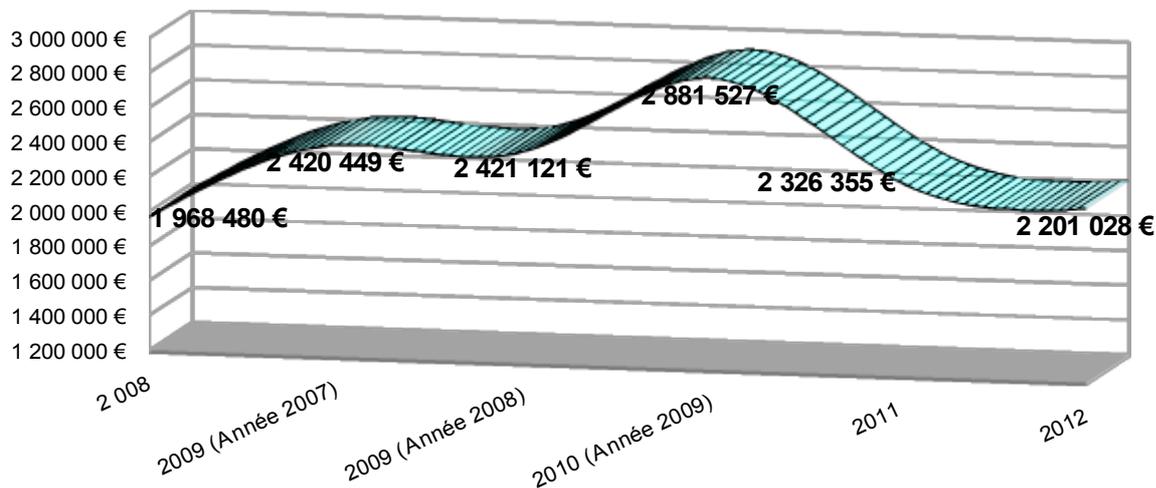


3° – Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le FCTVA représente 20,82 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt, soit un montant de 2 201 K€ (2 326 K€ en 2011).

Évolution 2008-2012 du FCTVA

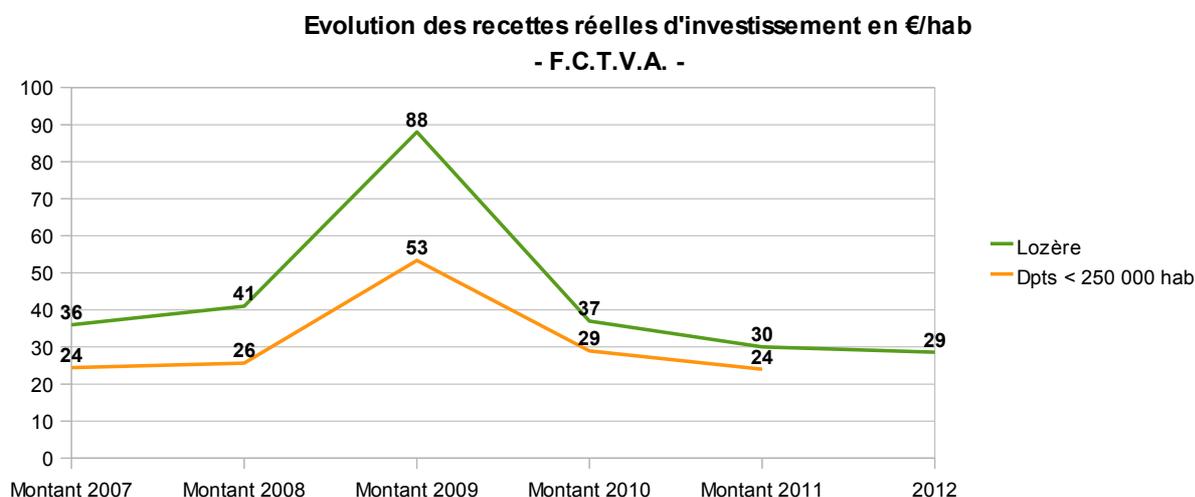


Calculé sur la base des investissements directs réalisés en 2011 (14 217 K€), il diminue de - 5,39 % par rapport au montant perçu en 2011 (investissements directs 2010 : 15 026 K€).

	2008	2009 Bases 2007	2009 Bases 2008	2010	2011	2012
Assiette	12 714 636	15 633 956	15 638 296	18 612 111	15 026 192	14 216 690
FCTVA	1 968 480	2 420 449	2 421 121	2 881 527	2 326 355	2 201 028
Evolution n/ n-1	-0,10%	22,96%	0,03%	19,02%	-19,27%	-5,39%
Evolution 2008/2012 (Année 2011)	11,81%					

(A noter qu'en 2009, un double versement du fonds a été perçu par le Conseil général dans le cadre du plan de relance, à savoir 4 842 K€ au titre de 2007 et 2008).

En 2011, le FCTVA a représenté une recette d'investissement de 30 € par habitant pour une moyenne de 24 € par habitant dans les départements métropolitains de la même strate.



* En 2009, deux années de FCTVA ont été perçues dans le cadre du plan national de relance économique.

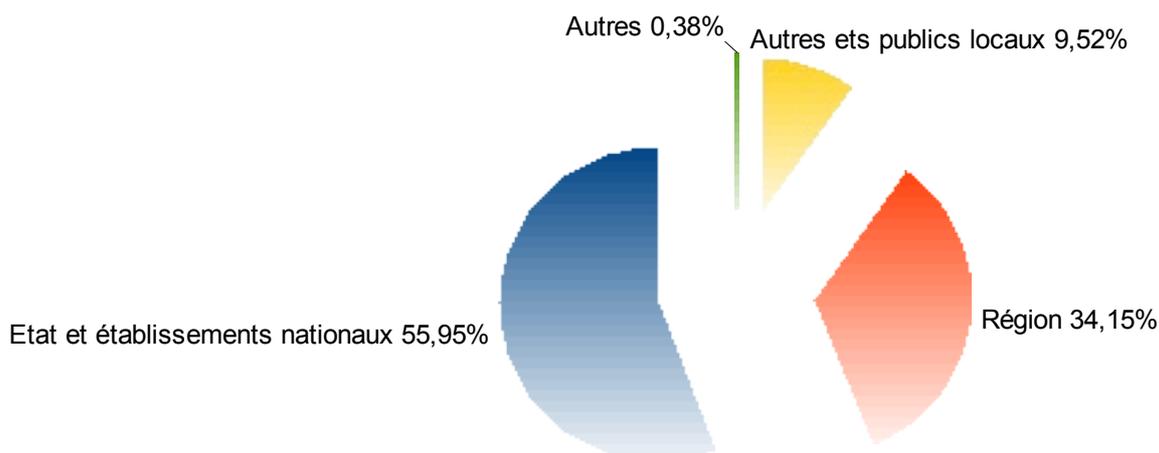
4° – Les autres recettes

Elles s'élèvent à 1 439 K€.

Elles représentent 13,62 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt et sont en diminution de - 39,53 % par rapport à 2011.

Ces dernières intègrent notamment diverses subventions et participations émanant de l'Europe, de l'État, de la Région ainsi que d'autres établissements publics dont la répartition s'effectue de la façon suivante :

en euros	2009	2010	2011	2012
Etat et établissements nationaux	1 425 721	621 537	306 771	805 226
Région	2 895 219	1 282 451	1 471 782	491 557
Autres ets publics locaux	310 919	150 014	287 476	136 981
Fonds Européens	434 000	0	0	0
Autres		10 243	314 145	5 522
TOTAL	5 065 859	2 064 245	2 380 174	1 439 286



En 2012, par organismes financeurs, ces subventions d'investissement reçues se décomposent comme suit :

Financiers	Directions	Objet	Montants
• ETAT :			
	- DRTB :	RD 806 Mende-St Chély :	100 000,00 €
	- DTICP :	Haut Débit Amont-Aubrac	242 662,30 €
	- DATE :	Rénovation réseau Bagnols les Bains : Vallée du Lot	110 439,66 €
		Rénovation réseau Bagnols les Bains : Aménagement Territoire	335 500,00 €
			445 939,66 €
	- DEAE :	ADEME Prévention des Déchets :	16 623,92 €
		TOTAL ETAT	805 225,88 €
• REGION :			
	- ROUTES :	RD 906 Voir verte :	27 324,00 €
	- DEAE :	ADEME Prévention des Déchets :	11 083,12 €
	- DTICP :	Très Haut Débit :	453 150,00 €
		TOTAL REGION	491 557,12 €
• AUTRES :			
		• TOTAL	1 439 286,35 €

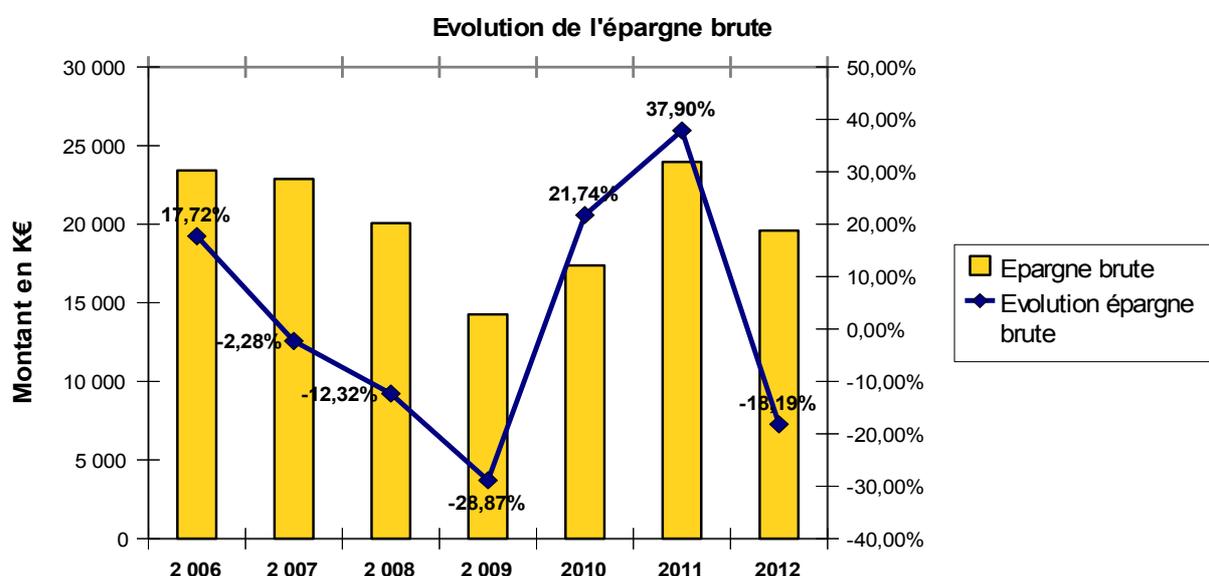
5° – L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

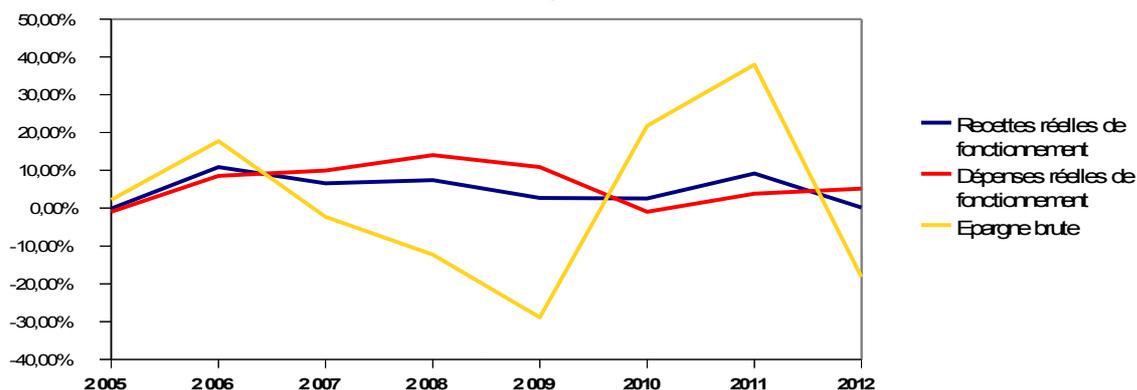
L'épargne brute avait amorcé une augmentation en 2010 qui s'est confirmée en 2011. Pour l'année 2012 l'épargne brute se dégrade à nouveau

Malgré une croissance des dépenses réelles de fonctionnement entre 2011 et 2012 (+ 5,15 %) et après une hausse de + 3,33 % en 2011, l'augmentation des recettes de fonctionnement de + 0,16 %, permet en 2012 au Conseil général de dégager une épargne brute de 19,6 M€, contre 23,9 M€ en 2011.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes réelles de fonctionnement	90 644 850	97 346 970	99 964 588	102 519 982	111 937 729	112 114 430
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	67 682 791	77 247 643	85 576 029	84 741 723	87 339 499	91 832 805
Epargne de gestion	22 962 059	20 099 327	14 388 559	17 778 259	24 598 230	20 281 625
Intérêts de la dette	82 599	38 590	119 335	406 253	641 994	682 201
Epargne brute	22 879 460	20 060 736	14 269 224	17 372 006	23 956 236	19 599 424



Evolution annuelle des recettes, dépenses de fonctionnement et de l'épargne brute (en %)



L'épargne brute reste l'indicateur le plus pertinent de l'endettement de la collectivité en mettant en évidence sa capacité à se désendetter. Afin de préserver la situation financière du département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (à savoir le rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

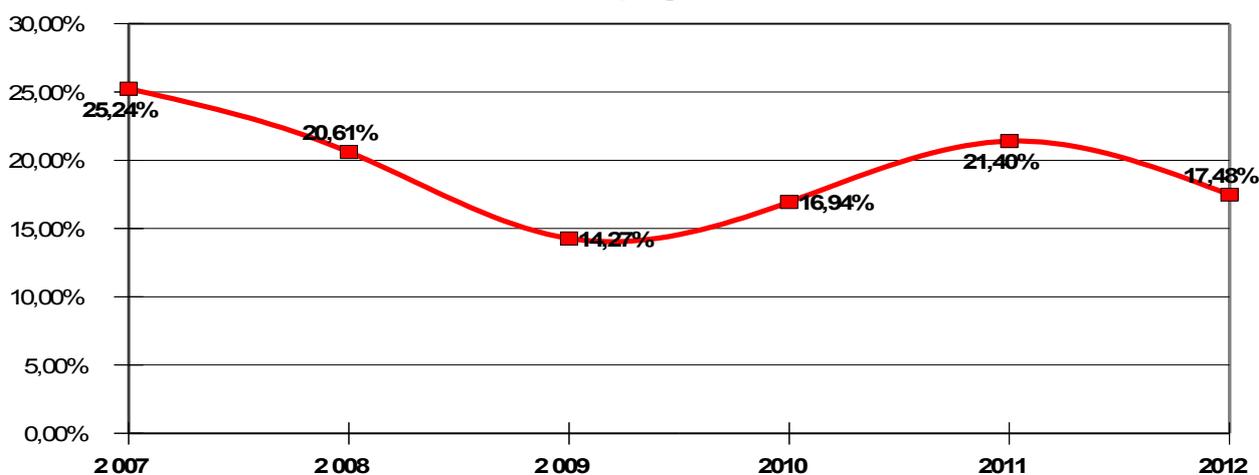
Un taux inférieur à 12 % exposerait la collectivité à un risque de déséquilibre à court terme l'entraînant dans une spirale de surendettement.

En 2012, le taux d'épargne brute atteint 17,48 %, soit un niveau inférieur à 2011 mais qui reste très satisfaisant.

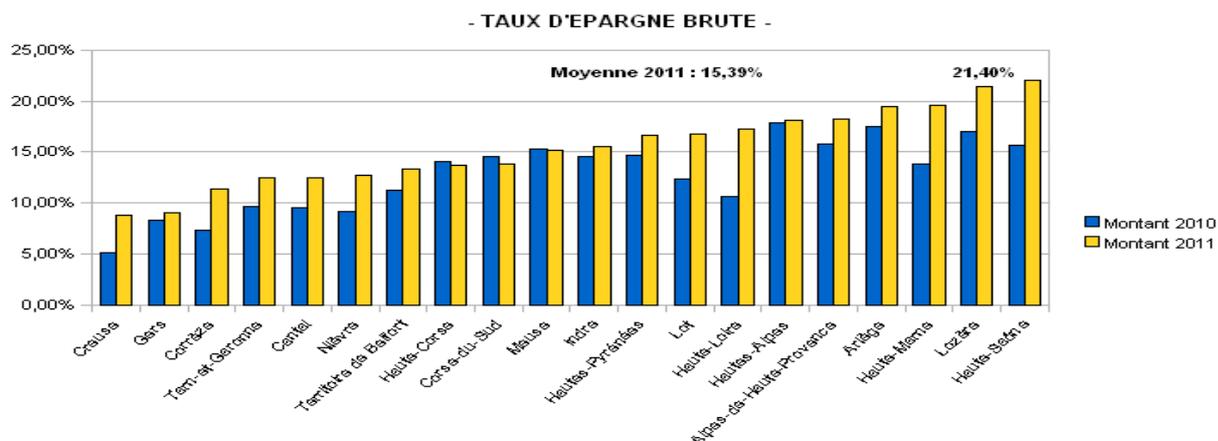
A noter cependant en 2012 le niveau d'encaissement particulièrement élevé des droits d'enregistrement ainsi que du fonds de péréquation des DMTO (le montant notifié pour 2013 est de 1,9 M€ contre 5,4 M€ encaissés en 2012).

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant de l'épargne brute en K€	20 061	14 269	17 372	23 956	19 599
Taux d'épargne brute	20,61%	14,27%	16,94%	21,40%	17,48%

Evolution du taux d'épargne brute



En 2011, alors que le taux d'épargne brute du Conseil général de la Lozère se situait à 21,40 %, il était en moyenne autour de 15,39 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).



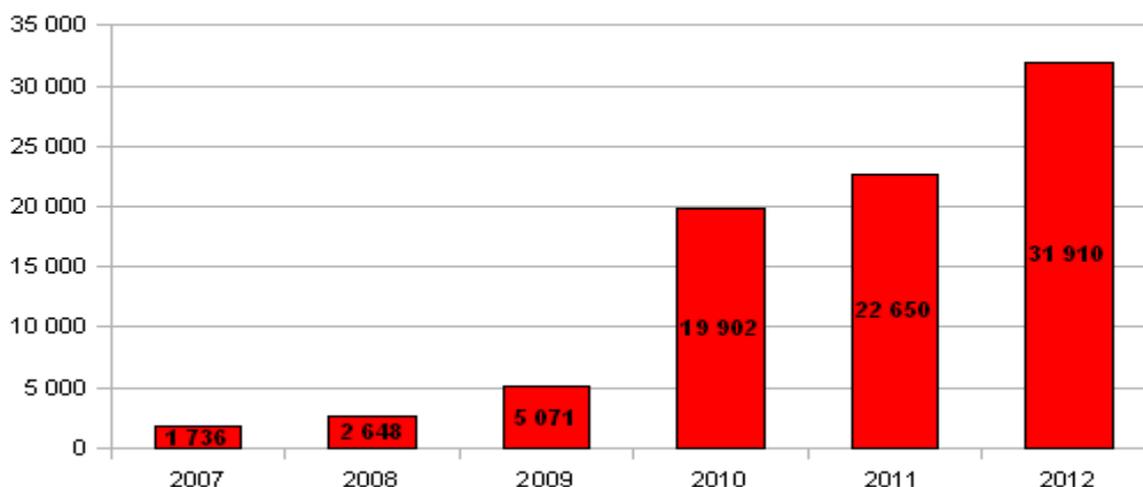
6° – L'endettement

Le ratio encours de dette sur épargne brute indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Encours de dettes au 31/12	1 736	2 648	5 071	19 902	22 650	31 910
Épargne brute	22 879	20 061	14 269	17 372	23 956	19 599
Capacité de désendettement	0,08	0,13	0,36	1,15	0,95	1,63

L'encours de la dette au 31/12/2012 est de 31 910 K€ (20 910 K€ + 11 000 K€) pour une capacité de désendettement de 1,63 année.

Evolution de l'encours de dette propre
au 31/12 (en K€)



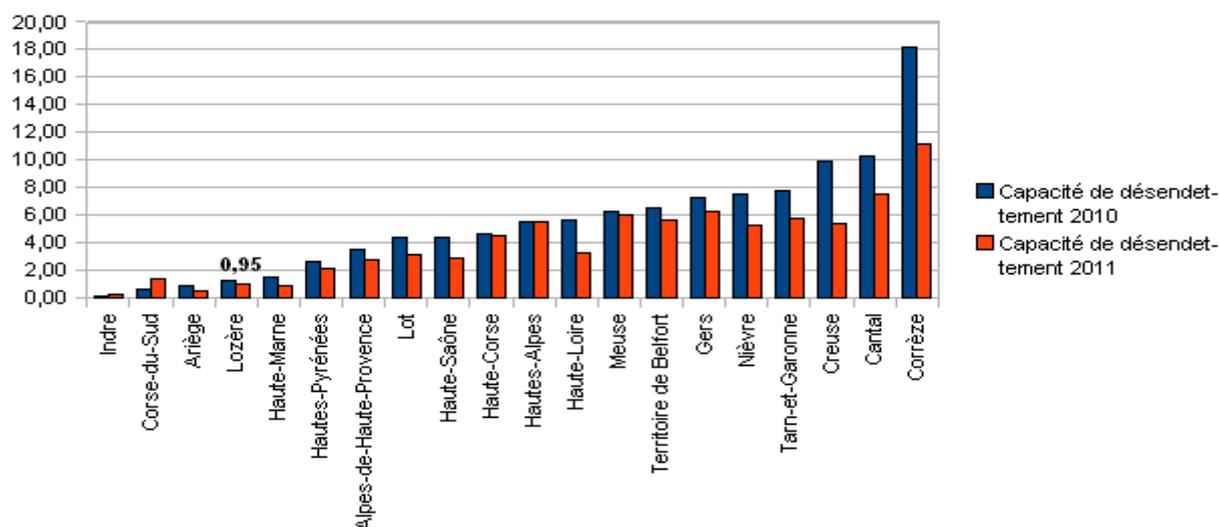
L'encours de la dette consolidée s'élève à un montant de 20 910 K€ au 31/12/2012, 100 % de cette dette étant à taux fixe. Par ailleurs, 11 000 K€ d'emprunts non consolidés ont été mobilisés en fin d'année à taux variable (euribor 3 mois).

En 2012, 17 M€ d'emprunts ont été mobilisés :

- 11 M€ mobilisés mais non consolidés dans le cadre d'emprunts "revolving" à taux variable en fin d'année pour solder la ligne de trésorerie et faire face aux besoins de financement de fin d'année. Ils feront l'objet en 2013, soit d'un remboursement, soit d'une consolidation en fonction des besoins de financement,
- En 2012, deux nouveaux emprunts ont été souscrits à taux fixe pour un montant de 6 M€ :
 - 3 M€ auprès du Crédit Agricole sur une période de 10 ans à un taux de 3,99 %,
 - 3 M€ auprès du Crédit Coopératif dans le cadre d'un prêt long terme alternatif (PLTA), sur une période de 10 ans répartis à taux fixe de 3,40 % les 4 premières années et à taux indexé euribor 3 mois + une marge de 1,80 % les 6 dernières années.

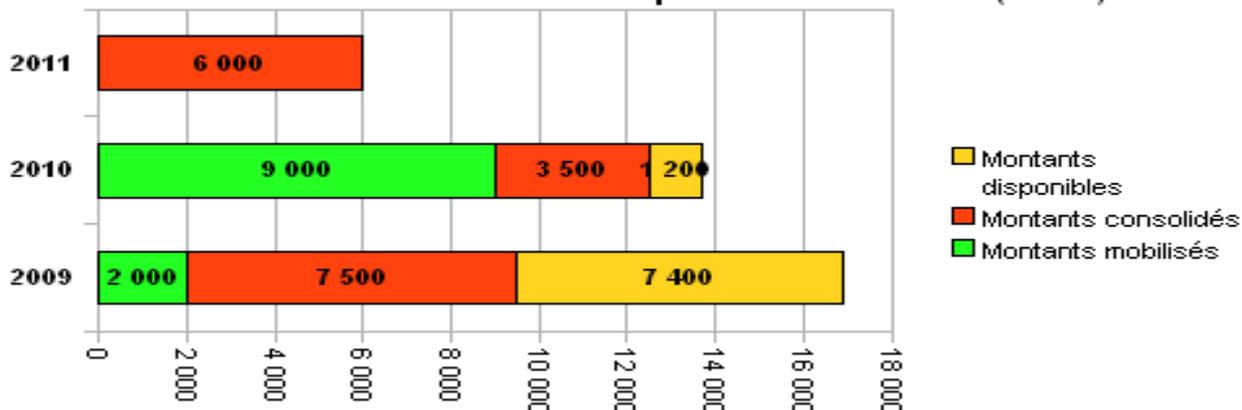
La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2011 de 4 années comme pour l'ensemble des départements et s'améliore par rapport à 2010. Pour la Lozère la capacité de désendettement est de 1,63 années en 2012.

Capacité de désendettement
(en nombre d'années)

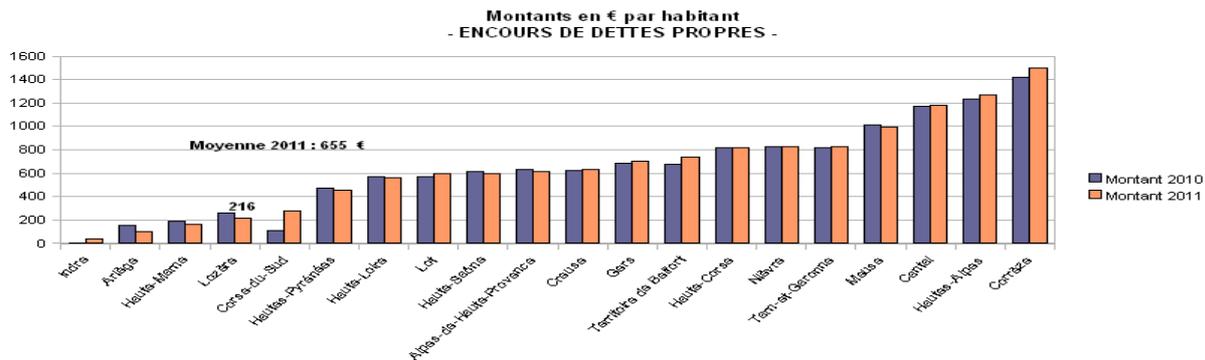


Au 31/12/2012, le département disposait d'une capacité de mobilisation d'emprunts de 8 600 K€ permettant de couvrir les dépenses d'investissement 2012 reportées en 2013 (reste à réaliser) d'un montant de 5 645 K€.

Situation des emprunts au 31/12/2012 (en K€)



Remarque: la dette propre du Conseil général de la Lozère (hors emprunts revolving) représentait en 2011 un montant de 216 € par habitant pour une dette moyenne par habitant des départements de moins de 250 000 habitants de 655 € par habitant et peut atteindre plus de 1 000 € par habitant pour certains d'entre eux (Cantal, Corrèze, Hautes-Alpes).



III / LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011/2012	Evolution 2008/2012
Mouvements réels de la section de fonctionnement (en K€)							
Recettes réelles de fonctionnement	97 347	99 965	102 520	111 938	112 114	0,16%	15,17%
Impôts locaux	19 902	21 381	22 883	21 926	22 843	4,18%	14,78%
Autres impôts et taxes	18 163	19 418	20 878	26 761	29 254	9,32%	61,07%
Dotations de l'Etat	55 849	56 244	54 480	51 094	50 812	-0,55%	-9,02%
Autres recettes	3 434	2 921	4 279	12 157	9 205	-24,28%	168,10%
Dépenses réelles de fonctionnement	77 286	85 695	85 148	87 982	92 515	5,15%	19,70%
Services généraux	6 933	7 748	8 016	7 886	8 361	6,03%	20,60%
Sécurité	2 399	2 704	2 713	2 944	3 363	14,25%	40,19%
Enseignement	5 656	6 167	5 980	5 855	5 968	1,93%	5,52%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 627	3 664	3 593	3 484	3 643	4,55%	0,42%
Prévention médico-sociale	1 039	1 123	1 008	416	491	17,98%	-52,75%
Action sociale	34 164	37 550	38 222	39 660	43 431	9,51%	27,12%
Réseaux et infrastructures	11 804	14 185	13 285	13 749	14 175	3,10%	20,08%
Aménagement et environnement	925	871	768	923	938	1,65%	1,41%
Transports	6 117	6 289	6 245	6 751	6 634	-1,73%	8,45%
Développement	4 582	5 276	4 912	5 662	4 825	-14,79%	5,29%
Autres	39	119	406	652	686	5,27%	1665,86%
Dont:							
Personnel (chapitre globalisé 012)	19 665	23 096	24 644	24 660	25 690	4,18%	30,64%
Frais financier (intérêts sur emprunts)	39	119	406	652	682	4,63%	1667,81%
Epargne de gestion	20 099	14 389	17 778	24 608	20 282	-17,58%	0,91%
Epargne brute (A)	20 061	14 269	17 372	23 956	19 599	-18,19%	-2,30%
Epargne nette	18 972	13 693	16 003	22 454	17 858	-20,47%	-5,87%
Mouvements réels de la section d'investissement (en K€)							
Recettes réelles d'investissement (B)	13 298	23 077	27 878	25 033	31 571	26,12%	137,41%
Dont:							
DGE	4 894	5 636	5 720	5 386	5 740	6,57%	17,27%
FCTVA	1 968	4 842	2 882	2 326	2 201	-5,37%	11,81%
Dépenses réelles d'investissement	40 907	44 040	41 692	49 897	51 097	2,41%	24,91%
Services généraux	2 328	3 014	3 127	2 559	2 976	16,30%	27,83%
Sécurité	8	39	59	53	291	448,55%	3385,98%
Enseignement	1 202	1 474	2 230	2 387	2 305	-3,45%	91,70%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 638	1 164	1 122	1 013	1 349	33,17%	-17,67%
Action sociale	2 573	2 812	3 089	3 354	1 409	-57,99%	-45,23%
Réseaux et infrastructures	19 810	21 117	15 286	17 036	18 551	8,89%	-6,36%
Aménagement et environnement	7 779	9 309	7 366	6 546	7 067	7,95%	-9,16%
Transports	32	51	16	57	25	-55,38%	-19,88%
Développement	3 319	4 306	4 432	5 807	5 341	-8,02%	60,95%
Dettes et autres opérations financières (C)	1 088	576	4 869	11 002	11 741	6,72%	978,65%
Divers	1 128	179	96	83	43	-48,46%	-96,21%
Résultat d'exécution section investissement	-27 609	-20 963	-13 814	-24 864	-19 527	-21,47%	-29,27%
Capacité d'investissement (A+B-C)	32 270	36 770	40 381	37 987	39 429	3,80%	22,18%
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 955	-739	2 819	1 911	1 984	3,82%	-66,68%

IV / LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'apprécier la composition du résultat d'exercice et ses possibilités de pérennité.

(En K€)	2008	2009	2010	2011	2012
Soldes intermédiaires de gestion					
Recettes de gestion	96 368	99 068	101 285	110 122	111 158
70 - Produits des services	930	843	68	538	662
731 Impôts directs	19 902	21 381	22 883	21 926	22 843
73 - Autres impôts et taxes [hors TIPP]	13 762	14 177	15 495	21 209	23 725
74 Dotations et participations	51 952	52 158	52 206	55 693	52 864
75 - Autres produits de gestion courante	1 524	1 182	1 532	1 392	1 450
7352 TIPP	4 401	5 241	5 383	5 378	5 529
747811 - APA	3 006	3 052	2 931	3 172	3 040
747812 - PCH	891	1 034	787	814	1 044
Dépenses de gestion	76 992	85 214	83 830	86 751	91 166
011 Autres charges à caractère général	15 317	16 894	14 347	14 627	14 477
012 - Frais de personnel	19 456	22 821	24 228	24 143	25 062
65 - Charges de gestion courante	29 564	31 631	31 123	33 528	36 374
015 - RMI	4 490	2 641	39	0	0
017- RSA		2 637	5 445	5 674	6 243
016 - APA	8 164	8 590	8 648	8 779	9 011
Excédent brut de fonctionnement	19 376	13 855	17 455	23 371	19 992
Charges calculées	10 334	10 621	12 517	14 442	15 530
Résultat courant	9 042	3 234	4 938	8 929	4 462
76 - Produits financiers	2	2	13	4	4
66 - Charges financières	39	119	406	642	682
77 Produits exceptionnelles [*]	3 294	3 493	4 342	13 473	4 518
67 Charges exceptionnelles ^{**}	1 103	643	1 134	8 780	77
Résultat de l'exercice	11 197	5 966	7 753	12 983	8 225

* Amortissements subventions, cessions d'immobilisations, mandats annulés sur exercices antérieurs, etc

** Valeurs comptables immobilisations cédées, titres annulés sur exercices antérieurs, etc

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à l'excédent dégagé par les opérations de gestion courante. C'est une notion proche de l'épargne brute, cette dernière tenant compte des charges financières.

Les produits correspondent principalement aux recettes propres de la collectivité (exploitation des services et du domaine, fiscalité) et aux dotations versées par l'État. Quant aux dépenses, elles recouvrent l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité à l'exception des intérêts sur emprunts et des charges exceptionnelles.

Globalement, les recettes de gestion ont augmenté entre 2011 et 2012 de + 0,94 % alors que sur la même période, les dépenses de gestion progressaient quant à elles de + 5,09 % permettant à l'EBF de revenir à un niveau comparable à 2008, soit 19 992 K€. Il baisse cependant de – 14,5 % par rapport à 2011, du fait de l'augmentation des dépenses.

Les dépenses de gestion progressent plus vite que les recettes de gestion entre 2011 et 2012 après deux années où elles ont évolué à un rythme supérieur aux dépenses.

% évolution	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2008/2012
Recettes de gestion	7,17 %	2,80 %	2,24 %	8,72 %	0,94 %	15,35 %
Dépenses de gestion	14,11 %	10,68 %	-0,84 %	3,48 %	5,09 %	18,41 %

Sur la période 2008/2012, l'évolution des recettes de gestion (+ 15,35 %) est inférieure à celle des dépenses de gestion (+ 18,41 %). Il ne faut pas par ailleurs, perdre de vue que la progression des recettes en 2011 est due essentiellement à des recettes non pérennes dans le temps (fonds exceptionnel de soutien aux départements en difficulté) ou soumises aux aléas conjoncturelles (fonds départemental de péréquation des DMTO).

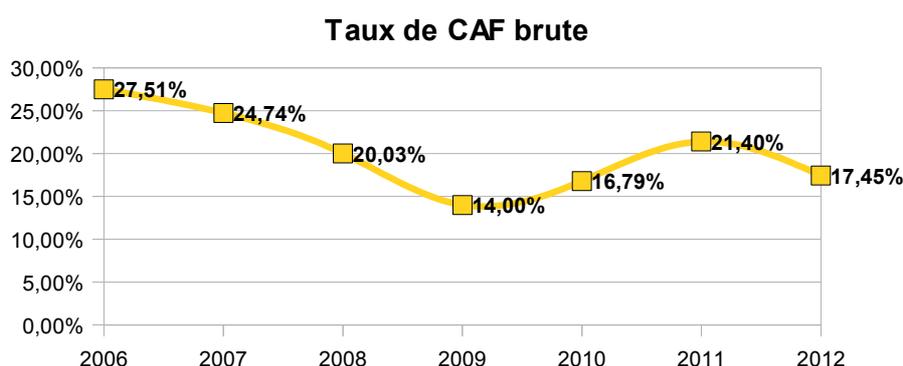
A noter aussi en 2012 le caractère exceptionnel par leur niveau d'encaissement des droits de mutation qui ont atteint un niveau historique.

Les charges de personnel représentent une part importante de l'évolution des dépenses de gestion qui passent en 2008 de 19 456 K€ à 25 062 K€ en 2012 (+ 28,81 %), ainsi que les dépenses d'aides sociales (29 467 K€ en 2008 pour 37 138 K€ en 2012, soit + 26,03 %), en particulier les dépenses liées aux personnes handicapées et au RSA.

Le résultat de l'exercice correspond à la capacité d'autofinancement, déduction faite des amortissements et reprises sur provisions.

En 2012, les dépenses de gestion progressant plus rapidement que les recettes, le résultat repart à la baisse pour atteindre 8 225 K€ soit -36,65 % par rapport à 2011.

La capacité d'autofinancement : il s'agit de ce qui reste au département une fois payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement qu'ils soient courants, financiers ou exceptionnels.



La capacité d'autofinancement brute diminue en 2012 de - 18,32 % par rapport à 2011 du fait de la baisse du résultat de l'exercice. Quant à la capacité d'autofinancement nette elle baisse de - 39,58 %.

Entre 2006 et 2012, le taux de CAF brute est passé de 27,51 % à 17,45 %, soit une baisse de 10 points.

(En €)	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat de l'exercice	11 197	5 966	7 753	12 983	8 225
+					
68 Amortissement des immobilisations	10 334	10 616	12 518	14 442	15 530
675-676 Cessions	1 055	556	638	8 709	39
-					
773 mandats annulés (transfert entre section)					372
775 Produits des cessions	566	265	160	0	32
776 Différences négatives sur réalisations	490	291	479	8 708	7
777 Subventions de fonctionnement transférées au	2 036	2 583	3 058	3 469	3 815
Capacité d'Autofinancement brute	19 495	14 000	17 212	23 956	19 568
-Remboursement d'emprunts	1 088	576	4 869	11 002	11 741
Capacité d'Autofinancement nette	18 407	13 424	12 343	12 954	7 827
Dépenses d'investissement sauf dette	39 818	43 464	36 823	38 895	39 356
Recettes d'investissement hors emprunts	11 298	16 577	11 678	11 283	10 571
Besoin de financement	-28 520	-26 887	-25 145	-27 613	-28 786
Variation du FDR	-9 548	-13 193	-12 642	-14 659	-20 927
Emprunts	2 000	6 500	16 200	13 750	21 000
Fonds de roulement	5 955	-738	2 820	1 911	1 984
Fonds de roulement en jours	18	-2	8	5	5

Le fonds de roulement (FDR) correspond à l'excédent de ressources stables (long terme) sur les emplois stables (immobilisations) du bilan. Il permet de compenser le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il correspond en comptabilité budgétaire à la somme des excédents que la collectivité a dégagés au cours du temps.

En 2012, le FDR atteint 1 984 K€ en augmentation de 3,82 % par rapport à 2011.

Alors qu'il représentait en 2008 près de 18 jours de dépenses réelles (investissement + fonctionnement), le fonds de roulement diminue pour atteindre 5 jours en 2012. Cette diminution est cependant à rapprocher des taux d'exécution qui ont sur la même période significativement augmenté.

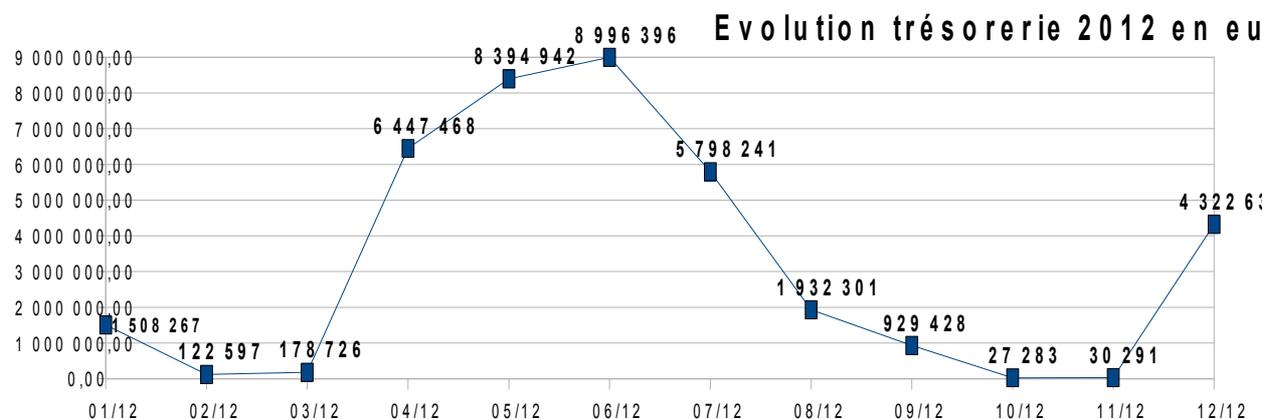
En résumé, le Conseil général a bénéficié en 2012, comme en 2011, de recettes de fonctionnement dynamiques (quoiqu'exceptionnelles) qui lui ont permis de maintenir un bon niveau d'investissement tout en préservant une situation financière saine.

Néanmoins, l'augmentation des dépenses supérieure aux recettes a entraîné un recours plus important aux financements bancaires avec pour conséquence une forte diminution de la capacité d'autofinancement nette qui est passée de 18 M€ en 2008 à 8 M€ en 2012.

Il convient par ailleurs de rester vigilant quant au niveau des recettes de fonctionnement pour les prochaines années, d'autant qu'une baisse des dotations d'Etat a été annoncée pour les deux prochaines années.

V / LA TRÉSORERIE

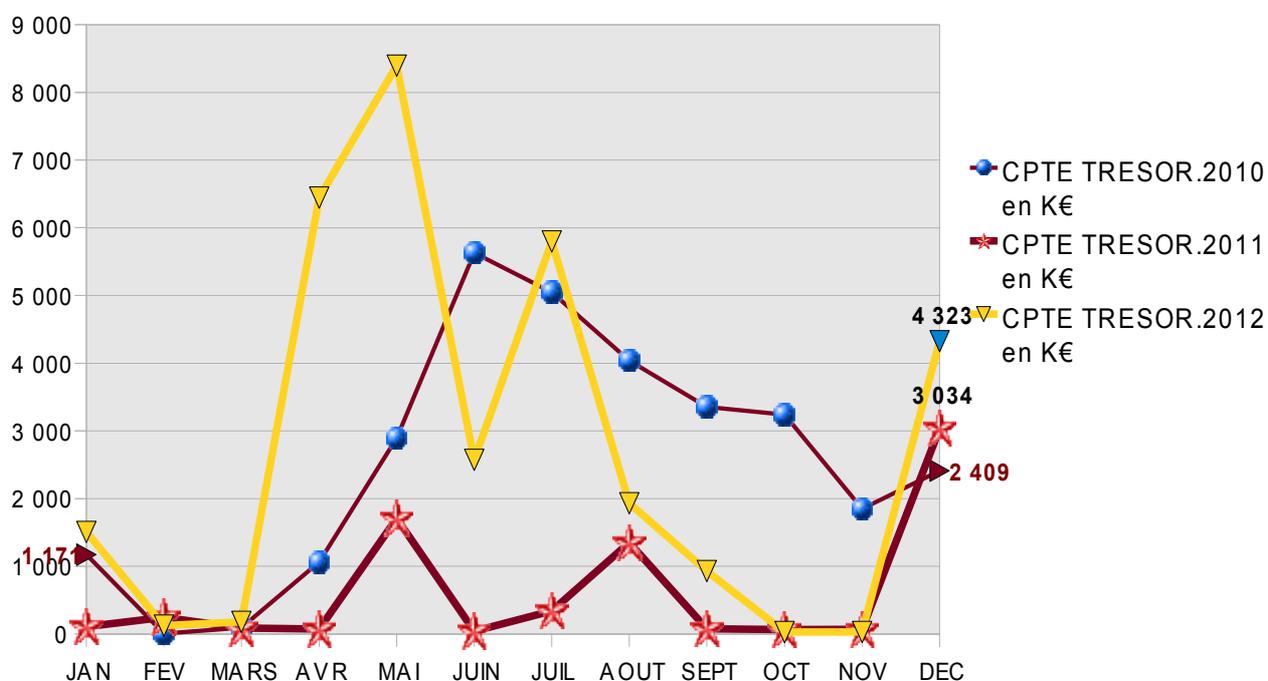
Compte au trésor:



Soldes compte au trésor début et fin de période:

Solde trésorerie (en K€)	2008	2009	2010	2011	2012
Solde initial	12 262	3 831	1 171	2 409	3 034
Solde final	3 831	1 171	2 409	3 034	4 323

Evolution de la trésorerie depuis 2010

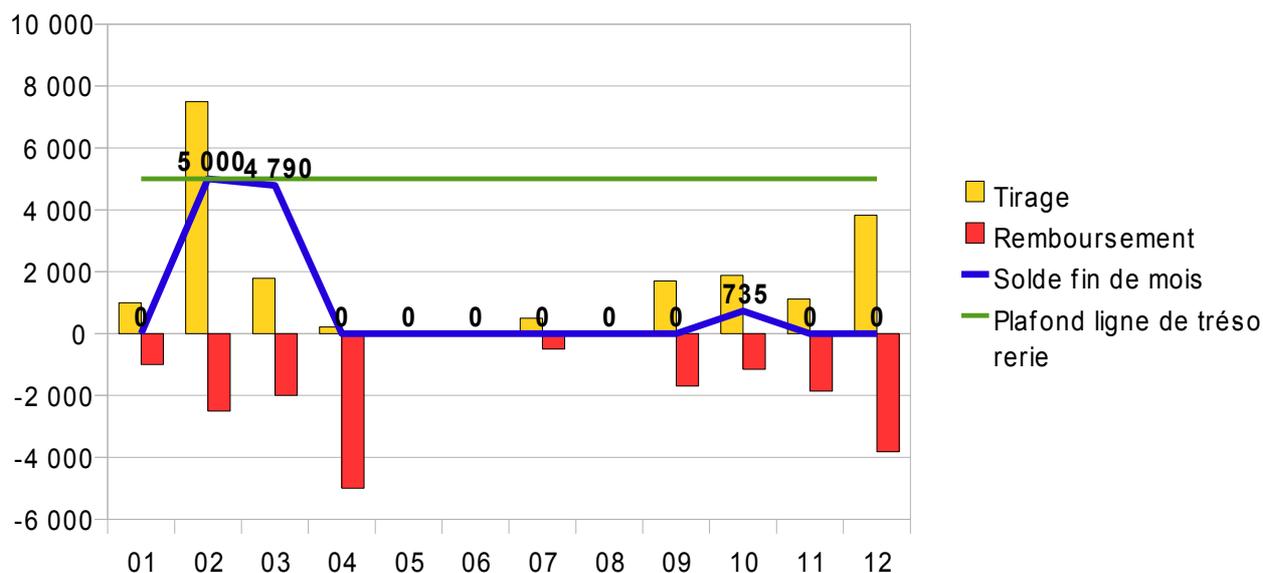


Pour financer ces besoins de trésorerie à court terme, le Conseil général dispose d'une ligne de trésorerie mobilisable à hauteur de 5 M€ auprès de la Banque Populaire, ainsi que de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie II les recettes réelles d'investissement, point 7)

Compte tenu des conditions moins avantageuses de la ligne de trésorerie (euribor 3 mois + 1,75 % contre euribor 3 mois + 0,63 % ou 0,52 % pour les emprunts revolving), il a été moins fait appel à cette dernière en 2012 qu'en 2011.

A noter que son utilisation s'est concentrée principalement sur deux périodes : les 4 premiers mois de l'exercice en raison d'un décalage d'encaissement des recettes, et les 4 derniers mois du fait d'un niveau d'activité traditionnellement élevé.

Evolution mensuelle ligne de trésorerie en 2012 (en K€)



L'intégralité de la ligne de trésorerie a été remboursée au 31/12/2012, soit 3 820 K€.

VI / BUDGETS ANNEXES

Laboratoire Départemental d'Analyses

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2008	2009	2010	2011	2012
Investissement	80 916 €	90 206 €	35 628 €	75 829 €	73 903 €
Fonctionnement	1 535 491 €	1 487 820 €	1 575 558 €	1 559 149 €	1 623 688 €
TOTAL	1 616 407 €	1 578 026 €	1 611 186 €	1 634 978 €	1 697 591 €

Investissement

Les dépenses d'investissement sont en légère baisse de 2,54 % entre 2011 et 2012, après une hausse de plus de 100 % en 2011.

Les dépenses d'investissement du LDA sont directement liées aux besoins de renouvellement d'appareils techniques vieillissants dédiés aux analyses. Ces besoins sont variables d'une année sur l'autre.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2011 et 2012 de 4,14 % (+ 5,74 % sur une période de cinq ans). Cette hausse est en partie due à la prise en compte, pour la première année, du rattachement des charges à l'exercice auquel elles se rapportent (14 614 € pour 2012).

- 63,73 % des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel pour un montant de 1 035 K€ contre 1 002 K€ en 2011 (+ 33 K€), soit une augmentation de 3,29 %, principalement due à une hausse des rémunérations de non titulaires (+ 23,30 %) et des versements à des organismes de formation (+ 125,67 %),
- 13,24 % des dépenses de fonctionnement sont liées à l'achat de produits pharmaceutiques pour un montant de 215 K€ (+ 15 K€),
- 7,38 % des dépenses de fonctionnement pour le Laboratoire sont des dépenses de moyens généraux liées aux charges de fonctionnement : locations, bâtiments, assurances, nettoyage....

A noter qu'en 2012 le LDA a été l'objet d'un audit de renouvellement de toutes les accréditations. Cet audit, répété à rythme quinquennal, représente un surcoût d'environ 10 000 euros.

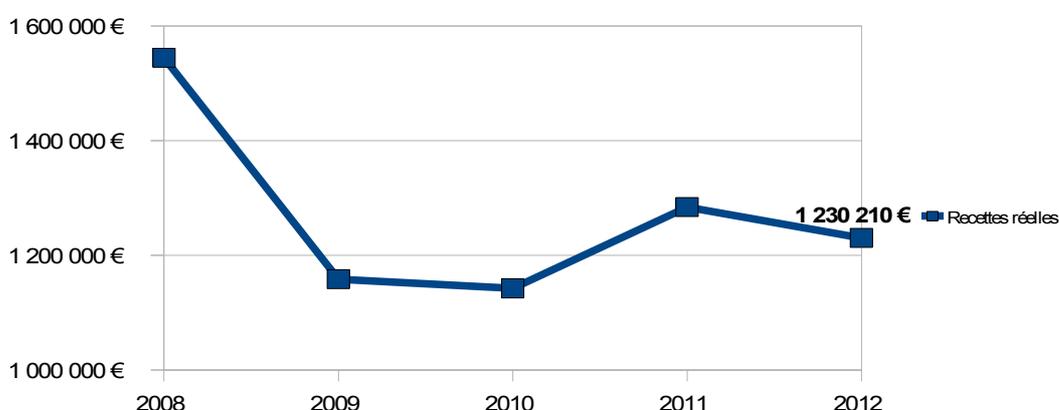
Évolution des recettes réelles

	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes réelles	1 544 472 €	1 158 519 €	1 142 567 €	1 284 119 €	1 230 210 €

La baisse des recettes du LDA (- 4,20 % par rapport à l'exercice 2011) est due principalement à deux facteurs :

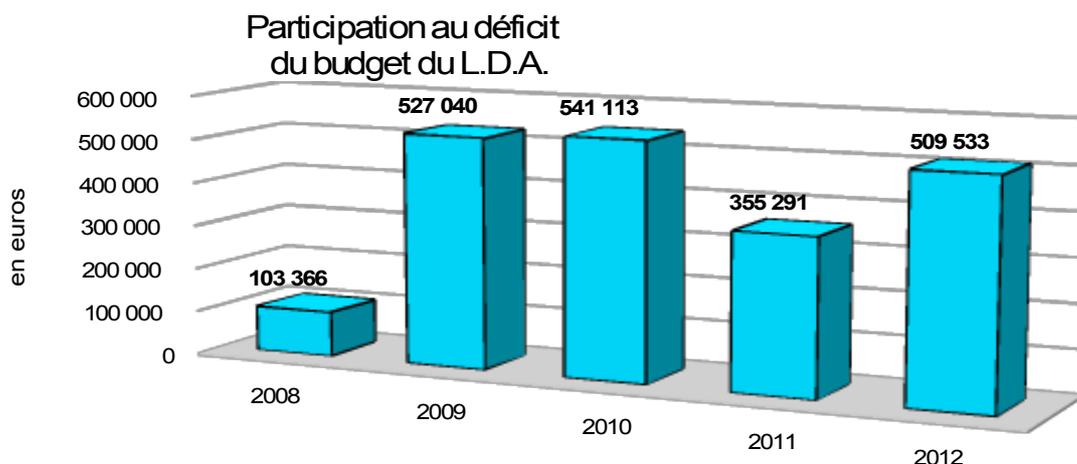
- le financement des analyses ESB par l'État est règlementairement établi sur la base du coût de revient estimé par comptabilité analytique. Or depuis le 4^{ème} trimestre 2011, seuls les salaires des agents réalisant les analyses peuvent être pris en compte. Le coût des salaires étant celui qui impacte le plus le coût des analyses ESB, il s'en suit une baisse significative du coût de revient affiché de ces mêmes analyses et donc une baisse de recettes équivalente,
- les recettes de l'année 2011 avaient connu une embellie grâce à l'obtention d'un marché privé d'analyse d'eau. Il était toutefois prévu et parfaitement clair que ce marché était ponctuel et non reconductible. Les recettes liées à l'exécution de ce marché ne se retrouvent donc pas en 2012.

Recettes réelles



Conséquence de l'évolution négative des recettes :

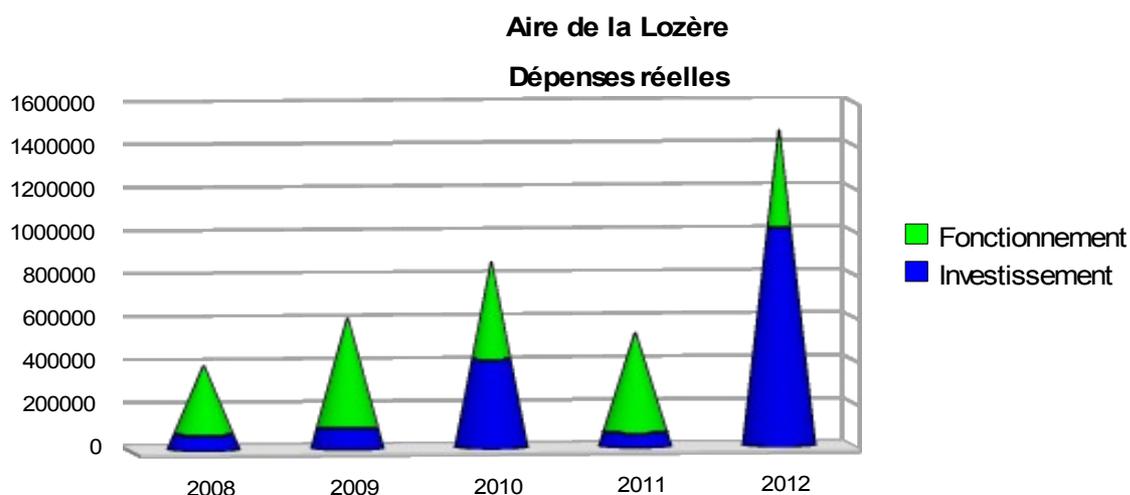
L'évolution de la participation du Conseil général étant inversement proportionnelle à celle des recettes du laboratoire, elle augmente en 2012 de 43,41 % pour un montant de 509 533 € (contre 355 291 € en 2011).



Aire de la Lozère

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2008	2009	2010	2011	2012
Investissement	72 563	99 693	412 053	68 911	1 015 242
Fonctionnement	319 572	511 614	453 275	463 062	455 315
TOTAL	392 135	611 307	865 328	531 973	1 470 557



Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent légèrement en 2012 de 1,67 %. Elles se décomposent comme suit :

- 22,29 % des charges de fonctionnement sont liés à l'entretien des espaces extérieurs et au déneigement,
- 19,50 % des charges de fonctionnement sont liés aux coûts de nettoyage, en augmentation de + 7,28 % entre 2011 et 2012. La fréquence du nettoyage a été doublée sur certaines périodes,
- 27,45 % concernent la participation versée au Comité Départemental du Tourisme,
- 8,87 % concernent l'eau et l'assainissement, dont le coût évolue à la baisse de – 9,46 % entre 2011 et 2012, après avoir connu une hausse de 68,64 % entre 2010 et 2011 (le nombre de sanitaires ayant été doublé).

Une recette de 327 397 € et une dépense de 327 397 € ne sont pas prises en compte car elles correspondent à des écritures de régularisation de la TVA et sont sans incidence budgétaire.

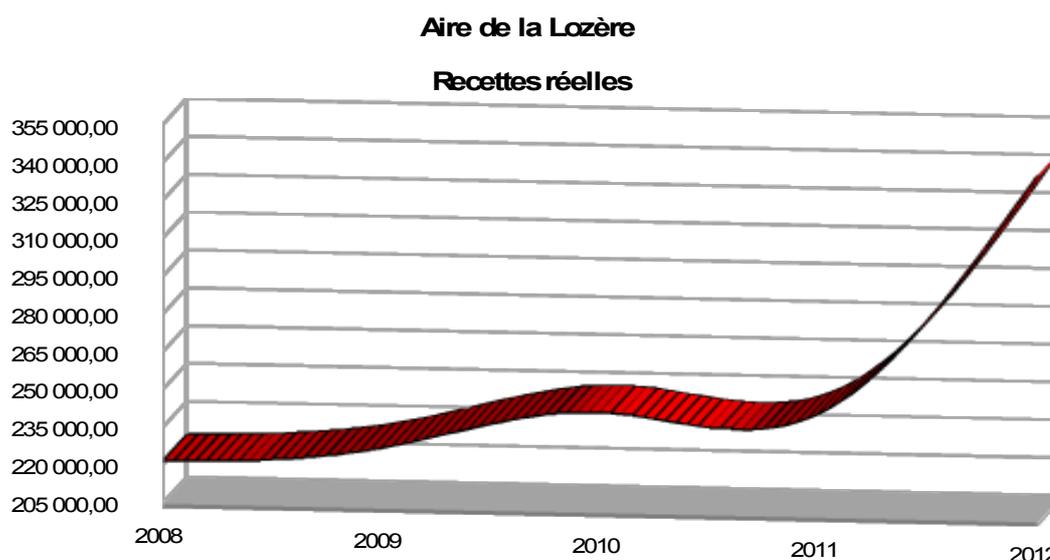
Investissement

Les dépenses d'investissement en 2012 représentent un montant de 1 015 242 € (contre 68 911 € en 2011).

Cette augmentation des dépenses d'investissement s'explique d'une part par les soldes des marchés de rénovation des sanitaires intérieurs et par des travaux d'aménagement des espaces extérieurs, avec en particulier la réfection du parking des mégalithes et la passation de marchés pour l'acquisition et la mise en place de poubelles sur le site.

Une recette de 1 532 722 € et une dépense de 1 532 722 € ne sont pas prises en compte car elles correspondent à des écritures de régularisation de l'état de l'actif et sont sans incidence budgétaire.

Évolution des recettes réelles d'exploitation



Années	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes réelles en euros	221 655 €	228 837 €	244 843 €	246 132 €	342 524 €

Les recettes réelles concernent les redevances perçues dans le cadre des délégations de services publics ainsi que la part des charges communes assumée par le Conseil général et re-facturée aux délégataires (cafétéria, boutique des produits locaux et maison du tourisme).

Elles se décomposent comme suit :

	2008	2009	2010	2011	2012
Redevance cafétéria	116 012 €	114 627 €	126 022 €	131 834 €	138 880 €
Redevance boutique produits locaux	12 570 €	11 436 €	12 238 €	11 808 €	13 314 €
Loyer maison du tourisme	12 655 €	12 655 €	12 659 €	12 659 €	12 659 €
Autres (remboursement charges communes, produits exceptionnels)	80 418 €	90 120 €	93 924 €	89 832 €	177 671 €
Total recettes réelles	221 655 €	221 655 €	228 837 €	244 843 €	342 524 €

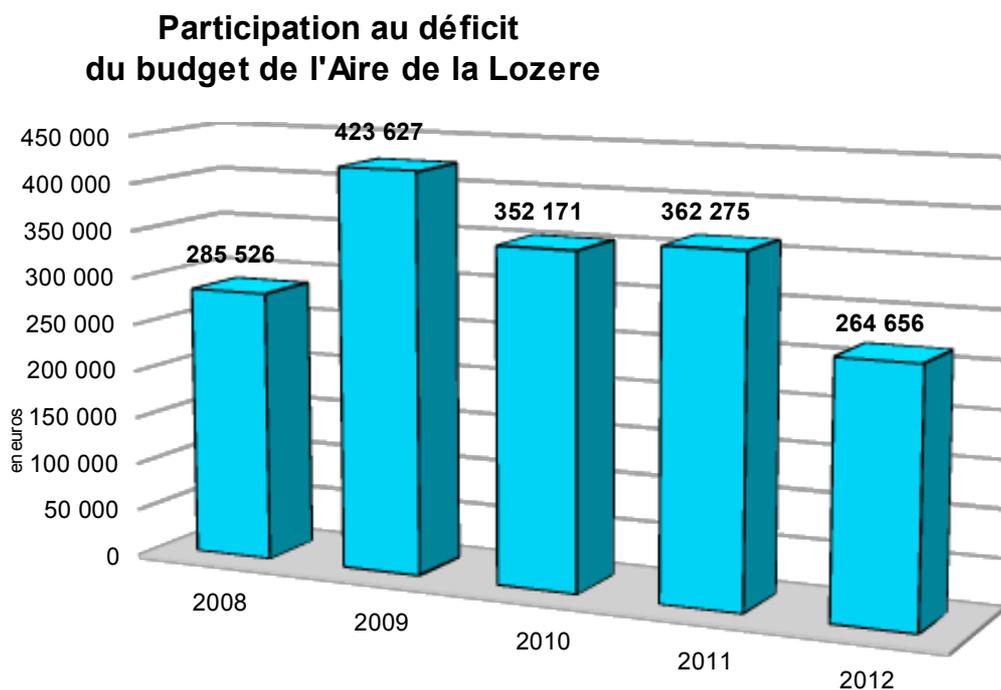
En 2012, les redevances de la cafétéria ainsi que de la Boutique des Produits locaux ont augmenté de 5,95 % étant précisé que le calcul de ces dernières est basé sur les chiffres d'affaires de l'année n-1 qui évoluent de la manière suivante :

C.A. HT	2008	évolution	2009	évolution	2010	évolution	2011	évolution
Cafétéria	1 910 446 €	-1,19%	2 100 363 €	9,94%	2 197 229 €	4,61%	2 314 664 €	5,34%
Boutique produits locaux	381 190 €	-9,03%	407 947 €	7,01%	393 587 €	-3,52%	443 799 €	12,76%

Le montant correspondant aux charges communes 2011 remboursées par les sous-concessionnaires en 2012 a, quant à lui augmenté de plus de 88 %. Cette hausse s'explique principalement par l'agrandissement des sanitaires : plus de WC à nettoyer, plus d'eau utilisée et pression des chasses d'eau augmentée, plus de fréquence de passage pour le nettoyage

De plus, une importante baisse des frais de nettoyage et d'eau avait été constatée en 2010 à la suite de la fermeture des WC intérieurs pour agrandissement. Les acomptes sollicités auprès des sous concessionnaires en 2011, calculés sur les charges réduites de 2010, n'ont représenté que la moitié des charges 2011, d'où un important solde 2011 à régler en 2012 et des acomptes 2012 plus élevés également.

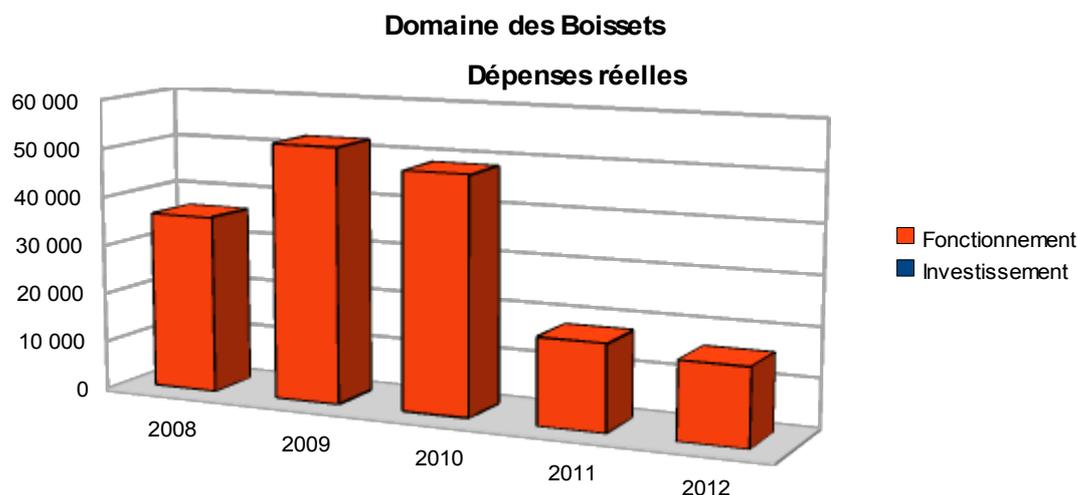
Le montant de la participation du Conseil Général au déficit du budget de l'Aire de la Lozère évolue de la manière suivante :



Domaine des Boissets

Évolution des dépenses réelles :

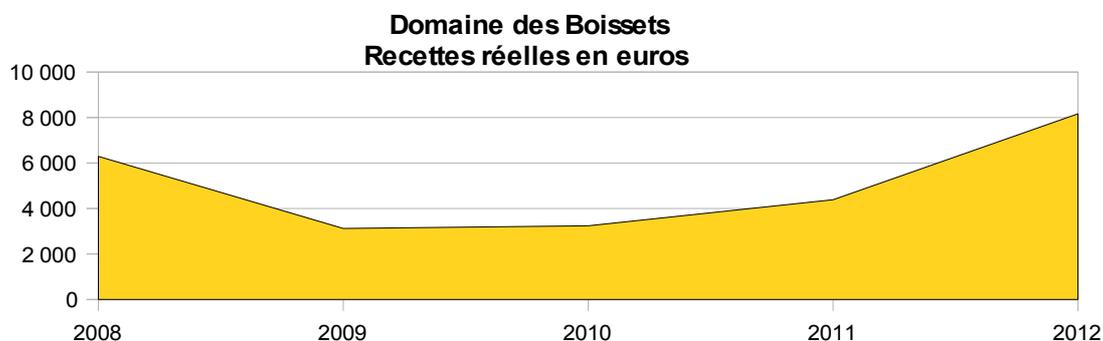
en euros	2008	2009	2010	2011	2012
Investissement	0 €	0 €	70 €	0 €	0 €
Fonctionnement	36 190 €	52 112 €	48 256 €	17 630 €	15 733 €
TOTAL	36 190 €	52 112 €	48 326 €	17 630 €	15 733 €



Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2012 de 10,76 %. Elles correspondent aux coûts d'électricité (en baisse de 16,31 %), d'eau et assainissement, d'assurances et de taxes foncières. La baisse des dépenses de fonctionnement de plus de 63 % entre 2010 et 2011 s'explique par la fin de la convention de mise à disposition du Domaine entre la Communauté de Communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses et le Conseil général. Le montant reversé à la Communauté de Communes s'était élevé en 2010 à 30 000 €.

Évolution des recettes réelles d'exploitation

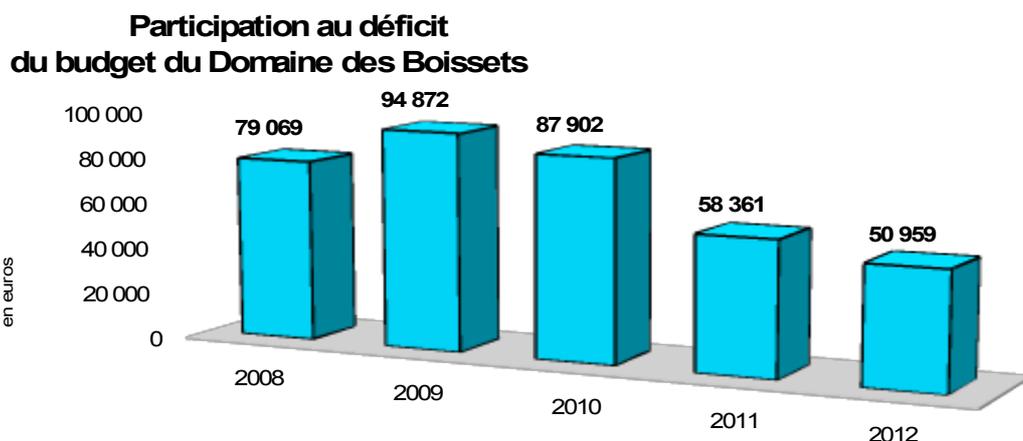
en euros	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes réelles	6 293 €	3 125 €	3 241 €	4 378 €	8 160 €



En 2012, les seules recettes perçues par le Département correspondent à :

- la redevance d'affermage versée par Monsieur PARADAN (3 242 €),
- à l'indemnité d'occupation du domaine public versée pour l'utilisation à l'année du four à pain (1 680 €),
- au remboursement des charges d'eau et d'électricité par la Société de production « Les films d'ici » dans le cadre du tournage d'un long métrage au second semestre 2011 (2 314 €) et par Mme SEMON, utilisatrice du four à pain (923 €).

Le montant de la participation du Conseil Général au déficit du budget du domaine des Boissets s'établit en 2012 à 50 959 € contre 58 361 € en 2011 soit une baisse de - 12,68 % qui s'explique par la diminution des dépenses de fonctionnement en 2012.



Résultats d'activité des budgets annexes (en recettes et dépenses réelles)

Les résultats d'activité des budgets annexes évoluent de la manière suivante :

en euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012
LDA	-34 538	-71 935	-419 507	-468 619	-391 018	-467 381
Aire de la Lozère	-134 545	-170 480	-377 934	-620 485	-285 841	-1 128 033
Domaine des Boissets	-27 046	-29 897	-48 987	-45 085	-13 252	-7 573
TOTAL	-196 129	-272 312	-846 428	-1 134 189	-690 111	-1 602 987

Ces déficits sont pris en charge par le budget principal dans les dépenses de fonctionnement.

